

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 24<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 19 Octobre 1978.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Nomination de parlementaires en mission** (p. 6351).
2. — **Loi de finances pour 1979 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6352).

Intérieur (suite) (p. 6352).

M. le président.

Réponses de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, aux questions de :

MM. Brunhes, Kalinsky, Mme Consians, MM. Tourné, Robert-André Vivien, Mme de Hauteclocque, MM. Mexandeu, Marchand, Dubedout, Nucci, Malvy, Paccht, Icart, Arreckx, Gaudin, Hamel, Odru, Barthé, Aurillac, Foyer, Aurillac, Bernard Marie, Aurillac, Billardon, Alain Richard, Nucci, Houteer, Alain Bonnet, Gaudin, Cattin-Bazin, Chapel, Mme Constans, MM. Odru, Kalinsky, Guermeur, Barnier, Guermeur, Pourchon.

M. le président.

Etat B.

MM. Fontaine, le président, le ministre, Fossé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Titre III.

Amendement n° 164 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 215 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. — Adoption.

Adoption du titre III modifié (p. 6368).

Titre IV.

Amendement n° 216 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption du titre IV modifié (p. 6368).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 6368).

Après l'article 79 (p. 6368).

Amendement n° 219 du Gouvernement : M. le ministre. — Adoption.

Suspension et reprise de la séance (p. 6368).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

Commerce extérieur (p. 6368).

M. Pierret, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. de Branche, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Couillet,

Hardy,

M<sup>me</sup> Louise Moreau,

MM. Malaud,

Noir,

Caro.

MM. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur; Jean-Pierre Cot.

Le vote sur les crédits est réservé.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. —
- Ordre du jour**
- (p. 6380).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

## NOMINATION DE PARLEMENTAIRES EN MISSION

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des lettres m'informant de sa décision de placer :

M. Paul Alduy, député de la première circonscription des Pyrénées-Orientales, en mission auprès du ministre des affaires étrangères ;

M. Maurice Arreckx, député de la troisième circonscription du Var, en mission auprès du ministre de la santé et de la famille ;

M. Pierre-Bernard Cousté, député de la cinquième circonscription du Rhône, en mission auprès du ministre du travail et de la participation ;

M. Jacques Piot, député de la troisième circonscription de l'Yonne, en mission auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

Ces nominations ont été publiées au *Journal officiel* du 19 octobre 1978.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n<sup>os</sup> 560, 570).

## INTERIEUR

**M. le président.** Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur.

Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'en accord avec la commission des finances et le Gouvernement, nous expérimentons une nouvelle procédure d'examen. A cette occasion, je tiens à remercier M. le ministre de l'intérieur d'avoir accepté de se prêter à cette expérience.

Ce matin, la séance s'est déroulée normalement, en dépit d'un dépassement de temps qui n'a pas causé de troubles majeurs.

Dans une seconde phase, cet après-midi sera consacré aux questions. Chaque groupe disposera de quarante-cinq minutes — questions et réponses comprises — fractionnées en trois périodes de quinze minutes. Les représentants des groupes s'exprimeront dans un ordre déterminé par le tirage au sort qui a été effectué au cours de la conférence des présidents et en vertu duquel nous entendrons successivement, au cours de chacune des trois périodes, les membres des groupes communiste, du rassemblement pour la République, socialiste et de l'union pour la démocratie française.

Mes chers collègues, je vous recommande d'exposer vos questions le plus brièvement possible et j'espère que M. le ministre s'efforcera lui-même d'apporter des réponses succinctes afin d'animer cette discussion et de lui donner un relief que ne revêtent pas toujours les débats budgétaires. L'échec ou la réussite de cette expérience dépendra de la manière dont elle sera vécue par les intéressés.

Certains groupes m'ont communiqué leurs questionnaires par quart d'heure, alors que d'autres n'ont pas établi une telle différenciation.

Comme certains de nos collègues ont l'intention de poser plusieurs questions, je serai peut-être amené à intervenir l'ordre des questions afin de donner une unité à cette discussion et de regrouper les interventions tournant autour de thèmes communs. Ce sera ma contribution à cette expérience.

Nous commençons donc par les questions du groupe communiste.

La parole est à M. Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre, chaque année des milliers de familles, déjà injustement frappées par le chômage, la maladie ou les accidents, sont victimes de saisies ou d'expulsions, mesures particulièrement inhumaines qui ne font qu'aggraver l'exclusion sociale dont elles sont l'objet.

Toutes les analyses sérieuses témoignent que les familles ne sont pas les causes premières de ce phénomène, causes qu'il faut rechercher dans l'aggravation de la crise et dans la politique d'austérité.

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour interdire les saisies et les expulsions dont sont victimes les locataires dans l'impossibilité de payer leur loyer en raison de difficultés financières dues au chômage, à la maladie ou plus généralement à la crise ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les déclarations de bonnes intentions des membres du Gouvernement se traduisent dans les faits ?

Envisagez-vous de mettre en place, notamment dans la région parisienne, des commissions d'information et de conciliation entre locataires, propriétaires et collectivités locales ?

En outre, avez-vous l'intention d'étendre à la région parisienne et au pays tout entier la mesure unanimement réclamée par le Conseil de Paris de suspendre toute expulsion à partir de ce jour et de mettre à profit le délai ainsi dégagé pour examiner chaque cas et le solutionner humainement ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.** Pour ce qui est de votre dernière question, ma réponse, monsieur le député, sera très simple : en ce domaine, une législation existe et je ne peux que veiller à son application. Expulsions et saisies sont prononcées par les instances judiciaires. Je n'ignore pas que les circonstances économiques auxquelles vous avez fait allusion peuvent rendre certaines d'entre elles particulièrement douloureuses. L'attention des préfets et des fonctionnaires de police sera donc appelée sur les cas particuliers du genre de ceux que vous visez.

**M. le président.** La parole est à M. Kalinsky.

**M. Maxime Kalinsky.** Lors du débat de ce matin, monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée.

Je vous rappelais que le rôle des élus de la nation est de débattre des problèmes qui intéressent l'ensemble des citoyens. Pourquoi y a-t-il insécurité ? Quelles en sont les causes ? Quelles dispositions doivent être prises ? Quelles sont les missions de la police et ses moyens pour assurer la sécurité ?

Or, au lieu de permettre au Parlement d'examiner le problème dans son ensemble, vous procédez, monsieur le ministre, par touches diversifiées sans lien apparent. En fait, vous mettez en place différentes pièces d'un puzzle qui vise à détourner la police de son véritable rôle.

La police au service d'une politique, c'est votre objectif, tout le prouve. Et de telles pratiques, contraires à la Constitution, vont à l'inverse de l'intérêt de notre peuple qui veut une police assurant la sécurité.

Certains projets de loi, des décrets et des circulaires modifiant les structures de la police s'inscrivent dans un plan d'ensemble sur lequel il convient de faire toute la clarté.

Sous couvert de lutter contre l'insécurité qui règne et dont vous êtes responsable, vous poursuivez trois objectifs bien précis : disposer d'une force répressive au service d'une politique, accroître les atteintes aux libertés démocratiques et accentuer le pouvoir autoritaire.

Contrairement à vos affirmations, la concertation est absente des pratiques gouvernementales actuelles. Le Président de la République a encore précisé ses orientations en la matière avec les syndicats de policiers.

Aujourd'hui, tout le monde, aussi bien la population que l'ensemble des syndicats de policiers, réclament un large débat à l'Assemblée nationale sur la sécurité des Français ainsi que sur le rôle et les moyens de la police.

Allez-vous, monsieur le ministre, accéder à cette demande en permettant au Parlement de se prononcer sur toutes les propositions émanant des syndicats de policiers, des organisations diverses et des partis politiques ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je regrette de n'avoir pas répondu ce matin à M. Kalinsky, mais j'avais jugé que l'outrance de ses propos me dispensait de le faire. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Au surplus, M. Kalinsky n'a pas dû prendre connaissance de mon intervention car, comme il lui sera loisible de le vérifier en lisant le compte rendu analytique ou le *Journal officiel*, j'ai défini ce matin une philosophie et des méthodes.

En effet, j'ai indiqué que le sentiment d'insécurité est un phénomène de société que ne frappe pas exclusivement notre pays, lequel, du point de vue des effectifs policiers par rapport au nombre d'habitants, n'est pas mal classé, par comparaison avec d'autres pays, à l'exception de la Belgique.

Quant à l'affirmation selon laquelle la police est mise par le Gouvernement au service d'une politique, elle relèverait d'une aimable plaisanterie s'il ne s'agissait d'une contre-vérité flagrante.

En ce qui concerne la décision d'organiser un débat sur la sécurité, seul le Gouvernement est habilité à la prendre. Pour ma part, je n'y suis pas opposé.

Or vous savez, puisque vous avez fait allusion au Président de la République, contrairement à un usage que je croyais bien établi dans cette maison que j'ai fréquentée pendant seize ans avant d'entrer dans le Gouvernement, que, dans la lettre qu'il vient d'adresser au Premier ministre, la sécurité a été définie comme l'une des trois priorités. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à Mme Constans.

**Mme Hélène Constans.** Monsieur le ministre, depuis quelques mois, le Gouvernement pousse les feux vers l'organisation de l'espace judiciaire européen. Les ministres de la justice de la CEE ont approuvé récemment un projet de coopération pénale et la mise au point d'une convention générale d'extradition.

En fait, il s'agit d'organiser une harmonisation de mesures répressives : extradition automatique, transferts de détenus, transmissions des poursuites d'un pays à l'autre, exécutions de jugements étrangers.

Nous, communistes, sommes aussi soucieux que quiconque de la sécurité des personnes et condamnons sans ambiguïté et sans réserve le terrorisme. Nous l'avons rappelé à propos de deux affaires dramatiques récentes : les affaires Schleyer et Aldo Moro. Les méthodes employées par les terroristes sont en contradiction absolue avec les causes qu'ils prétendent défendre.

Mais, avec l'espace judiciaire européen et sous couvert d'agir pour la sécurité et contre le terrorisme, nous assistons à des tentatives de mise en condition de l'opinion publique pour accepter des restrictions de liberté. Des exemples récents en témoignent :

L'extradition de Klaus Croissant, en violation du droit d'asile ; les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu et le fait que, dans son pays d'origine, il ait été inculpé pour des motifs autres que ceux qui avaient été notifiés dans le décret d'extradition.

La fouille des avocats de la défense en République fédérale d'Allemagne, pratique contraire à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

La pratique des interdits professionnels en République fédérale d'Allemagne à l'égard de démocrates pourtant respectueux de la Constitution de ce pays ; en commençant par les communistes, mais qui ensuite ? Dans le même temps, le gouvernement de Bonn laisse anciens et néo-nazis s'organiser et manifester librement, tandis que les auteurs d'attentats contre des organisations d'anciens déportés ou de résistants ne sont pas retrouvés. Entend-on développer à l'échelle européenne une telle conception de la liberté, de la démocratie et de la sécurité ?

Enfin, lors de l'affaire Schleyer, des commandos anti-terroristes ouest-allemands ont montré en Alsace, sur le territoire national, les méthodes policières qui seraient utilisées en vertu des conventions sur l'espace judiciaire européen : houlage de la région, contrôles d'identité, fouilles des véhicules, interrogations. Une vraie mise en condition !

L'espace judiciaire européen, c'est en réalité une Europe des polices, une Europe répressive, qui ne contribue nullement à une meilleure sécurité. Interpol peut fort bien assurer la coopération nécessaire dans la lutte contre le crime et la délinquance.

Au nom de l'indépendance nationale et du respect des droits de l'homme, nous vous demandons, monsieur le ministre, de renoncer à cette orientation. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** S'agissant du maintien de notre indépendance nationale, ma réponse est affirmative, et nul n'en saurait douter, sauf peut-être vous, madame, au moment où vous posez votre question.

Quant à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, nous saurons, tout en restant nous-mêmes, passer des accords qui nous permettront de la rendre plus efficace. Au demeurant, nous avons, ces jours derniers, hors de notre pays, été témoins d'une opération, entre la Hollande et l'Allemagne, qui s'est inscrite dans ce qui pourrait être la lutte contre le terrorisme dans l'espace judiciaire européen. Or ces deux pays sont dirigés, que je sache, par des gouvernements authentiquement démocratiques. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Tourné.

**M. André Tourné.** Monsieur le ministre, cette année encore, la forêt française a été la proie des flammes. C'est la forêt méditerranéenne qui a été de beaucoup la plus atteinte, notamment celle de mon Roussillon natal. De ces incendies, il est possible, d'ores et déjà, de tirer quelques enseignements.

La lutte contre le feu a donné lieu à des manifestations de dévouement, de courage et d'abnégation admirables de la part des pompiers professionnels municipaux, comme de la part des

pompiers bénévoles. Il en a été de même des équipages des avions porteurs d'eau, les Canadair, et de ceux des hélicoptères, qui ont fait preuve d'une maîtrise extraordinaire.

Les incendies se sont localisés aux mêmes endroits que par le passé, et à des périodes similaires, c'est-à-dire de juillet à septembre. Il est évident que la sécheresse, le mistral et la tramontane, une fois de plus, ont attisé ces incendies d'une façon brutale.

Mais il est d'autres enseignements. Ceux que j'ai tirés prouvent à l'évidence que la prévention en matière d'incendie de forêt est encore, hélas ! inadaptée.

Des alertes ont été déclenchées dans de très nombreux cas, au sujet desquels je pourrai, si vous le désirez, monsieur le ministre, vous fournir par écrit des précisions. Or un Canadair ne transporte que 3 000 litres d'eau, et cette charge est rendue inefficace si les conditions obligent à opérer à altitude relativement élevée. Souvent, d'ailleurs, la force du vent est telle que ces avions sont cloués au sol.

Trop souvent, les pompiers municipaux ont été mobilisés nuit et jour sur une longue période et souvent loin de leur domicile. Il faut en tenir compte, monsieur le ministre.

Quant au matériel motorisé terrestre, léger ou lourd, qui transporte l'eau, il n'est plus approprié à la topographie des « points noirs » habituellement soumis aux incendies et qui sont connus.

L'expérience prouve qu'il serait indispensable, en plus des mesures déjà arrêtées — et qu'il faut compléter — de créer des sections départementales de pompiers forestiers professionnels qui devraient être recrutés dans le pays même, parmi les jeunes gens courageux qui connaissent bien les lieux. Plutôt que d'attendre les incendies de l'été, ces sections auraient à mener des actions préventives : débroussaillage, nettoyage, aménagement des chemins de montagne coupe-feux, création de points d'eau de secours. Ainsi seraient-elles prêtes à intervenir dans les meilleures conditions le jour où surgiraient les premières flammes.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques suggestions que m'inspirent les incendies de l'été dernier, qui ont détruit des millions de mètres cubes de bois dans les forêts françaises. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Tourné, lorsque j'exerçais de précédentes responsabilités, nous avions l'habitude de nous entretenir de problèmes de liquide. Nous en voilà maintenant aux problèmes d'incendie ! (Sourires.)

Avec 32 000 hectares de forêt détruits, contre 16 000 ou 18 000 l'an dernier, mais 88 000 en 1976, année où les pompiers de Bretagne ont été tout aussi mobilisés que ceux de votre région, l'année 1978 — vous avez raison de le signaler — a été une mauvaise année.

Il est vrai aussi qu'il faut sans cesse développer nos moyens de lutte contre l'incendie, quelle que soit l'ampleur de ceux dont dispose notre unité de Brignolles qui compte 462 hommes. Je tiens d'ailleurs à rendre publiquement hommage à la mémoire de l'un d'entre eux, victime d'un sinistre en Corse, cet été.

Le projet de budget pour 1979 comporte une aide à l'acquisition de moyens lourds à concurrence de dix millions de francs. Par ailleurs, l'Etat a acquis un DC 6. Dans le souci de préserver les deniers publics, nous nous sommes d'ailleurs assurés que cet appareil avait fait ses preuves, avant d'en décider l'acquisition. Or les performances du DC 6 sont très supérieures à celles des Canadair, bien que ceux-ci emportent six mètres cubes d'eau, c'est-à-dire sensiblement plus que vous ne l'avez indiqué.

Quant aux sapeurs forestiers, il en existe, d'ores et déjà, qui relèvent du ministère de l'agriculture. Je me mettrai donc en rapport avec mon collègue afin d'examiner dans quelle mesure nous pourrions unir nos efforts pour répondre, au moins dans certains départements, à votre légitime préoccupation.

**M. le président.** Nous avons terminé le premier tour des questions du groupe communiste.

Nous en venons maintenant aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Permettez-moi d'abord, monsieur le président, de souligner combien le style de M. le ministre de l'intérieur correspond à celui que nous souhaitons donner à ce genre de questions. J'y avais d'ailleurs fait allusion devant la conférence des présidents, car il s'agit d'un exercice très difficile.

Monsieur le ministre, imaginez que votre fille de dix-huit ans vous demande la permission de sortir un soir et qu'elle se rende à la station d'autobus distante de cinquante mètres de chez vous, qu'en arrivant elle soit agressée par trois prostituées qui lui reprochent de venir leur faire concurrence, que cinq minutes plus tard ce soient les trois proxénètes qui viennent l'agresser, que cinq minutes plus tard ce soit quelque client éméché qui, à son tour, se livre à des propositions non équivoques et que, pour conclure, la police, passant par là, l'interpelle en la tutoyant et la menace de l'emmener au commissariat de police.

Qu'en diriez-vous ? Or c'est ce que connaissent les habitants des communes jouxtant le bois de Vincennes et le bois de Boulogne.

Par cette anecdote, j'ai voulu illustrer la situation de ce que j'appellerai les « zones de haute insécurité » car j'ai appris, il y a vingt ans, qu'il était difficile de parler de prostitution dans une autre assemblée que le tribunal de la Seine sans faire sourire.

Cette situation devient dramatique. Il ne s'agit pas pour moi de vous demander, monsieur le ministre, de vous engager à lutter contre la prostitution, contre le milieu prostitutionnel qui comprend la dame, le protecteur et le client. Ce matin, M. Aurillac et M. Fossé, avec beaucoup de talent, ont tour à tour évoqué les exigences de la sécurité dans le milieu urbanisé, et je viens d'évoquer une situation dont la matérialité peut être démontrée à dix minutes d'ici. Ce que je vous demande, monsieur le ministre, c'est de préciser les moyens que vous comptez donner à la police pour remplir son rôle.

En effet, les commissariats de Vincennes et du douzième arrondissement, qui sont chargés de la police dans le bois de Vincennes, souffrent d'une insuffisance d'effectifs et de la lourdeur de leurs tâches administratives.

Que comptez-vous faire pour permettre aux habitants de ces quartiers de rentrer chez eux tranquillement, pour éviter aux enfants, à toute heure du jour, de voir des voitures transformées en chambres d'hôtel.

En effet, je suis constamment assailli de réclamations, qui sont tout à fait normales. Certes, on ne peut pas empêcher la prostitution, qui est vieille comme le monde ; mais ne pourrait-on pas exercer à son encontre une action dissuasive en prenant certaines dispositions comme celle qui a été envisagée par M. le maire de Paris — des patrouilles de la garde à cheval dans les bois de Vincennes et de Boulogne — ou en recourant à un renforcement des effectifs, voire même à la création d'équipes spéciales, et je crois que telle est votre intention ?

Nous devons éviter que cette tâche qui va sans cesse grandissant ne déborde sur les quartiers les plus résidentiels, c'est-à-dire ceux de repos et d'habitation.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Robert-André Vivien, ma plus jeune fille a seize et non dix-huit ans, mais elle pourrait être tout autant victime des agissements dont vous avez parlé. (Sourires.)

**M. Robert-André Vivien.** Elle court encore plus de risques !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je le crois, en effet.

Il faut distinguer une situation juridique et une situation pratique.

En France, la prostitution n'est pas un délit au sens juridique du terme, contrairement au racolage, ce qui n'est pas pour simplifier la tâche de ceux qui s'adonnent à la lutte contre ce fléau.

Pratiquement, nous sommes décidés à multiplier les patrouilles à cheval dans les bois de Vincennes et de Boulogne, sur la nécessité desquelles Mme de Hautecloque avait déjà attiré mon attention. Actuellement, il est procédé dans ces bois à une ronde quotidienne, à la suite d'interventions que j'avais faites auprès du ministre de la défense. Et j'espère obtenir une fréquence plus importante de ces rondes.

Il y a, entre Paris et les départements « circumvoisins », comme aurait dit notre ancien collègue M. Pisani ...

**M. Jean Foyer.** Voilà un nom à ne pas prononcer !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... des liens à établir pour que ces patrouilles soient organisées de façon systématique, efficace et avec une périodicité suffisante pour lutter contre un métier dont la seule qualité, hélas ! est de ne pas connaître la crise de l'emploi qui affecte tant d'autres activités.

**M. le président.** La parole est à Mme de Hautecloque.

**Mme Nicole de Hautecloque.** Monsieur le ministre, mon intervention se trouvera très limitée. En effet, les questions que je voulais vous poser ont déjà été évoquées ; l'une ce matin lors de la présentation d'un rapport ; l'autre par mon ami Robert-André Vivien, au sujet de la création éventuelle d'une police montée dont je défends, avec le concours de M. le maire de Paris, le principe depuis plusieurs mois à l'hôtel de ville et à laquelle j'ai associé la sécurité dans le bois de Vincennes. Car — et j'ai eu l'occasion de le dire à M. le ministre de l'intérieur — si, au bois de Boulogne, on risque sa vertu, au bois de Vincennes on risque sa vie.

Les élus des communes de la région parisienne qui comportent des bois sont d'ailleurs aussi très désireux de bénéficier de cette protection d'un style nouveau.

Vous affirmez, monsieur le ministre, avoir déjà donné des directives pour que les rondes de la garde républicaine soient plus nombreuses ; mais, d'après les informations que je possède, elles seraient encore insuffisantes pour donner aux Parisiens ou aux promeneurs la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre.

Pour ma part, je souhaite la création d'une police montée. La garde républicaine, certes, aura toujours le souci d'accomplir son devoir ; mais la création d'une police montée, telle qu'il en existe une dans certains pays, souvent chez nos voisins, pourrait être d'un très grand intérêt pour assurer la sécurité dans les deux bois en cause.

M. Aurillac appellera votre attention sur une proposition de loi, dont je suis cosignataire, relative au logement des policiers *intra muros*.

Depuis plusieurs mois, je suis intervenue à plusieurs reprises à ce sujet devant le Conseil de Paris. Pour la capitale, le projet a toutes les chances d'aboutir. Il faut espérer qu'il en sera de même pour le reste de la France.

Enfin, monsieur le ministre, on se plaint dans tous les départements, mais peut-être surtout à Paris et dans la région parisienne, de l'insuffisance des effectifs. Or, je sais que vous avez étudié un plan quinquennal au cours duquel seraient créés 5 000 emplois supplémentaires de gendarme et 5 000 emplois de policier.

Mais ces créations se répartiraient sur l'ensemble du territoire. Connaissant les exigences du travail qui est demandé aux policiers parisiens — pardonnez-moi de ne parler que de Paris, mais c'est la région que je connais le mieux, et pour cause — je crains que ce ne soit qu'une goutte d'eau dans la mer. En effet, un policier doit être disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; or les moyens dont il dispose actuellement, notamment en logement, rendent cette disponibilité illusoire.

Vous devriez donc envisager de remédier à ce manque d'effectifs par la création d'un corps féminin de policiers. Les femmes seraient certainement aptes à remplacer leurs collègues masculins dans certains services extérieurs — celui de la circulation, par exemple, comme on le voit à Rome, en Israël, au Canada, et sans doute ailleurs — et dans les tâches administratives, car la population a le sentiment, peut-être à tort, que trop de personnels en uniforme restent dans les commissariats alors que la sécurité serait mieux assurée s'ils étaient dans la rue. Je m'exprime au fond comme ceux qui se plaignent.

J'y vois aussi un second avantage. L'existence d'un statut spécial éviterait à ces femmes de rester huit ou neuf heures debout dans la rue par tous les temps — je ne crois pas qu'elles puissent le faire. Des horaires aménagés conviendraient mieux, d'ailleurs, à leur condition féminine. Un nombre important d'emplois partiels pourrait ainsi être créé, conformément, sans doute, aux vœux de notre assemblée.

Voilà pour la sécurité. J'y ajouterai une autre demande, qui porte sur un aspect social.

Peut-être me répondrez-vous, monsieur le ministre, que la réponse n'est pas tout à fait de votre compétence. Mais je suis sûre que vous pourriez m'aider à réaliser ce que je désire.

Je veux parler de ces auxiliaires féminines qu'on appelait les « aubergines », les « pervenches » maintenant, et qui remplissent la difficile fonction de dresser des contraventions à ceux qui le méritent — ou à ceux que le méritent moins ! Elles portent, en réalité, le titre d'« agents de bureau de la voie publique ». (Sourires.) Je livre cette appellation à votre méditation !

Ce titre leur convient peu, de même qu'à ceux qui protègent leur condition et dont je fais partie. Leur carrière, par ailleurs, ne leur offre aucun débouché. Il me serait donc agréable que

l'imagination de ceux qui vous entourent puisse leur trouver une appellation plus conforme à leur destination ainsi que des débouchés dans les grades supérieurs. La situation actuelle n'est pas convenable. La création de cette fonction correspondait à un besoin, mais il s'agit d'un métier très dur, accompli par tous les temps, dans des conditions morales et psychologiques difficiles.

Je sais fort bien que vous ne pouvez me répondre aujourd'hui, monsieur le ministre, mais je serais déjà satisfaite si vous preniez l'engagement d'étudier l'avenir de ces personnes. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Je vous confirme les propos de Mme de Hauteclouque, monsieur le ministre : c'est M. Aurillae qui vous posera la question relative au logement des policiers.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je reconnais, madame, que le nombre de patrouilles à cheval dans les bois auxquelles vous vous intéressez, tout comme M. Robert-André Vivien, est effectivement insuffisant. J'étudie avec M. le ministre des armées la possibilité d'employer davantage la garde.

Il est cependant possible de créer, comme vous le proposez, une police montée. Les études nécessaires ne sont pas encore entreprises, je vous l'avoue. Je tiens toutefois à préciser que je ne suis pas hostile, au contraire, à une telle proposition, si elle se révélait, comme on dit aujourd'hui, « opérationnelle ».

Vous avez par ailleurs, madame de Hauteclouque, évoqué le cas de l'appellation de certaines femmes dans la police. Il faut ici distinguer entre les fonctionnaires d'Etat, dont l'appellation est en effet aussi barbare que vous l'avez rappelé — on est en train, je le sais, d'y remédier — et les « pervenches », au nom au contraire particulièrement attrayant et qui relèvent, si ma mémoire est bonne, de la ville de Paris.

Quant aux capacités des femmes dans la police, dont un inspecteur de police a récemment, lors de l'arrestation de Maupetit à Valence, donné un témoignage concret, je puis vous dire qu'il y a d'ores et déjà 38 femmes commissaires de police, 400 inspecteurs de police, 250 enquêteurs ; que 1 500 sont employées à des tâches qui intéressent ou la circulation — spécialement au moment des sorties ou des entrées d'école — ou la fouille aux postes des frontières. J'ajoute qu'il vient d'être décidé d'ouvrir la carrière de gardien, puis de gradé, aux femmes et qu'un concours doit être organisé sous peu pour concrétiser cette décision, c'est dire qu'il n'y a plus maintenant dans la police aucune discrimination.

Les résultats obtenus par celles qui sont déjà en poste sont de nature à chasser toute opposition à l'esprit de ceux qui auraient pu encore en nourrir. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

La parole est à M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur les entraves apportées à de nombreux élus locaux par l'administration d'autorité dans l'exercice de leur mandat électif.

S'agissant en particulier des fonctionnaires, les textes actuellement en vigueur, et notamment la circulaire du 3 octobre 1967 rappelée par une circulaire du 26 juillet 1977 émanant du secrétariat d'Etat à la fonction publique, ne permettent pas, en effet, à ces élus de remplir correctement leur mandat.

Voici trois exemples. Un de nos anciens collègues, conseiller général et vice-président de l'assemblée départementale, se voit refuser toute autorisation d'absence, même lorsque le président du conseil général, qui est parlementaire, lui demande de le remplacer et lui donne donc délégation.

Un maire adjoint du chef-lieu du département de la Manche, par ailleurs président d'un district urbain de plus de 33 000 habitants, se voit supprimer les facilités dont il bénéficiait jusque-là.

Le maire du chef-lieu d'un autre département de l'Ouest, la Vendée, subit le même sort. Comme dans le cas précédent, les recteurs ne lui accordent, en dehors des sessions des assemblées dont il fait partie, qu'une journée ou deux demi-journées par mois.

Qui peut soutenir que cet octroi peut permettre, par exemple, au maire de La Roche-sur-Yon ou au président du district de Saint-Lô, de régler les problèmes de plus en plus complexes auxquels ils se trouvent confrontés ? Au surplus, les fonctionnaires salariés ne peuvent demander leur mise en disponibilité, compte tenu de la modicité de l'indemnité allouée aux maires ou aux adjoints.

Si l'on en croit les propos récemment tenus à Saint-Lô par M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, il semble que le Gouvernement est conscient du problème et qu'il prévoit pour les salariés élus un crédit d'heures proportionnel à la taille des communes. Mais, en attendant, on assiste à une véritable mutilation du mandat confié par leurs concitoyens et les exemples nous semblent trop nombreux pour ne pas avoir été concertés.

Le Gouvernement va-t-il enfin prendre les mesures qui s'imposent pour que les élus, en particulier ceux du secteur public, et les élus salariés d'une manière générale, puissent assurer correctement leur mandat ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Mexandeau, si je m'étais référé à la lecture des journaux, j'aurais plutôt cru que les difficultés qui se faisaient jour dans certaines municipalités étaient le fait des disputes intervenant entre diverses formations appartenant à un même ensemble *(Murmures sur les bancs des socialistes)* plutôt que le fait de l'autorité de tutelle.

Il reste que faciliter l'exercice des mandats locaux est une préoccupation essentielle du ministère de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle, et comme vous l'avez vous-même indiqué, un crédit d'heures est prévu dans l'esquisse de projet de loi-cadre sur le développement des responsabilités locales. Cela dit, avant même la mise en œuvre de ce texte, nous souhaitons que tout soit fait pour permettre aux élus de remplir leur mandat, tout en assurant le service public dont ils ont la charge.

**M. le président.** La parole est à M. Marchand.

**M. Philippe Marchand.** Ma question, monsieur le ministre, porte sur les effectifs et les conditions de travail des conseillers des tribunaux administratifs.

Un tableau comparatif établi par le syndicat de la juridiction administrative fait apparaître un déficit de quatre-vingt-dix conseillers de tribunaux administratifs par rapport à ce qui serait nécessaire pour ne pas prendre de retard supplémentaire dans le jugement des affaires.

Ce tableau se fonde sur des données objectives qui n'ont pas échappé au Gouvernement. Il fait abstraction du retard dramatique à résorber, qui comporte cinquante-huit mille dossiers soit deux ans d'activité juridictionnelle. On doit ajouter que plusieurs postes de président devraient alors être créés.

Selon quel plan le Gouvernement compte-t-il remédier à cette situation qui fait perdre progressivement toute crédibilité à la justice administrative ? Comment ce plan est-il compatible avec le budget présenté qui prévoit quinze postes de conseillers et un poste de président ?

Enfin, et en ce qui concerne les indemnités de fonction, le Gouvernement a-t-il prévu de mettre les conseillers des tribunaux administratifs à parité avec les membres des autres corps issus de l'école nationale d'administration ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement est parfaitement au courant de la situation des tribunaux administratifs.

L'amélioration de leur fonctionnement doit être recherchée tout à la fois dans l'augmentation du nombre des magistrats, dont l'un, je vous le rappelais ce matin, vient d'être nommé président du tribunal administratif de Paris, et dans une simplification des procédures.

Depuis 1974, les effectifs ont augmenté de soixante-quatorze unités. Sans doute faut-il faire plus, mais l'étalement des recrutements est souhaitable, dans l'intérêt même de la qualité du service et surtout du déroulement des carrières des intéressés. Nous avons tous à l'esprit des exemples de situations extrêmement difficiles nées parfois de recrutements par trop massifs et qui ôtent toute égalité de chances à ceux qui sont recrutés en même temps pour accéder au grade supérieur.

La mission d'inspection des juridictions administratives étudie actuellement les procédures mises en œuvre dans les tribunaux administratifs. D'ores et déjà, il nous apparaît possible d'accroître ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la productivité, sans nuire, pour autant, à la qualité, généralement tout à fait remarquable, des travaux fournis par ces juridictions.

Au sujet de la parité des indemnités, si j'étais autre que je suis, je vous ferais une promesse. Tel n'est pas le cas et c'est la raison pour laquelle je me borne à vous dire que l'affaire est à l'étude, sans vous assurer qu'elle débouchera dans l'imédiat.

**M. le président.** La parole est à M. Dubedout.

**M. Hubert Dubedout.** Monsieur le ministre, à défaut de décentralisation réelle, la déconcentration administrative a indiscutablement le mérite de faire prendre la plupart des décisions sur le tas. Mais elle a pour inconvénient d'inciter au saupoudrage des crédits d'Etat.

J'appelle donc votre attention sur des difficultés qui en découlent.

Un exemple. Les crédits de l'article 65-50-10, qui concernent les réseaux et services urbains, comprennent les subventions communes pour le traitement des eaux usées, les usines d'incinération, l'eau, etc.

La déconcentration produit bien ses effets lorsque la répartition des crédits porte sur de petits projets. Par contre, elle bloque toute possibilité d'entreprendre des travaux de plus grande ampleur.

Sans aller jusqu'à de grandes agglomérations pour lequel ce résultat est flagrant, nous trouvons toute une série de groupements de communes qui ne peuvent pas entreprendre des travaux importants.

Bien entendu, je plaide pour ma paroisse, mais d'autres agglomérations sont également concernées. Or, pour mener à bien de vastes travaux portant, par exemple, sur des conduites d'égouts de plusieurs kilomètres le long de la rivière et sur le traitement des eaux usées, il faut tenir compte des possibilités de crédits consentis par le département, et donc étaler ces travaux sur quinze ou vingt ans. Quel gaspillage, puisque, pendant toute cette période, on investit sans contrepartie.

Autre inconvénient, enfin : si le département consacre l'essentiel de ses crédits à un projet d'envergure, ce sont toutes les autres petites communes qui, pendant ce même temps, ne bénéficieront d'aucune aide pour des projets ponctuels tout aussi urgents pour ce qui les concerne.

Que pourrait donc faire votre ministère — et je suis prêt à vous exposer encore plus précisément le cas auquel je fais allusion — afin de rendre cohérente, dans la limite des crédits disponibles, notre politique de lutte contre la pollution ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Dubedout, vous avez posé une question à laquelle je suis d'autant sensible qu'étant moi-même conseiller général de Belle-Ile-en-Mer je me trouve conduit parfois par le « saucissonnage » des crédits, si vous me permettez cette expression familière, à alourdir considérablement les investissements. Le coût du transport du matériel et, parfois, d'une partie du personnel chargé de ces travaux d'assainissement est, en effet, multiplié. Je reconnais donc bien volontiers que la continuité est souhaitable en la matière.

Le Gouvernement a décidé un effort et il vous propose de consacrer 433 millions pour l'assainissement urbain, l'an prochain.

Cependant votre question, monsieur Dubedout, n'appelle aucune réponse de principe. Il s'agit en effet de problèmes à étudier cas par cas avec, fatalement, le risque d'arbitraire qui peut s'ensuivre, et avec les effets que nous connaissons dans un pays si prompt aux procès d'intention : pourquoi choisir Grenoble et non pas la ville voisine, ou réciproquement ?...

**M. le président.** La parole est à M. Nucci.

**M. Christian Nucci.** Monsieur le ministre, le Gouvernement s'était engagé, en 1974, à créer sur quatre exercices 7 891 postes budgétaires pour renforcer les effectifs des personnels d'Etat exerçant dans les préfetures.

A ce jour, 1 372 postes seulement ont été créés et 236 emplois nouveaux sont inscrits dans le projet de budget pour 1979.

Quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour remplir ses engagements de 1974 ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Il est exact que le chiffre qui avait été avancé pour renforcer les effectifs dans les préfetures n'a pas encore été atteint. Mais après un an d'interruption — 1978 — le recrutement reprendra à concurrence de 245 emplois.

Le principe de la répartition des charges entre l'Etat et les départements est très difficile à établir. M. le Premier ministre s'est engagé à l'étudier en 1979 dans une lettre qu'il a adressée à M. Héon, président de l'assemblée des présidents de conseils généraux.

Par rapport à l'étude qui avait été faite, le nombre d'emplois créés est, certes, inférieur mais il ne l'est pas autant qu'on aurait pu le craindre.

**M. le président.** La parole est à M. Malvy.

**M. Martin Malvy.** Monsieur le ministre, chacun sait à quelles difficultés se heurtent les communes en raison de l'augmentation des dépenses de voirie au cours de ces dernières années.

Or, les crédits inscrits dans les chapitres 63-50-20, voirie des grands ensembles, constructions et aménagements, et 65-52-10, viabilité des zones d'habitation, diminuent. Quelle est l'explication de cette réduction ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Bonnet.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Malvy, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, l'Assemblée nationale, suivie par le Gouvernement a prêté une attention toute particulière aux crédits concernant les routes.

Ils ont été ainsi augmentés de 115 millions de francs. Il appartiendra au Parlement d'en décider la répartition en tenant compte des préoccupations des uns et des autres pour ce qui concerne la voirie départementale et la voirie des grands ensembles.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

La parole est à M. Paecht.

**M. Arthur Paecht.** Monsieur le ministre, mes collègues Mme Louise Moreau et MM. Léotard, Ehrmann et Arreckx se joignent à moi pour vous interroger une nouvelle fois sur la sécurité des biens et des personnes.

L'accroissement de la criminalité, en tout cas le battage qui est entretenu autour des faits divers, prouve qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus préoccupants de notre époque. L'insécurité déjà ressentie, sinon admise, depuis longtemps, dans les grandes villes s'étend maintenant à nos campagnes, plus particulièrement sur la côte méditerranéenne.

En dépit de vos efforts, que nous tenons à souligner, les effectifs de police n'ont pas progressé en fonction des besoins, ce qui est regrettable. Je me bornerai à vous citer l'exemple de la ville de Cannes : les effectifs de la police sont au même niveau qu'en 1946, alors que la population a doublé. Il en va de même pour Nice, Toulon, Fréjus, La Seyne-sur-Mer, Bandol, villes que vous connaissez bien, monsieur le ministre.

En outre, notre région connaît des difficultés particulières en raison de la haute fréquentation estivale. En hiver, Fréjus-Saint-Raphaël compte 60 000 habitants. La population s'élève à 400 000 personnes en été. Or, seulement soixante CRS sont affectés durant cette période. La situation est identique à Toulon, La Seyne, Sanary et Bandol.

A la rigueur, l'envoi de renforts de police en provenance d'autres régions pourrait résoudre les problèmes que pose la circulation ou le maintien de l'ordre sur la voie publique, mais faute d'une bonne connaissance des habitudes et du terrain, les hommes envoyés en renfort ne peuvent exercer une action réellement préventive contre la criminalité.

Votre ministère envisage-t-il d'augmenter les effectifs sédentaires, ce qui permettrait de veiller à la sécurité de nos concitoyens dans de meilleures conditions ? S'il n'était vraiment pas possible de créer, du moins immédiatement, des postes budgétaires en nombre suffisant, ne pourrait-on pas envisager le recrutement sur place, et pour la période considérée seulement, de retraités ou d'auxiliaires qualifiés parfaitement adaptés au terrain et susceptibles de compléter le dispositif saisonnier ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Paecht, je connais bien la situation des « communes accordées » où la population estivale dépasse par rapport à la population hivernale.

En pareil cas, il est fait appel à des renforts de CRS ou de gendarmerie dont le rôle est d'ailleurs particulièrement apprécié, qu'ils soient affectés à la circulation ou, mieux encore, comme maîtres-nageurs sauveteurs. Ils contribuent à donner de la police et de la gendarmerie l'image favorable que nous souhaitons tous.

Dans le département du Var, les taux de la délinquance et de la criminalité sont des plus élevés. C'est pourquoi il a été prévu d'y renforcer en 1979 les effectifs de la police. Je ne puis dès maintenant vous fournir de plus amples détails. La ventilation sera effectuée en accord avec le préfet.

**M. le président.** La parole est à M. Icart.

**M. Fernand Icart.** Monsieur le ministre, ma question est inspirée par les mêmes préoccupations que les précédentes.

Vous venez de répondre au souci de M. Paecht en ce qui concerne la sécurité publique et la lutte contre le développement de la délinquance et de la criminalité dans le département du Var. Qu'entendez-vous faire en faveur du département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement de la ville de Nice ?

Avez-vous, d'ores et déjà, arrêté des mesures pour garantir un minimum de sécurité à la population intéressée ? Il est vraiment nécessaire de mettre un terme au sentiment d'insécurité qui règne dans les Alpes-Maritimes, en particulier le long de la côte. Je tenais à vous rendre sensible à cette difficulté.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Comme le département du Var, mais peut-être d'une façon plus marquée encore, la ville de Nice possède le triste privilège d'être l'une des zones où la criminalité est la plus forte.

Ce matin, je vous ai indiqué que dans dix départements, qui ne regroupent que 28 p. 100 de la population, on compte 54 p. 100 des cas de criminalité ou de délinquance.

Pour la ville de Nice, une compagnie de CRS a été affectée à des tâches de sécurité. Après Paris, Lyon et Marseille, nous y avons créé une brigade de recherche et d'intervention, plus connue sous le nom de brigade « antigangs ». Depuis le 1<sup>er</sup> octobre elle est en place dans la région de Nice - Côte d'Azur.

En 1979, dans la mesure où Nice appartient à une zone que l'on peut qualifier, par antiphrase, de privilégiée sur le plan de la criminalité, il est évident que nous y affecterons des effectifs supplémentaires.

**M. le président.** La parole est à M. Arreckx.

**M. Maurice Arreckx.** Monsieur le ministre, ma question est proche de celles que vous ont posées M. Icart et M. Paecht. C'est d'ailleurs celui-ci qui me l'a inspirée.

Dans les grandes villes, les maires sont investis, vous le savez, de pouvoirs de police, notamment, en ce qui concerne la circulation et le stationnement. Néanmoins, lorsqu'ils prennent des arrêtés, la police leur fait savoir que, faute des effectifs nécessaires, elle se trouve dans l'incapacité de les faire appliquer. Aussi les maires sont-ils conduits à recruter une véritable armée — jusqu'à quatre-vingts hommes parfois — de « pseudo-policiers », si j'ose dire, encore que ceux-ci tiennent fort à porter l'uniforme, voire le revolver.

Evidemment, une telle situation est anormale. Si le Gouvernement veut conserver la responsabilité de cette mission, qu'il nous fournisse les effectifs nécessaires. Sinon, qu'il confie aux maires les moyens de recruter des policiers. Actuellement, ils prennent des arrêtés sans disposer d'aucune autorité sur ceux qui ont mission de les faire appliquer. Leur seul pouvoir est de payer des policiers à « carte réduite ». Certes, ils font tout ce qu'ils peuvent, mais ils ne jouissent pas de la même autorité que des vrais policiers.

Et si vous entendez poursuivre la même politique, les communes ne devraient-elles pas au moins toucher les recettes procurées par les amendes ? *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française, du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Arreckx, ce problème nous préoccupe, et nous l'étudions dans le cadre du plan de développement des responsabilités locales. D'ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que les timbres-amende font l'objet d'un reversement aux communes.

**M. Pierre Jagorel.** Oui, mais partiel !

**M. le ministre de l'intérieur.** Certes, le montant du reversement ne comble pas les souhaits des maires !

Néanmoins, s'agissant du contrôle du stationnement dans des communes plus modestes que la vôtre, monsieur Arreckx, il est souvent intéressant, je vous le signale, de recruter un agent chargé, contre rémunération, d'effectuer ce contrôle. Je puis vous assurer par expérience personnelle que le budget de la commune ne s'en portera pas plus mal. *(Sourires.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le ministre, nous nous réjouissons de l'augmentation des crédits affectés à la sécurité publique : elle répond à une préoccupation profonde des Français.

En effet, le besoin de sécurité est actuellement très vif, surtout dans les grandes villes. Si l'on veut éviter qu'il ne s'amplifie démesurément dans un proche avenir, il est de notre devoir d'agir rapidement.

Après les événements traumatisants de Marseille, permettez-moi d'appeler votre attention sur la nécessité de renforcer les effectifs de police dans la cité phocéenne. En effet, en dépit de l'excellent travail des policiers marseillais, dont il m'est agréable de souligner ici l'efficacité, les trois mille agents en poste ne peuvent faire face à toutes les missions exigées par le maintien de la sécurité dans une métropole de près d'un million d'habitants.

Il est, en particulier, une opération intéressante dont je souhaite qu'elle soit menée à son terme. Il s'agit de la pratique de « l'ilotage », méthode destinée à donner un sentiment de sécurité à la population. Elle consiste à diviser la ville en petits secteurs, environ cent dix à Marseille. A chacun est affecté en permanence un gardien de la paix chargé d'assurer le contact avec la population, de régler les petits conflits et de prévenir la délinquance juvénile. Au fond, il assume une mission d'assainissement, surtout dans les grands ensembles. C'est une police à l'échelle humaine. La méthode donne entièrement satisfaction à la population des quartiers où elle est appliquée.

Cependant, il serait nécessaire de l'étendre à toute la ville de Marseille, où, pour l'instant, elle n'est appliquée que dans cinq arrondissements sur seize. Mais il faudrait cent cinquante gardiens de la paix en plus. Ne serait-il pas possible, profitant de l'augmentation des crédits, d'affecter à la ville de Marseille ce contingent supplémentaire indispensable ?

**M. Serge Charles.** Le même problème se pose dans toutes les grandes villes !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Gaudin, l'ilotage mobile est précisément la formule vers laquelle nous nous orientons.

Depuis cinq ans, l'effectif de la police de la ville de Marseille a bénéficié d'un renfort de deux cent cinquante fonctionnaires. Pour 1979, puisque la ville de Marseille figure, comme le département du Var et la ville de Nice, sur la liste des zones de délinquance maximale, des renforts nouveaux seront affectés qui seront consacrés de façon préférentielle à une extension de l'ilotage. Néanmoins, je vous l'avoue, car j'aime à dire la vérité, il m'apparaît impossible d'atteindre dès 1979 le chiffre que vous m'avez cité.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, la population de la communauté urbaine et de la ville de Lyon et de leurs environs souffre d'habiter dans une zone « criminogène », pour employer le terme que vous avez utilisé tout à l'heure en ce qui concerne une autre région.

Or vous nous avez confirmé que cinq mille policiers devaient être recrutés au cours des prochaines années. Sur ce contingent supplémentaire allez-vous augmenter, comme je le crois nécessaire, les effectifs de la police, non seulement de la ville de Lyon, mais de toute la communauté urbaine ? Un accroissement

de ces effectifs serait d'autant plus indispensable que ceux de la gendarmerie, chargée de la protection des personnes et des biens dans les cantons du Rhône hors de Lyon, n'augmentent pratiquement pas. Or, vous ne l'ignorez pas, la criminalité, grande ou moyenne, s'est malheureusement accrue sensiblement dans le Rhône au cours des dernières années.

Permettez-moi d'aborder maintenant quelques points plus particuliers.

Les policiers lyonnais regrettent de ne pas avoir assez de temps pour s'entraîner au tir. Ne serait-il pas possible d'aménager leur emploi du temps pour qu'il leur soit possible d'utiliser leur pistolet, ne serait-ce qu'en prévision du cas où, hélas, ils seraient contraints de s'en servir efficacement ?

Par ailleurs, en attendant la prochaine mise en service du train à grande vitesse sur la ligne Paris—Lyon, la gare de Lyon-Perrache va subir des modifications. Ne serait-il pas possible à votre ministère de prendre contact avec la SNCF pour que le commissariat de police de Perrache, qui ne dispose même pas actuellement de cinquante mètres carrés, soit agrandi, mieux équipé et mieux situé, en profitant des travaux d'aménagement de la gare actuellement projetés par la SNCF ?

De plus, je tiens à souligner l'activité remarquable et l'insuffisance certaine des effectifs de la police nationale à Grigny et Givors. C'est l'une des régions de notre pays où la proportion de la population étrangère est la plus élevée. Elle est traversée chaque année par de nombreux migrants étrangers. Des bandes de nomades, notamment yougoslaves, y arrivent, séjournent, repartent. Le nombre des vols et des effractions augmente alors dans de très fortes proportions.

Enfin, est-il besoin de le rappeler, toute la région de l'ouest lyonnais offre à la haute criminalité lyonnaise, que l'on désigne habituellement sous le nom de « gang des Lyonnais », un repaire et une zone d'activité. L'année dernière, en ouvrant le coffre d'une voiture, un gendarme a découvert un véritable arsenal. La semaine passée, un pompiste a été assassiné alors qu'il livrait de l'essence. Les attaques à main armée se multiplient. Je vous demande avec insistance d'examiner tout particulièrement quels moyens peuvent être mis en œuvre afin que la criminalité diminue dans cette zone et que les citoyens s'y sentent mieux protégés.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** On dirait que tous les représentants des zones que j'ai qualifiées de criminogènes se sont donné le mot !

Pour autant, je ne voudrais pas que l'Assemblée ait l'impression que seules ces zones et les grandes villes bénéficieront du plan de création, étalé sur cinq ans, selon le programme de Blois, de mille postes de gardien de la paix et de mille postes de gendarme par an.

**M. Georges Lemoine.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour sa part, la ville de Lyon a bénéficié, en 1978, d'un renfort de 134 fonctionnaires de police dont plusieurs dizaines ont été constitués en unités mobiles de sécurité.

En ce qui concerne le tir, je transmettrai au directeur de la police nationale les aspirations dont vous vous êtes fait l'écho.

Sachez enfin qu'il n'était pas besoin de votre intervention pour que le nécessaire soit fait dans la région de l'ouest lyonnais.

**M. le président.** Nous en arrivons à la deuxième série de questions du groupe communiste.

La parole est à M. Odru.

**M. Louis Odru.** Comme vous le savez, monsieur le ministre, les personnels de nos communes luttent depuis longtemps pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération. Dans cet esprit, ils revendiquent notamment un treizième mois de salaire statutaire. Cette revendication est légitime car les traitements de la fonction communale sont parmi les plus bas de notre pays. Sa satisfaction dépend du Gouvernement et de vous.

Devant vos refus passés, nombre de maires ont été conduits à accorder des acomptes sur le treizième mois — sans fondement légal — dans des conditions qui ne satisfont ni les élus ni les fonctionnaires communaux, mais qui mettent en

cause les moyens des communes menacées d'asphyxie financière, comme l'a affirmé, à juste titre, l'association des maires de France.

Un treizième mois statutaire suppose donc l'octroi à toutes les municipalités de France des moyens financiers qui ne peuvent venir que du ministère de l'intérieur.

Monsieur le ministre, qu'attendez-vous pour reconnaître aux personnels de nos communes le droit au treizième mois statutaire et pour donner aux municipalités les moyens financiers leur permettant de régler ce treizième mois ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Une loi de 1937 prévoit la parité entre les traitements des fonctionnaires de l'Etat et ceux des fonctionnaires des collectivités locales. Il n'appartient de la faire appliquer, tant que le législateur ne l'aura pas modifiée. Si tel devait être le cas, il serait alors mis fin aux pratiques que vous avez évoquées et que je n'ignore évidemment pas.

**M. le président.** La parole est à M. Barthe.

**M. Jean-Jacques Barthe.** La question que je voulais poser sur la faiblesse des créations d'emplois dans les préfectures et le transfert des charges inadmissible que cette carence fait subir aux budgets départementaux a déjà été traitée.

Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour noter que la réponse de M. le ministre de l'intérieur ne nous satisfait pas. En effet, si l'on maintient le rythme actuel, il faudra, comme l'a souligné M. le rapporteur pour avis, une vingtaine d'années pour réaliser le plan de quatre ans de renforcement des effectifs, qui devait s'achever en 1978, et doter ainsi les préfectures des personnels dont elles ont besoin pour faire face à leurs missions.

Ma deuxième question intéresse le personnel communal.

Le personnel communal aide avec compétence, dévouement et efficacité les élus à remplir leurs fonctions. Or, les conditions de traitement et le déroulement de carrière de ce personnel laissent beaucoup à désirer. De plus, ce personnel est souvent tributaire des mesures prises pour la fonction publique en général.

Ne pensez-vous pas que la spécificité de leur emploi nécessiterait une réforme globale de leur statut qui donnerait aux maires la liberté de créer les emplois nécessaires à l'activité des communes et qui prévoirait une refonte générale des fonctions, des grades et des rémunérations dont la commission nationale paritaire aurait à discuter, et sur laquelle les maires et les organisations professionnelles seraient consultés ?

Une réforme profonde s'impose car les maires sont saisis de circulaires et de décrets concernant telle ou telle catégorie de personnel, textes dont l'application provoque des zizanie, crée des situations conflictuelles à l'intérieur des services et parfois même des injustices flagrantes.

Je donnerai quelques exemples qui font partie de la vie de chaque jour.

On a créé comme débouché au grade de conducteur de poids lourds celui de chef de garage. Les communes n'en ont pas toutes besoin. Un grade de CAPL confirmé ou de 1<sup>re</sup> catégorie permettant à un personnel qui a conduit toute sa vie un poids lourd de bénéficier d'une meilleure rémunération pendant les dernières années d'activité professionnelle, et donc d'une meilleure retraite, serait plus judicieux.

Autre exemple : le grade de manoeuvre doit disparaître. Les manoeuvres en fonctions doivent attendre quatre ans pour être promus aides OP. En revanche, les nouveaux embauchés, en cas de vacance de poste, seront directement nommés aides ouvriers professionnels. Cela est injuste pour les plus anciens.

Troisième exemple : un décret permet aux maires de promouvoir des ouvriers professionnels de 2<sup>e</sup> catégorie au grade de maître-ouvrier. Cela permet de faire bénéficier les agents OP 2 méritants d'une promotion professionnelle et d'une amélioration sensible de leur traitement. Mais cette situation favorable pour les OP 2 crée une injustice flagrante pour les contremaîtres qui, tout en ayant la responsabilité de l'exécution des tâches et de l'encadrement des maîtres-ouvriers, reçoivent un salaire identique à celui de leurs subordonnés.

Il en résulte des situations conflictuelles, des tensions qui nuisent à la bonne marche des services et, par là-même, aux intérêts de la population.

Une refonte générale de la grille indiciaire du personnel communal de tous grades s'impose car il est aberrant de voir les maires confrontés sur le terrain à ces situations nocives à

l'intérêt général alors que c'est vous, monsieur le ministre, qui avez pris les décisions et qui devriez porter la responsabilité de leur application.

Comptez-vous entreprendre rapidement cette refoule ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Le projet de loi-cadre sur le développement des responsabilités des collectivités locales devrait décentraliser très largement la solution du problème. Il devrait donner aux maires une liberté dont ils ne disposent pas toujours, quel que soit le caractère souvent fictif de certains tableaux d'effectifs.

En contrepartie, il faudra prévoir des garanties pour le personnel. Ce n'est pas la chose facile car si les deux exigences sont en apparence complémentaires, elles se révèlent parfois contradictoires, du moins depuis les dernières élections législatives. Cela ne rend pas aisé, je l'avoue, la mise au point du projet.

**M. le président.** La parole est à M. Barthe pour une autre question.

**M. Jean-Jacques Barthe.** Chaque année, pendant la saison estivale, des maîtres nageurs sauveteurs de la gendarmerie ou des compagnies républicaines de sécurité assurent la sécurité des baigneurs sur les plages de notre littoral.

Leur dévouement, leur compétence et leur efficacité ne sont absolument pas en cause, bien au contraire. Là, gendarmes et CRS remplissent effectivement un rôle très utile et apprécié par tous.

Mais cela coûte très cher aux communes, alors que les gendarmes et CRS touchent pour accomplir cette tâche leur salaire normal. Ainsi, une commune maritime de 10 000 habitants qui accueille 50 000 personnes en fin de semaine a dû verser, pour les mois de juillet et août, 20 000 francs afin de s'assurer de la présence de ces maîtres nageurs sauveteurs.

Quand ferez-vous, monsieur le ministre, cesser ce scandaleux transfert de charges, un parmi tant d'autres ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette question me surprend.

En effet, chaque année, le printemps venu, les cités touristiques se battent pour disposer de maîtres nageurs sauveteurs. Personnellement, je considère qu'il est normal que les collectivités locales prennent en charge les frais de mission des personnels, et ce sont ceux-là seulement qui leur sont réclamés.

Je connais de nombreuses stations qui seraient prêtes à consentir cet effort si, en retour, elles connaissaient l'affluence dont bénéficient les cités touristiques qui ont besoin de maîtres nageurs sauveteurs.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Aurillac.

**M. Michel Aurillac.** Monsieur le ministre, j'ai noté avec satisfaction que vous étiez ouvert à toute solution tendant à donner priorité d'accès au logement, dans les circonscriptions où ils exercent leurs fonctions, aux fonctionnaires de police urbaine.

Je souhaite que des moyens législatifs nouveaux puissent être mis à votre disposition, soit sous forme d'un projet de loi, soit sous forme d'une proposition de loi que vous accepteriez de voir porter à l'ordre du jour.

Mais en attendant, monsieur le ministre, une politique plus vigoureuse d'affectation des logements sociaux pourrait être menée. Je pense qu'il serait possible, par des échanges de logements, de réduire dans la périphérie des grandes villes, notamment dans la région parisienne, le nombre de ces espèces de casernes qui sont occupées par des milliers de ménages de policiers qui n'exercent pas leurs fonctions près de leur domicile. Il faut faire le maximum pour ajuster le domicile des policiers et leur lieu de travail.

C'est le seul moyen que nous ayons d'éviter le gaspillage coûteux que représentent les heures perdues en allées et venues et de mieux assurer une permanence de la police la nuit comme le jour.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** J'ai eu l'occasion, lors de la séance de ce matin, d'évoquer ce problème, mais je confirme volontiers à M. Aurillac que la politique qu'il veut de prôner recueille le plein accord du ministre de l'intérieur et que la direction générale de la police nationale agit déjà en ce sens.

D'après les indications qui m'ont été communiquées concernant Paris, des progrès, certes légers, ont déjà été accomplis depuis que cette politique a été engagée. Elle sera encore plus vigoureusement poursuivie avec votre concours.

**M. le président.** La parole est à M. Foyer.

**M. Jean Foyer.** Monsieur le ministre, revenant pour quelques instants sur un problème qui a déjà été soulevé, je m'adresserai au responsable de la justice administrative au premier degré que vous êtes, pour des raisons qui sont, du reste, plus historiques que logiques.

On a déjà regretté, et avec raison, l'encombrement des tribunaux administratifs. Le projet de budget y remédie dans une certaine mesure en créant des emplois de conseillers de tribunaux administratifs. Je ne pense pas que cette mesure soit suffisante.

Pour régler le problème, on peut envisager deux méthodes.

La première consiste à augmenter les effectifs et les moyens des juridictions; la deuxième à diminuer le nombre d'affaires qui leur sont soumises. Il me semble que, sous ce rapport, on pourrait s'engager dans deux directions, qui ne sont d'ailleurs pas contradictoires et sur lesquelles je souhaiterais vous interroger.

Tout d'abord ne serait-il pas possible, comme l'a fait la loi du 31 décembre 1957, de transférer aux tribunaux judiciaires une partie des compétences juridictionnelles actuelles des tribunaux administratifs ?

S'il est évidemment essentiel que ces tribunaux conservent le jugement de l'excès de pouvoir — ils ont d'ailleurs été créés dans ce but car il s'agit du contentieux des actes de puissance publique par excellence — s'il convient de leur laisser le contentieux de la fonction publique parce qu'il n'est pas concevable que l'Etat soit justiciable des conseils de prud'hommes qui vont devenir les tribunaux exclusifs des conflits du travail; s'il est souhaitable qu'ils ne perdent pas les compétences acquises dans des domaines très techniques comme le contentieux des contributions directes ou celui de la taxe à la valeur ajoutée, en revanche, il n'y a pas de raison décisive pour réserver à ces tribunaux le contentieux portant sur les contrats administratifs ni celui relatif à la responsabilité de la puissance publique.

Sur ces deux sujets, mais surtout en ce qui concerne la responsabilité de la puissance publique, notre droit actuel est un assemblage de solutions jurisprudentielles. La jurisprudence du Conseil d'Etat a accompli au XIX<sup>e</sup> siècle et au début de celui-ci une œuvre extrêmement heureuse à une époque où la carence du législateur était totale. Mais, aujourd'hui, cette jurisprudence semble avoir épuisé ses vertus et tourne au juridisme, voire au byzantinisme. Elle crée l'incertitude plutôt que la certitude et la situation s'est encore détériorée depuis que le Conseil d'Etat n'est plus, en règle générale, le juge du premier degré.

Le programme de Blois avait prévu — c'était une idée heureuse — que le droit administratif serait codifié. Cette codification, si elle était bien faite, si elle déterminait avec précision les conditions et les cas dans lesquels la puissance publique est responsable, si elle fixait clairement le calcul des dommages-intérêts, il y a lieu de penser que l'administration ne manifesterait pas la résistance, et quelquefois la mauvaise foi, des compagnies d'assurances qui engendrent un contentieux judiciaire très apprécié des auxiliaires de justice.

Si les règles de droit étaient plus précises, plus nettes et plus certaines, une partie du contentieux n'aurait plus aucune utilité.

En conclusion, je vous poserai deux questions.

Envisagez-vous de procéder à un transfert partiel de compétences des juridictions administratives vers les tribunaux judiciaires ?

Où en est la codification de certaines parties du droit administratif qu'a annoncée M. le Premier ministre au mois de janvier ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le président Foyer, chacun sait depuis que vous avez consacré près de deux années à la réforme d'un code en votre qualité de garde des sceaux, que vous êtes maître en l'art de codifier. Je ne prétends pas avoir de telles qualités.

En ce qui concerne le transfert de compétence, je suis prêt à demander à la mission du Conseil d'Etat qui a été chargée d'étudier l'amélioration des techniques et des procédures de la Haute Assemblée, de se saisir de ce problème. J'y vois un risque, celui de surcharger Paul en déchargeant Pierre. En effet, vous le savez mieux que quiconque, dans le secteur judiciaire, les délais ne sont pas toujours négligeables.

J'avoue ne pas être en mesure de répondre aujourd'hui à votre deuxième question. Je le ferai par lettre dans les jours qui viennent.

**M. Jean Foyer.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Aurillac.

**M. Michel Aurillac.** L'une des raisons de l'encombrement des tribunaux administratifs réside dans l'insuffisance des effectifs dont disposent les secrétariats-greffes pour « évacuer » les affaires.

Les secrétariats-greffes appartiennent au cadre national des préfectures et ils ne semblent pas être privilégiés lors de la répartition des moyens. Pourtant la justice administrative est une fonction capitale.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette question a été examinée récemment, tant avec la commission consultative qu'avec les présidents des tribunaux administratifs.

A la différence de ce qui se passe dans d'autres secteurs, il ne semble pas que ce problème des greffes se pose avec une très grande acuité. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où les décisions relèvent des préfets, le nécessaire sera fait pour qu'ils n'oublient pas de procéder aux affectations nécessaires au bon fonctionnement des greffes des tribunaux.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Marie.

**M. Bernard Marie.** Monsieur le ministre, dans le projet de réforme des collectivités locales, il est prévu de remplacer le Fonds d'action locale — le FAL — par une dotation globale de fonctionnement qui comporterait des concours particuliers parmi lesquels figureraient ceux destinés aux stations classées afin de remplacer le supplément qui existait dans le cadre du FAL.

Avec le développement des loisirs, les charges des communes touristiques sont devenues de plus en plus lourdes en même temps que l'accroissement de leur nombre — ces communes sont en effet passées de 450 à l'origine à 1 004 — entraînerait une diminution proportionnelle de leur dotation.

Je souhaiterais donc connaître, monsieur le ministre, ce que vous avez prévu pour que soit ajusté équitablement, dès le budget de 1979 et, plus tard, dans le projet de réforme, le montant des concours particuliers en faveur des stations classées. Il convient en effet de leur permettre de faire face aux charges de plus en plus élevées qu'entraîne l'afflux d'une population temporaire qui ne participe pratiquement pas aux charges financières occasionnées par leur séjour.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Maire d'une commune touristique, je répondrai au maire d'une autre commune touristique qu'une ligne budgétaire a bien été prévue pour ces communes dans les concours particuliers de la dotation globale de fonctionnement.

Je ne suis pas en mesure de préciser le montant qui sera inscrit à cette ligne, mais M. Bernard Marie peut être assuré que le problème qu'il a évoqué est tout à fait présent à mon esprit.

En ce qui concerne les effectifs de police dans les stations touristiques en période estivale, la gendarmerie et les CRS font de leur mieux. Nous nous efforcerons, monsieur Bernard Marie, de ne pas trop décevoir votre attente lors de la prochaine saison en renforçant les effectifs.

Je profite de l'occasion pour prier Mme de Hautecloque de bien vouloir m'excuser d'avoir omis la réponse que je lui devais sur une de ses questions. Je lui indique que, dès 1979, Paris bénéficiera d'effectifs supplémentaires de gardiens.

**Mme Nicole de Hautecloque.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette bonne nouvelle.

**M. le président.** La parole est à M. Aurillac.

**M. Michel Aurillac, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur les difficultés qu'éprouvent actuellement les victimes de crimes et délits, et notamment de cambriolages, pour faire enregistrer leur plainte dans les commissariats de police des zones urbanisées, et pour obtenir que les policiers se rendent sur les lieux.

Il convient de trouver très rapidement le moyen de faire en sorte que toute personne ayant déposé une plainte à la suite d'un cambriolage reçoive chez elle, et dans un délai très bref, la visite d'un enquêteur, et cela même s'il ne s'agit que du cambriolage d'un modeste pavillon ne comportant aucun tableau de maître ou objet de valeur. Cette visite est indispensable pour relever les indices et procéder aux constatations, ne serait-ce que pour les compagnies d'assurances.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le rapporteur pour avis, j'attache une très grande importance à l'accueil dont dépend, pour beaucoup de nos concitoyens, l'image de la police. Cet accueil est d'autant plus important, dans le cas que vous évoquez, que les personnes qui s'adressent aux services de police viennent de connaître de sérieuses difficultés.

Il est inadmissible que ces personnes soient mal reçues, même si le fonctionnaire auquel elles ont affaire est fatigué par tout le travail qu'il doit accomplir. J'ai d'ailleurs donné des instructions très fermes pour que les personnes qui se présentent dans un service de police soient accueillies convenablement et que leur requête soit examinée avec diligence.

J'ajoute qu'une quarantaine de services de renseignements à l'intention du public ont été mis en place, et que l'accueil fait partie maintenant intégrante de la formation dans les écoles nationales de police.

En outre, la qualité de l'accueil est l'un des points que l'inspection générale des services doit contrôler. Dans certains cas particulièrement inadmissibles des sanctions ont d'ailleurs été prises, et d'autres le seraient si, par hasard, nous nous trouvions de nouveau en face de cas semblables.

**M. le président.** La parole est à M. Aurillac, pour une dernière question.

**M. Michel Aurillac.** M. le ministre ayant déjà répondu précédemment à une question identique, je renonce à poser ma question sur l'intégration des agents départementaux.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Billardon.

**M. André Billardon.** Monsieur le ministre, les commissaires de police se voient attribuer des vacances spéciales lorsqu'ils opèrent des expulsions en application de décisions judiciaires. La pratique amène à constater que les intéressés consacrent une partie importante de leur temps à ces opérations, ce qui aboutit à un emploi éloigné de l'optimum, tant du matériel que du personnel mis à leur disposition.

Quelle justification, monsieur le ministre de l'intérieur, donnez-vous à l'existence de ces rémunérations annexes et quelles mesures comptez-vous prendre pour qu'elles n'entraînent pas un déséquilibre dans les diverses missions auxquelles les fonctionnaires de police ont à faire face, parmi lesquelles les expulsions ne sont assurément pas prioritaires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Assurément, les expulsions ne sont pas prioritaires dans les missions d'un commissaire de police.

Les vacances sont, pour ces expulsions effectuées à la suite d'une décision de justice, de vingt à trente francs pour les commissaires de police qui y participent et, sur les quelque 18 000 à 20 000 expulsions qui sont décidées chaque année, moins de 10 p. 100 font l'objet d'une intervention d'un commissaire de police.

Je considère la question comme malvenue.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** La législation qui s'impose aux villes nouvelles est récusée par les élus locaux des agglomérations concernées, comme cela a pu être constaté lors du dernier congrès des élus des villes nouvelles à Evry, au début de ce mois.

A peu près toutes les tendances politiques qui étaient représentées à ce congrès ont condamné la violation des principes généraux de fonctionnement des collectivités locales, violation qui découle de la loi votée en 1970, et qui n'est plus acceptable.

Avez-vous l'intention, comme on a pu le croire un moment, monsieur le ministre, de déposer un projet de loi qui reviendrait sur les dispositions les plus critiquables de cette loi de 1970, notamment en établissant une répartition plus claire des responsabilités entre les communes membres et les organismes communautaires, en prévoyant une faculté de retrait pour les communes marginales, mais sans bouleverser l'équilibre de l'agglomération nouvelle et, surtout, en supprimant l'absurde distinction entre zone d'agglomération nouvelle et ancienne agglomération qui découpe le territoire des communes existantes.

Par ailleurs, monsieur le ministre, estimez-vous satisfaisant le mécanisme de financement des charges communales communautaires liées au développement des villes nouvelles, qui interdit à leurs élus de faire la moindre prévision sur leurs ressources à plus d'un an d'échéance ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je suis parfaitement conscient des difficultés d'application de la loi de 1970 sur les villes nouvelles, loi dont j'ai eu indirectement à connaître lorsque j'étais secrétaire d'Etat au logement auprès du ministre de l'équipement.

M. d'Ornano vient de recevoir un certain nombre de présidents de syndicats communautaires et les maires des principales villes intéressées. Il a engagé avec eux une concertation et, sauf à récuser la concertation, il m'est impossible de dire moi-même aujourd'hui quelles pourront être les orientations d'éventuels aménagements de cette loi de 1970.

Je puis, en revanche, assurer M. Richard que l'idée générale est celle d'un rapprochement du régime des villes nouvelles du régime de droit commun des grandes villes.

**M. le président.** La parole est à M. Nucci, pour présenter une question de M. Wilquin.

**M. Christian Nucci.** Les problèmes sur lesquels ont à se prononcer les tribunaux administratifs ont souvent une importance fondamentale pour la défense des libertés des citoyens. Mais les règles de procédure devant ces tribunaux ne sont pas toujours adaptées aux situations réelles et conduisent fréquemment, en raison de la durée des procédures, à des injustices graves.

Comptez-vous, monsieur le ministre de l'intérieur — c'est la question que M. Wilquin aurait souhaité vous poser — déposer un projet de loi qui attribuerait des pouvoirs efficaces aux tribunaux administratifs statuant en référé et donnerait un caractère suspensif aux recours présentés devant eux dans certaines matières, pour éviter les incertitudes qui affectent le mécanisme actuel du sursis à exécution ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, le Premier ministre a donné au Conseil d'Etat des instructions pour que soient étudiés les moyens d'assouplir l'octroi du sursis à exécution par les juridictions administratives. Celui-ci revêt, en effet, un caractère par trop exceptionnel.

**M. le président.** La parole est à M. Houteer.

**M. Gérard Houteer.** Monsieur le ministre, quels sont les critères auxquels doivent satisfaire les communes qui sollicitent une subvention d'équilibre ?

Quel est le nombre de communes qui ont obtenu de telles subventions en 1978, et lesquelles ?

Enfin, quelle est la somme globale qui a été affectée à ces subventions ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Le projet de budget pour 1979 prévoit l'inscription d'une somme de 75 millions de francs au titre des subventions d'équilibre, contre 52 millions en 1978.

Nous constatons, en effet, une propension à l'inflation des demandes de subventions d'équilibre, dont certaines — nous semble-t-il — répondent plus à une politique concertée qu'à une situation véritablement exceptionnelle et justifiant l'aide de l'Etat.

Les critères auxquels les communes doivent satisfaire sont, bien entendu, au premier chef, le déficit du compte administratif de l'année précédente provoqué par des circonstances exceptionnelles.

Soixante-quatorze communes ont bénéficié, en 1977-1978, d'une subvention d'équilibre pour déficit. Cette dégradation nous paraît anormale, et nous entendons y porter remède, car nous avons le sentiment, je le répète, que la subvention d'équilibre est trop souvent considérée comme un moyen de gestion, alors qu'elle ne doit constituer qu'un recours pour faire face à une situation anormale.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bonnet.

**M. Alain Bonnet.** Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir si vous pourriez tenir les promesses de votre prédécesseur qui avait indiqué devant la commission élargie qui examinait les crédits du ministère de l'intérieur qu'une base de Canadair serait installée à Bordeaux.

Si j'ai bien compris, il s'agirait maintenant d'une base de DC 6, mais elle serait très utile à notre région, car les forêts de la Dordogne et des Landes sont parmi les plus importantes de France.

J'espère donc que nous pourrions obtenir satisfaction.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député et cher homonyme (*Sourires*), il se trouve que, pour des questions de logistique, il nous apparaît nécessaire d'avoir une base unique de Canadair et de la situer au centre de gravité des feux les plus importants qui se produisent pendant la saison estivale. C'est pourquoi elle est actuellement implantée à Marignane.

Mais rien n'empêche, en cas de besoin, d'envoyer les Canadair à Bordeaux pour protéger la forêt des Landes, comme on les a envoyés en Corse cet été et en Bretagne en 1976.

**M. Alain Bonnet.** Mais il faut du temps avant qu'ils n'arrivent !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

La parole est à M. Gaudin, pour exposer une question de M. Voilquin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le ministre, M. Hubert Voilquin, député des Vosges, appelle votre attention sur une petite affaire qui fait grand bruit dans sa circonscription de Neufchâteau, et dont il pense qu'elle peut se généraliser dans l'ensemble du pays.

Les inspecteurs chargés de faire passer le permis de conduire ne disposent plus de crédits de déplacement. Ainsi, par souci d'économie, l'examen est centralisé sur une seule ville, ce qui oblige des centaines de candidats à se déplacer et les moniteurs d'auto-école à venir y donner quelques leçons pour familiariser leurs candidats avec la topographie des lieux.

Bref, pour économiser quelques dizaines de kilomètres, on en gaspille des centaines, voire des milliers, et l'on perd d'innombrables heures en déplacements.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous saurez rapidement donner les instructions nécessaires afin de mettre un terme à cette situation incohérente en rapportant une mesure insolite prise, sans doute, au nom des économies d'énergie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** S. M. Voilquin avait assisté à la séance consacrée hier aux questions au Gouvernement, il aurait appris de la bouche de mon collègue, ministre des transports, que ce problème ne se pose plus.

**M. Maurice Cattin-Bazin.** Monsieur le ministre, je tiens à appeler votre attention sur le problème des finances des petites communes rurales, à propos desquelles on parle souvent de grande misère.

L'imposition directe locale est calculée de telle façon que ces petites communes, essentiellement agricoles, ne disposent pas des bases pouvant leur assurer les ressources nécessaires. Elles comptent, par exemple, la plupart du temps, peu d'assujettis à la taxe professionnelle, et le foncier non bâti est le plus souvent leur principale source de revenus.

Avec ces moyens financiers limités, elles ont beaucoup de mal à réaliser leurs équipements ou à engager des travaux nouveaux. Il leur est toujours possible de faire partie d'un SIVOM — syndicat intercommunal à vocation multiple — mais vous savez comme moi qu'elles n'y ont que des pouvoirs restreints. Leur poids au conseil général pour obtenir une aide financière est de moins en moins important, et je ne parle même pas du conseil régional.

Le projet de loi, déposé au Sénat, portant aménagement de la fiscalité directe locale, projet qui, je le sais, monsieur le ministre, émane, en fait, du ministère du budget, mais à l'élaboration duquel vos propres services ont tout de même dû participer, n'apportera, je le crains, que des améliorations limitées.

Le principe de l'actualisation des valeurs locales tous les trois ans, avec majoration annuelle entre deux actualisations, est excellent, et permettra une certaine progression de la matière imposable. Je ne crois pas cependant qu'il apportera une amélioration sensible de la situation des finances des petites communes.

Je voudrais donc, monsieur le ministre, que vous me précisiez quelles sont les solutions que vous proposez dans ce domaine.

J'ai entendu dire que vous envisagiez une certaine péréquation et que vous parliez d'un « SMIC » communal. J'aimerais que vous nous expliquiez davantage à quoi cela correspond.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Il est effectivement envisagé, au titre des concours particuliers, l'institution d'une dotation minimale aux communes les plus démunies, en plus des dotations spécifiques pour les communes touristiques dont M. Bernard Marie se préoccupait à l'instant.

Il est également envisagé d'introduire, avec prudence dans un premier temps, dans la partie flexible de la dotation globale de fonctionnement dite « dotation de péréquation », un nouvel élément : le potentiel fiscal, c'est-à-dire la richesse fiscale de la commune.

Cette disposition devrait être de nature à donner une seconde satisfaction aux communes les plus démunies.

**M. le président.** La parole est à M. Chapel.

**M. Paul Chapel.** Le budget des collectivités locales pourrait, monsieur le ministre, être augmenté sans incidence sur le budget du ministère de l'intérieur.

Les communes touristiques, nombreuses dans le Morbihan, se plaignent de ne pouvoir réévaluer la taxe de séjour. Ne pensez-vous pas que son montant, qui est actuellement de 0,08 franc par personne et par jour, pourrait être augmenté ? Il est trop faible, en effet, pour que les communes puissent assurer valablement son recouvrement et il ne permet pas de faire face aux dépenses croissantes occasionnées par l'accueil des touristes, qu'il s'agisse des impératifs de sécurité ou d'hygiène ou de la dégradation du matériel urbain.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, je suis aussi sensible que vous à la faiblesse de la taxe de séjour. Mais je rappelle qu'elle constitue une ressource autonome des collectivités locales. Elle s'inscrit donc parfaitement dans l'esprit du projet de loi-cadre qui sera prochainement déposé devant le Parlement et qui tend à donner aux collectivités locales plus de liberté pour les décisions qui les intéressent directement.

Le sujet est certes intéressant, mais semble-t-il assez modeste pour ne pas soulever de passion dans cet hémicycle ni au Palais du Luxembourg.

**M. le président.** Nous en arrivons au dernier quart d'heure, si j'ose dire (*Sourires.*), qui commence à nouveau par les questions du groupe communiste.

La parole est à Mme Constans.

**Mme Hélène Constans.** Monsieur le ministre, le 18 septembre dernier, le baron Empain, président directeur général du groupe Empain-Schneider, participait à l'émission « Question de temps » sur Antenne 2.

A une question sur l'aide financière apportée par le patronat aux partis politiques, pour le soutien de leurs candidats aux élections, il répondit : « Nous faisons ce que font tous les grands groupes. Cette aide passe habituellement au travers du patronat.

Il nous arrive d'aider dans tel ou tel département tel ou tel député ».

Voilà un aveu particulièrement net et qui contredit formellement les dénégations de M. Ceyrac, président du CNPF, pendant la dernière campagne électorale. Cet aveu n'étonne pas les communistes dont le parti s'honore de ne pas bénéficier de la manne électorale du patronat pour financer leurs campagnes. Et pour cause !

J'ai eu la curiosité de consulter la presse quotidienne des jours qui ont suivi.

L'Humanité a consacré deux articles à ce sujet. Un autre quotidien du matin a fait allusion à la question, mais a passé sous silence la réponse. Les autres journaux firent une impasse totale. Ces silences et ces prétentions sont éloquentes. Faut-il que l'on soit embarrassé et irrité par cette vérité enfin débâillée sur la place publique par quelqu'un qui sait ce dont il parle !

Cet aveu confirme ce que nous, communistes, dénonçons de longue date : le soutien apporté par la grande industrie et le patronat à certains milieux politiques, pour le soutien de leurs intérêts et de la politique qu'ils entendent voir mener.

Au cours des dernières années, plusieurs affaires, dont le scandale Lockheed et l'affaire de « l'avion du siècle », ont révélé à l'opinion que de telles pratiques n'étaient pas particulières à la France. Elles sont contraires à la morale politique, à l'expression d'une vraie démocratie, à l'égalité devant le suffrage universel.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour que le pays soit informé de ces réalités et pour assainir la vie politique sur ce point.

Notre parti a précisé à plusieurs reprises sa position sur ces questions. Elle est conforme à l'article 4 de la Constitution qui dispose : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ».

Liberté et démocratie exigent l'égalité des conditions dans lesquelles les partis mènent leurs activités et se présentent devant les citoyens. Elles exigent que leur fonctionnement soit libre de toute expression. Elles impliquent aussi qu'une aide financière égale leur soit apportée par l'Etat dans le cadre des campagnes électorales et dans leurs possibilités d'expression : aide à la presse d'opinion, accès égal aux moyens audiovisuels. Ni moins, ni plus.

Etes-vous décidé, monsieur le ministre, à vous engager sur cette voie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne refuserai pas, madame, parce que vous êtes une femme, de vous répondre, alors même que les crédits dont vous parlez ne figurent pas au budget du ministère de l'intérieur. Mais je limiterai mon propos à trois points.

En premier lieu, je note que M. Empain a fait une déclaration qui n'engage que lui, au cours d'une émission télévisée qui n'a pas été sans surprendre mais que je n'ai pas suivie moi-même.

En deuxième lieu, je rappelle que M. le Président de la République a chargé M. le Premier ministre d'ouvrir avec les partis politiques, à propos de leur financement, une concertation à laquelle jusqu'ici votre parti seul s'est refusé.

En troisième lieu, enfin, il existe des partis politiques qui, à travers des bureaux d'études, bénéficient de financements constants, d'un montant élevé, et qui mériteraient peut-être, eux, d'être dénoncés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Odru.

**M. Louis Odru.** Ma question, monsieur le ministre, concerne l'affaire d'un député assassiné en pleine rue au mois de décembre 1976.

Vous vous souvenez, comme nous, que quelques jours après le drame, votre prédécesseur, M. Michel Poniatowski, avait tenu une conférence de presse au cours de laquelle il affirmait, en violation de la loi, que toute l'affaire était résolue par la découverte des cerveaux financiers à l'origine de l'assassinat.

Or l'affaire dure depuis maintenant près de deux ans. Sans trahir les secrets de l'instruction, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, les raisons de cette longue attente qui contredit les affirmations passées de M. Poniatowski ? Est-ce

parce que l'enquête sur l'affaire s'est étendue à l'Espagne, à la Suisse, au Luxembourg, à l'Afrique ? Ou est-ce en raison des relations politiques et financières de la victime que le silence s'est abattu ?

L'opinion en tout cas s'interroge. J'espère que vous pourrez répondre à ces interrogations. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Puisqu'il a été reproché à mon prédécesseur de s'être occupé d'affaires qui n'étaient pas de sa compétence, je renverrai M. Odru au garde des sceaux, pour une affaire qui relève strictement du domaine de la justice. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Kalinsky.

**M. Maxime Kalinski.** Voici, monsieur le ministre, un exemple parmi d'autres :

Des travailleurs occupent leur entreprise pour défendre leur emploi. Le PDG de l'entreprise recherche une société qui dispose d'hommes de main pour expulser par la violence les travailleurs. Il sait qu'il existe des sociétés dites de « gardiennage », de « protection », des « agences de sécurité » qui pratiquent exclusivement cette activité, doublée parfois de celle d'enquêteur politique, qui peuvent fournir au patronat les hommes nécessaires à ces basses besognes et mener des enquêtes policières sur les activités syndicales et politiques des travailleurs.

Le PDG n'a pas de contact mais il a dans ses connaissances un commissaire de police en activité. Il le rencontre, et celui-ci le met immédiatement en relation avec une officine qui a pignon sur rue et qui a de quoi répondre à sa demande.

L'opération est rapidement montée. Le commando expulse par la force et la violence les travailleurs. On retrouve, par la suite, chez les responsables de ce commando, d'importants stocks d'armes.

Il est à noter que la police locale avait été prévenue de l'opération.

Plusieurs questions se posent,

En premier lieu, comment se peut-il que le ministre couvre un commissaire de police, très proche — dois-je le préciser ? — de notre Assemblée, toujours en activité, qui sert d'intermédiaire à de telles activités ? Dois-je ajouter que certaines polices privées se vantent d'avoir auprès des services de police, et aux plus hauts niveaux, tous les contacts nécessaires, ayant accès au fichier central des renseignements généraux et de la DST ?

En deuxième lieu, quelles instructions ont été données aux préfets et aux responsables de la police pour laisser opérer en toute liberté des polices parallèles au service du grand patronat ?

En troisième lieu, les entreprises qui utilisent des « nervis » ont souvent pignon sur rue. Elles sont bien connues de vos services, monsieur le ministre. Qu'entendez-vous faire pour mettre fin à de telles activités ?

Je tiens à vous préciser que les faits que j'ai décrits concernent l'entreprise Benoto, mais vous l'aviez deviné sans doute. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je n'avais pas deviné, je dois l'avouer, le nom de l'entreprise concernée par les faits que vous avez décrits. Je vous serais donc reconnaissant de me communiquer le nom du commissaire dont vous avez parlé, afin que je puisse m'enquérir plus avant de l'affaire et vous en entretenir, par la suite, d'une manière qui ne ressemble pas à une dérobade.

S'agissant de ce que vous avez appelé les milices privées, deux problèmes se posent.

Il n'est pas mauvais, il est même souhaitable, que les citoyens se préoccupent de leur sécurité. Il est bon, par exemple, qu'en période de vacances les voisins jettent un coup d'œil sur l'appartement de ceux qui sont partis. C'est la marque d'une solidarité qui, hélas ! ne se manifeste pas toujours puisqu'on a vu une femme battue à mort dans un immeuble collectif sans que personne, malgré les cris perçants qu'elle poussait en pleine nuit, soit venu à son secours.

En revanche, il n'est pas tolérable que des individus se substituent soit à la gendarmerie, soit à la police, et que puissent être organisées de véritables milices d'autodéfense. Un article du

code pénal interdit d'ailleurs formellement de telles créations, ainsi que les ports d'armes dont elles sont susceptibles de s'accompagner.

Tout autre est la situation des sociétés dites de surveillance, que leur nom soit à consonnance britannique ou composé de quelques initiales accolées les unes aux autres, et des vigiles qu'elles emploient. Un décret de 1973 en a autorisé la création, en contrepartie d'importantes garanties concernant leur fonctionnement et leur personnel. En particulier, ces sociétés et leur personnel doivent être agréés par le préfet du département concerné.

**M. le président.** La parole est à nouveau à M. Kalinsky, pour une autre question.

**M. Maxime Kalinsky.** Monsieur le ministre, quoique vous n'ayez pas répondu à ma question, je vais néanmoins vous en poser une seconde, du même ordre.

Depuis le mois de juillet 1977, les travailleurs de Gervais-Danone à Marseille étaient en lutte pour défendre leur emploi, leur entreprise, leur outil de travail, alors que le groupe BSN et son dirigeant, M. Antoine Riboud, voulaient les contraindre au chômage pour installer une usine identique en Italie. Pour ce faire, d'ailleurs, M. Riboud n'a pas hésité à rétrocéder son entreprise aux frères Paroutian, dont l'un n'est rien d'autre qu'un trafiquant de drogue notoire et déjà condamné à ce titre.

Les travailleurs, soutenus par leur organisation syndicale, la CGT, décidaient de s'opposer à un démantèlement que la volonté patronale tentait de leur imposer.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier 1978, à vingt-deux heures trente, une milice armée de carabines 22 long rifle et composée de soixante hommes, est brutalement intervenue pour s'emparer de l'usine, chassant avec violence les quatre travailleurs qui se trouvaient à l'intérieur.

Une heure après cette opération, les services de police assuraient sur place une protection effective et directe du commando qui avait pris place dans l'entreprise.

Quant aux « nervis », ils se signalaient d'emblée par des propos et des menaces de mort non équivoques à l'égard de la population voisine de l'usine. Cela a d'ailleurs conduit les habitants proches du quartier dans lequel se trouvent les Etablissements Gervais-Danone à déposer des plaintes pour menaces de mort et trouble de l'ordre public.

Durant cinq jours, en effet, les individus composant le commando se sont impunément livrés à des violences multiples, parmi lesquelles il convient de relever de très nombreux tirs de carabine, sans que pour autant les forces de l'ordre présentes dans le secteur soient intervenues à un moment quelconque. Au contraire, elles ont même protégé les camions qui emportaient les machines démontées.

Il est, d'autre part, particulièrement scandaleux que, saisi à trois reprises de la situation qui existait aux Etablissements Gervais-Danone, le préfet de police de Marseille n'ait pas cru bon d'être entretenu de cette affaire. Voilà un silence significatif !

Financée par le patronat, couverte par le préfet, donc par le pouvoir, et exécutée par la pègre locale, cette opération témoigne bien de la décadence des mœurs patronales et de la droite au pouvoir.

Monsieur le ministre de l'intérieur, quand finira-t-on d'utiliser les forces de police en couverture d'une opération de milice patronale ? Quand réservera-t-on exclusivement les forces de police aux missions de sécurité publique et de protection des citoyens. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** A la différence de la précédente, j'ai entendu parler de cette affaire. C'est le cas de l'entreprise Gervais-Danone de Marseille qui avait fait l'objet d'une décision de justice. Celle-ci a été exécutée, et je ne permettrai pas que l'on mette en doute la légalité de l'intervention d'un préfet.

Si la description des faits que vous venez de donner est exacte, pourquoi n'avez-vous pas saisi la justice ? A-t-on porté plainte ?

**M. Maxime Kalinsky.** Plusieurs plaintes ont été déposées.

**M. le ministre de l'intérieur.** Si la justice est saisie de cette affaire il n'appartient ni à vous ni à moi de la commenter. Nous ne pouvons qu'attendre la décision de justice en toute sérénité.

**Mme Hélène Constans.** Il aurait mieux valu éviter de tels événements.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Guerneur.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le ministre, en relisant la circulaire modifiant le plan Polmar, j'ai constaté que le chef de la mission interministérielle était responsable avant la marée noire et que cette tâche incombait ensuite au ministre de l'intérieur.

Dans ces conditions, qu'envisagez-vous de faire pour que votre action précédant la marée noire soit efficace après, car celui qui prépare la guerre doit la faire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Il appartient au chef de la mission interministérielle de prendre les dispositions de caractère général et au ministre de l'intérieur de les appliquer ensuite.

**M. le président.** La parole est à M. Guerneur, pour une autre question.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le ministre, ne serait-il pas utile de créer en Bretagne une unité de la sécurité civile semblable à celle qui, à Brignolles, est chargée de lutter contre les feux de forêt ? Elle pourrait être composée d'environ six cents hommes du contingent et spécialisée dans la lutte contre la marée noire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Cinq détachements spécialisés dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures ont été créés par les unités de Brignolles et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Un crédit de cinq millions de francs figure à ce titre dans le projet de budget pour 1979.

Pour l'instant, il n'a pas été décidé d'en implanter en Bretagne.

**M. le président.** La parole est à M. Barnier.

**M. Michel Barnier.** Monsieur le ministre, après une question concernant la sécurité dans les régions maritimes, j'évoquerai la sécurité en montagne.

En effet, la situation géographique et climatique de nos régions pose des problèmes particuliers aux communes. Chaque hiver, le trafic touristique en direction des stations de sport d'hiver accroît ces difficultés. La fréquence des chutes de neige et des avalanches sur un réseau insuffisamment protégé ou aménagé obligent les responsables locaux à ouvrir et à fermer fréquemment des routes nationales.

Au cours de la dernière saison hivernale il est apparu qu'une meilleure coordination des décisions et une plus large diffusion des informations par les moyens audiovisuels seraient nécessaires.

Ainsi, tous les efforts, souvent exemplaires, des employés des ponts et chaussées, des gendarmes, des CRS, des élus, des commissions locales de sécurité, des agents d'EDF, des pisteurs secouristes — qui attendent toujours leur statut, je me permets de vous le rappeler — seraient d'une plus grande efficacité si, comme je le souhaite, les sous-préfectures des régions montagnardes recevaient la mission de coordonner les décisions en matière d'ouverture et de fermeture de routes et si elles bénéficiaient d'un renforcement saisonnier de leurs effectifs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Une réunion de responsables et d'experts sur le secourisme en montagne doit avoir lieu ce mois-ci. J'en tirerai les conclusions qui paraîtront s'imposer au niveau des décisions à prendre pour faire face aux sinistres survenus en montagne, et qui sont dus, les uns à des phénomènes naturels, les autres, hélas ! — il faut bien le reconnaître — à des imprudences difficilement défendables, comme il s'en commet également dans les régions maritimes.

Vous avez donc l'assurance que des décisions seront prises très prochainement qui pourraient en effet confier aux sous-préfets un rôle de coordination dans l'organisation des secours en montagne.

**M. le président.** La parole est à M. Guerneur, qui a encore plusieurs questions à poser.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le ministre, nous assistons à l'heure actuelle plus à une déformation qu'à une information de l'opinion en matière nucléaire, les préfets étant responsables à la fois de l'ordre public et de la préparation des opérations sur les sites choisis pour la construction des centrales nucléaires.

Comment envisagez-vous de faire respecter le droit à l'information des citoyens en ce domaine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Il a été récemment décidé qu'à la diligence d'Electricité de France serait établi un document d'une lecture relativement facile et susceptible d'une très large diffusion dans les zones couvrant les sites auxquels vous faites allusion.

**M. le président.** La parole est à M. Guerneur.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour qu'au sein des commissions préfectorales ce soient les élus qui décident et non plus des responsables d'associations dont le caractère de représentativité est plus que douteux ? Je pense, en particulier, aux commissions d'urbanisme.

**M. Pierre Mauger.** C'est également vrai en matière de service militaire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Guerneur, il peut en effet exister dans certains esprits une confusion entre le rôle de consultation et celui de décision. Ce dernier doit rester à l'autorité et aux élus, non aux techniciens ou aux représentants de telle ou telle association appelés à siéger dans une commission.

**M. Pierre Mauger.** Alors, donnez des ordres en ce sens !

**M. le président.** Monsieur Guerneur, n'avez-vous pas une dernière question sur le déplacement des maires des communes des îles ?

**M. Guy Guerneur.** En effet, monsieur le président, et je vous remercie de me l'avoir rappelé.

Vous savez, monsieur le ministre, pour être président de l'association des îles du Ponant, que les maires des communes insulaires doivent supporter personnellement des frais de déplacement qui, du fait de la non-continuité territoriale, sont fort coûteux.

Qu'envisagez-vous pour remédier à une telle situation et placer ces maires dans les mêmes conditions que leurs collègues du continent ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans l'immédiat, monsieur Guerneur, il n'existe pas de texte qui permette de répondre à votre question.

Je veux croire que, grâce au supplément de dotations que procurera aux communes les plus démunies le projet sur le développement des responsabilités locales, des sommes pourront être dégagées pour servir partiellement aux déplacements des maires dont la commune ne bénéficie pas de la continuité territoriale. Je sais à quelles îles vous faites allusion.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pourchon.

**M. Maurice Pourchon.** Monsieur le ministre, au nom du groupe socialiste, je saisis l'occasion du débat sur les crédits du ministère de l'intérieur pour évoquer quelques problèmes qui concernent les établissements publics régionaux, institution qui a été mise en place, vous le savez, par la loi de juillet 1972.

Préalablement aux trois questions que j'ai l'intention de vous poser, je ferai une remarque à M. le rapporteur Aurillac.

Dans le rapport écrit qu'il a présenté au nom de la commission des lois, j'ai relevé deux erreurs manifestes.

La première concerne le conseil régional d'Auvergne que j'ai l'honneur de présider. Elle figure au tableau inséré à la page 25 de ce rapport. Nos assemblés disposent non de treize agents de service mais de huit : cinq au conseil régional et trois au comité économique et social présidé par M. Michel Debatisse.

La deuxième erreur, beaucoup plus grave, monsieur le rapporteur, est relative au conseil régional de Provence-Côte d'Azur présidé par mon ami M. Gaston Defferre, retenu aujourd'hui dans sa circonscription.

Dans ce même document, vous évoquez les conventions passées par les établissements publics régionaux. Vous citez un cas que vous devez connaître, celui de la région Provence-Côte d'Azur. M. Defferre m'a demandé de vous signaler qu'en ce qui concerne l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, il ne s'agit pas d'un effectif de treize mais de onze agents. Quant au contrat passé avec la société centrale d'équipement du territoire, il porte sur trois et non cinq agents comme vous le mentionnez.

Ces observations, qui se veulent assez dures à l'égard des conventions — mais comment alors doter les EPR du personnel qui leur permette d'accomplir leurs tâches? — ont été difficilement comprises par le président du conseil régional de Provence-Côte d'Azur, d'autant que les contrats en question ont été instruits puis exécutés par le préfet qui était, à l'époque, M. Aurillac.

Je pense que le député Aurillac condamne aujourd'hui ce qu'a fait le préfet Aurillac, et je m'en étonne comme s'en étonne M. Gaston Defferre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Michel Aurillac.** Je demande la parole.

**M. le président.** M. Aurillac étant mis en cause en sa qualité de rapporteur pour avis, je veux bien lui donner la parole.

**M. Michel Aurillac.** Ayant été mis en cause à la fois dans ma fonction actuelle de rapporteur pour avis du budget de l'intérieur et dans celle que j'ai eu l'honneur d'exercer avant de siéger dans cette assemblée, je ferai une double réponse.

La première concerne les chiffres.

Ceux dont il s'agit m'ont été fournis par le ministère de l'intérieur. Je les crois exacts, à une nuance près : ceux que notre collègue a cités doivent être les chiffres actuels, alors que les miens doivent résulter du dernier contrôle budgétaire effectué et qui portait sur l'année 1977.

Cela dit, le rapport qui a été adopté par la commission des lois, qui de ce fait exprime la pensée de la commission et non l'opinion personnelle du rapporteur, a relevé ceci : d'une part, étant donné l'insuffisance du personnel du cadre national des préfetures, les établissements publics régionaux — je rappelle qu'en vertu de la loi de 1972 elles n'ont pas d'autres personnels que ceux que leur fournit l'Etat et que ceux, en très petit nombre, qu'ils sont autorisés à recruter par contrat — ont une certaine tendance à en recruter par des voies qui sont contraires à la loi ; d'autre part, les contrats passés avec un certain nombre d'organismes d'études et qui visaient expressément la réalisation d'études, ont été détournés de leur objet.

Il est bon que l'Assemblée nationale le sache, car la loi de 1972 régit toujours les établissements publics régionaux. Si elle n'est pas appliquée de la même façon sur l'ensemble du territoire national, il est bon que le Parlement, qui a le contrôle de l'exécution de la loi, en soit pleinement informé.

Je n'ai porté aucune appréciation péjorative sur la manière dont les agents mis à la disposition des établissements publics régionaux remplissaient les missions qui leur ont été confiées. Je n'ai attaqué personne, à la différence de mon honorable collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Pourchon.

**M. Maurice Pourchon.** Je répondrai seulement que j'ai fait le rapprochement qui s'imposait.

Je me permets d'ajouter, monsieur le rapporteur pour avis, que votre première affirmation est inexacte. Les chiffres de 1978 ne sont pas ceux qui ont été cités. Notre collègue Chauvet qui a présidé jusqu'en 1977 le conseil régional d'Auvergne pourrait vous affirmer qu'il n'a jamais eu à sa disposition treize personnes, et nous le regrettons certainement tous les deux.

Je répète, monsieur Aurillac, que c'est le préfet, exécutant les décisions de l'Assemblée régionale, qui signe les conventions et non le président.

Le groupe socialiste a apprécié votre souci d'exhaustivité. Aussi souhaitons-nous que, l'année prochaine, on fasse apparaître, peut-être dans un rapport complémentaire, la charge réelle que représente l'administration préfectorale pour les conseils généraux. En particulier, nous aimerions connaître le montant des

francs de représentation, ainsi que les dépenses concernant les logements et les véhicules automobiles que doit supporter le département. Ces précisions intéressent beaucoup nos collègues, notamment ceux qui sont conseillers généraux.

Je pense que, fidèle à votre souci d'exhaustivité, vous voudrez bien nous fournir ces renseignements le plus rapidement possible.

On parle beaucoup de réforme des collectivités locales et peu des établissements publics régionaux, mais cela supposerait un plus long débat dans cette enceinte et j'espère qu'il aura lieu.

Je suis de ceux qui souhaitent, parce qu'ils sont aux prises avec les difficultés quotidiennes de la vie régionale, une adaptation de la loi de 1972.

Depuis six ans, l'évolution a été lente. Certes, les conseils régionaux ont la possibilité de recruter des personnels, en vertu d'une circulaire ministérielle, et des établissements publics régionaux peuvent intervenir dans le fonctionnement des parcs naturels régionaux. Mais pourquoi ne pas envisager une intervention plus directe des EPR — c'est déjà pratiquement le cas avec les contrats qui sont passés — dans le fonctionnement des comités régionaux de tourisme, par exemple? Cette question intéresse le conseil régional que j'ai l'honneur de présider.

Monsieur le ministre, le Gouvernement a-t-il l'intention de reprendre à son compte les recommandations très importantes qui ont fait l'objet d'un rapport du Conseil économique et social cette année, visant les aides au développement régional? Le Conseil économique et social propose que le régime des aides au développement régional soit transféré sous forme d'enveloppe globale aux conseils régionaux, afin que ceux-ci délimitent leur carte des aides dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elles doivent être sinon contestées, du moins révisées, à charge pour les conseils régionaux de les répartir ensuite et, peut-être même, d'intervenir dans les dégrèvements fiscaux qui sont accordés par l'administration et non par des assemblées élues et responsables.

Telle était ma première question.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, en fait votre première question en comporte deux.

En ce qui concerne la première : comment apprécier le coût de l'administration préfectorale...

**M. Maurice Pourchon.** Cette question ne s'adressait pas à vous, monsieur le ministre, mais à M. le rapporteur pour avis. Je souhaitais seulement que cette charge soit précisée dans le rapport.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je vous réponds cependant qu'il est très facile pour qui veut s'en enquérir, de retrouver mention de cette charge dans le budget départemental voté par le conseil général. C'est accorder bien peu de crédit à la sagesse des élus et à leur sagacité : que de croire qu'ils peuvent voter n'importe quoi les yeux fermés!

**M. Maurice Pourchon.** Cette question m'a été inspirée par un cas précis.

Le conseil général où je siège a été saisi de la création d'un poste de sous-préfet au chef-lieu de l'arrondissement. Il s'y est opposé pour plusieurs raisons. Nous demandons un découpage des cantons qu'on nous refuse. Nous pensons que la sous-représentation des élus cadre mal avec une augmentation de la représentation de l'administration. Mais, surtout, nous avons été effrayés par le coût de l'opération : plusieurs dizaines de millions d'anciens francs.

C'est pourquoi j'ai posé cette question à M. Aurillac afin qu'il nous présente un bilan en la matière.

**M. le ministre de l'intérieur.** A votre deuxième question, je répondrai que, pour l'heure, nous nous en tenons à la loi de 1972. Je crois savoir cependant qu'est inscrite à l'ordre du jour du Sénat une proposition de loi qui va dans le sens que vous indiquez. Il appartiendra alors au représentant du Gouvernement de prendre position au regard des dispositions de ce texte.

**M. le président.** La parole est à M. Pourchon.

**M. Maurice Pourchon.** La proposition de loi de M. le sénateur Lucotte intéresse essentiellement les interventions économiques des conseils généraux au niveau de l'aide à l'industrialisation. C'est une initiative qui avait déjà été prise dans la région d'Auvergne mais qui avait été refusée par votre prédécesseur, M. Poniatowski.

J'en viens maintenant à une question intéressante plus directement le personnel.

Compte tenu des informations que nous a données M. le rapporteur pour avis, et de ce que nous savons les uns et les autres, il apparaît qu'il ne s'agit pas tant de multiplier à l'infini les postes dans les établissements publics régionaux, mais plutôt de leur donner à ces derniers les moyens d'agir efficacement au niveau régional. Cela suppose naturellement que l'appareil soit en mesure de suivre les travaux de l'assemblée. Or jusqu'ici le recrutement s'est fait par circulaires ministérielles et, à la limite, grâce aux pratiques qui ont été relevées par M. le rapporteur.

Pour ma part, j'estime qu'il faut donner une plus grande latitude aux établissements publics régionaux pour recruter du personnel en quantité suffisante. Mais il ne s'agit pas pour autant de mettre en place des administrations parallèles.

Cela dit, je souhaite, comme tous les socialistes, des exécutifs qui ne relèvent que des assemblées régionales, mais cela pré-suppose l'élection des conseils régionaux au suffrage universel.

Quoi qu'il en soit, il serait bon de clarifier définitivement cette situation, ne serait-ce qu'en consultant l'ensemble des présidents de conseils régionaux de France.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je crains que l'on ne perde de vue le fait que les collectivités locales, en France, ce sont seulement les départements et les communes, et que la région est une administration de mission et non pas une administration de gestion.

L'administration, dans notre pays comme dans tous les autres, obéit à la loi de Parkinson : si nous nous montrons laxistes en matière de recrutement de personnel des établissements publics régionaux, nous créerons inévitablement un nouvel échelon d'administration, ce qui aura pour conséquence d'alourdir et de ralentir des procédures que nos concitoyens, à très juste titre, jugent déjà trop pesantes et trop lentes.

**M. Maurice Pourchon.** Je regrette, monsieur le ministre, de ne pas être de votre avis.

Tout à l'heure, un de nos collègues a évoqué...

**M. le président.** Monsieur Pourchon, je vous demande de poser vos questions dans l'ordre prévu.

Tout à l'heure, je n'aurais pas dû vous laisser interpellé M. Aurillac, car les interpellations de ce genre sont contraires au règlement. J'ai passé sur la chose car vous êtes un de nos nouveaux collègues et plein de talent. Mais il ne faut pas que cette discussion dégénère.

Veuillez-vous avoir la bonté de poser votre dernière question au ministre dans le reste de temps qui vous est imparti ?

**M. Maurice Pourchon.** Je serai bref, monsieur le président.

Le rôle des élus dans les commissions où l'administration est représentée a été évoqué tout à l'heure par l'un de mes collègues.

Encore une fois, il ne s'agit pas de constituer une administration parallèle, mais de donner aux élus les moyens techniques nécessaires si l'on veut qu'ils puissent faire entendre leur voix au sein des dites commissions, comme le souhaite également M. Guerneur, et prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.

Ma troisième question a trait à l'assemblée sœur du conseil régional — la petite sœur, diront certains — à savoir le comité économique et social régional. Nous avons appris que la durée du mandat de ses membres serait prolongé d'une année...

**M. Jean Fontaine.** Paraît-il !

**M. Maurice Pourchon.** ... alors qu'il doit venir à expiration cette année.

Le Gouvernement envisage-t-il une refonte sérieuse de l'assemblée consultative des régions afin de la rendre vraiment représentative des activités régionales, ce qui n'a pas été toujours le cas en raison, notamment, de la sous-représentation des syndicats ouvriers ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Le renvoi de la date du renouvellement des mandats est précisément destiné à permettre une refonte sérieuse de la composition des comités économiques et

sociaux, compte tenu de l'évolution des préoccupations des Français et de la marche de l'économie depuis le dernier renouvellement.

Il est apparu souhaitable, pour une question aussi importante, de ne pas procéder à la hâte.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions car le groupe de l'union pour la démocratie française a posé toutes ses questions en deux quarts d'heure et renonce par conséquent à son troisième quart d'heure.

Dans l'ensemble, comme chacun a pu le constater, cette nouvelle formule des questions directes au ministre a bien fonctionné. Deux ou trois d'entre elles ont peut-être été un peu trop longues mais, finalement, cela fut pris sur le temps du groupe.

Je correspondrai avec la commission des finances, avec les présidents de groupe et, naturellement, avec le ministre du budget, pour tirer les leçons de cette expérience.

De toute manière, et sans doute l'avez-vous remarqué aussi, il m'est apparu que la discussion a été plus aérée, plus vive, plus animée et en définitive plus intéressante que ce n'est le cas dans la procédure habituelle d'examen des budgets.

**M. Emmanuel Hamel.** Mais certainement plus fatigante pour le ministre !

**M. le président.** J'allais précisément le dire, monsieur Hamel. M. le ministre a dû se livrer à une gymnastique qui n'était pas seulement intellectuelle mais aussi physique. Je le remercie de s'être prêté de si bonne grâce à cette expérience à l'occasion de l'examen des crédits de son budget.

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Intérieur » :

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

« Titre III : 793 982 787 francs ;

« Titre IV : — 11 992 992 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 299 649 000 francs ;

« Crédits de paiement : 147 223 000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 900 064 000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 290 000 000 francs. »

**M. Jean Fontaine.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Fontaine.

**M. Jean Fontaine.** Monsieur le président, j'avais demandé ce matin la réserve des crédits du ministère de l'intérieur, en application de la loi organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances qui dispose que les budgets doivent être votés par le Parlement par titre et par ministère. Or, il se trouve que le budget des départements d'outre-mer relève du ministère de l'intérieur. Il m'apparaît donc que nous ne pouvons pas nous prononcer maintenant sur un budget tronqué, incomplet, puisqu'il ne comporte que les crédits inscrits à la ligne « Intérieur ».

Interrogé, M. le ministre de l'intérieur m'a répondu qu'il n'y pouvait rien. J'ai eu la curiosité de consulter le règlement de l'Assemblée et j'ai constaté, à l'article 95, que la réserve est de droit lorsqu'elle est demandée par le Gouvernement ou par la commission saisie au fond, et que, dans les autres cas, si le Gouvernement et la commission se dérobent — qu'on me pardonne cette expression — le président de l'Assemblée nationale décide.

C'est donc à vous, monsieur le président, que je m'adresse.

Le ministère de l'intérieur est assorti de deux secrétariats d'Etat, l'un pour les collectivités locales et l'autre pour les départements et territoires d'outre-mer. Si nous entendons respecter les termes de la loi organique du 2 janvier 1959, nous ne

pouvons voter ce soir le budget du ministère de l'intérieur, puisque nous n'avons pas examiné les crédits du budget des départements et territoires d'outre-mer.

C'est la raison pour laquelle je vous prie, monsieur le président, de faire droit à ma demande de réserve.

**M. le président.** Monsieur Fontaine, il n'est pas dit que le Gouvernement et la commission se dérobent !

Le Gouvernement estime-t-il que le découpage qui a été fixé, budget par budget, en accord avec la commission des finances, doit être ou non modifié ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour une meilleure gestion, tous les crédits de la police ont été rattachés au budget de l'intérieur. C'est le seul changement qui soit intervenu par rapport aux budgets précédents. Pour le reste, il y a un fascicule budgétaire propre aux DOM-TOM, comme il en a toujours été. Les votes peuvent donc parfaitement intervenir à des moments différents.

J'ajoute que plusieurs parlementaires des départements d'outre-mer ont eux-mêmes demandé que la discussion du budget des DOM-TOM n'ait pas lieu à la même date que la discussion du budget du ministère de l'intérieur, le jour choisi ne leur convenant pas, pour des raisons dont ils sont seuls juges.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Roger Fossé, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas été saisie de cette demande de réserve. Elle n'a donc pas pu en délibérer.

J'observe simplement que la conférence des présidents a fixé le calendrier de la discussion budgétaire et qu'il existe, pour les crédits du ministère de l'intérieur et ceux des DOM-TOM des fascicules différents ; c'est un élément qu'il faut prendre en considération.

**M. le président.** Si vous le voulez bien, monsieur Fontaine, nous pourrions retenir votre observation pour la prochaine loi de finances. Pour cette fois, la discussion a été organisée de telle manière qu'en ce qui ne concerne, je ne peux pas décider de bouleverser l'ordre des facteurs.

**M. Jean Fontaine.** Vous conviendrez avec moi, monsieur le président, que, ce faisant, nous violons la loi organique.

M. le ministre de l'intérieur me dit que le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer a un budget autonome. Ce n'est pas exact, il n'a pas plus de budget autonome que le secrétariat d'Etat aux collectivités locales.

Cela étant dit, et puisque vous me le proposez, monsieur le président, je veux bien, pour cette année, les carottes étant cuites — passez-moi l'expression — ne pas insister davantage. Mais à une condition : que l'année prochaine on revienne à plus d'orthodoxie budgétaire et que les budgets des secrétariats d'Etat rattachés au ministère de l'intérieur puissent être discutés en même temps que celui du ministère de l'intérieur.

**M. le président.** Mon cher collègue, la question sera posée et trouvera certainement une réponse constitutionnellement correcte.

M. Icart, rapporteur général, et M. Roger Fossé ont présenté un amendement n° 164 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 2 millions de francs ».

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

**M. Roger Fossé, rapporteur spécial.** La commission des finances a adopté, à l'unanimité, l'amendement n° 164 qui tend à réduire de 2 millions de francs les crédits de la police nationale.

Cet amendement mérite quelques explications.

Il a été constaté que le chapitre qui reçoit les crédits destinés à financer les déplacements de la police nationale fait l'objet, d'une année à l'autre, de reports qui peuvent être regardés comme excessifs, si l'on considère la proportion des crédits reportés par rapport à la dotation initiale.

La commission a supprimé, par cet amendement, deux millions de francs de crédits du chapitre 34-90. Elle a, ce faisant, témoigné d'une grande modération, puisque le chapitre est doté au total d'environ 315 millions de francs en 1979, pour les quatre articles concernant la police nationale. La commission a ainsi voulu laisser subsister au chapitre 34-90 la marge de sécurité nécessaire au bon fonctionnement du service.

La commission, en adoptant cet amendement, n'a pas souhaité que soient réduits globalement les moyens budgétaires mis à la disposition du ministère de l'intérieur. Elle a entendu simplement apporter sa contribution à ce qu'il est convenu d'appeler « le redéploiement des dotations budgétaires ». Elle estime que les crédits ainsi dégagés pourraient être utilement affectés par le ministère de l'intérieur à d'autres emplois, comme le recrutement d'un plus grand nombre de conseillers des tribunaux administratifs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans cette affaire, je ne suis pas de l'avis de M. Fossé, et je le prie de m'en excuser.

La situation des tribunaux administratifs est parfaitement connue du Gouvernement. L'amélioration de leur fonctionnement doit être recherchée par un aménagement et une simplification des procédures, en même temps que par une augmentation du nombre des conseillers.

Depuis 1974, les effectifs ont augmenté de soixante-quatorze unités ; certes, il faut faire plus, mais un étalement des recrutements est nécessaire dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « la bonne gestion » d'un corps si l'on veut éviter de modifier profondément le rythme des avancements et si l'on veut distribuer convenablement dans le temps toutes les chances d'accès au corps des tribunaux administratifs à tous ceux qui se sentent attirés par vocation.

Il y a lieu de noter que la mission d'inspection des juridictions administratives a entamé une étude sur les procédures en œuvre dans les tribunaux administratifs et que le ministère de l'intérieur, en liaison avec les juridictions, a, pour sa part, entrepris une étude sur les méthodes de travail et de documentation de ces tribunaux.

Il apparaît, en effet, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, que des améliorations pourraient intervenir dans le domaine de la productivité.

Je dois avouer que je suis sensible à la contradiction qui consiste à réclamer plus de moyens pour mieux assurer la sécurité aux Français — et quel vœu plus légitime que celui-là ! — et à proposer, dans le même temps, une diminution des crédits de la police. Ceux-ci sont fixés sur la base d'évaluations et de prévisions car il est impossible, messieurs les rapporteurs, de savoir à l'avance quelle sera en réalité leur consommation.

Le report de crédits de 1977 n'était qu'apparent puisqu'il s'agissait de dépenses engagées en 1977 et payées en 1978.

Je tiens d'ailleurs à préciser qu'il apparaît déjà que ces crédits permettront difficilement de terminer l'année 1978.

Je m'engage formellement — je ne suis pas familier des promesses, j'ai eu l'occasion de le rappeler aujourd'hui — à faire du recrutement des magistrats administratifs une priorité de mon département.

Je demande donc à M. Fossé de vouloir bien retirer son amendement pour ne pas priver la police de moyens dont chacun, dans cet hémicycle, a reconnu qu'elle avait besoin pour assurer la sécurité des Français.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Fossé, compte tenu des explications de M. le ministre de l'intérieur ?

**M. Roger Fossé, rapporteur spécial.** Il ne m'est pas possible de le retirer puisqu'il s'agit d'un amendement adopté à l'unanimité par la commission des finances.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 164.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 215, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de l'état B de 51 911 560 francs. »

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Un accord est récemment intervenu dans le cadre des relations entre l'Etat et la ville de Paris qui oblige à modifier les chiffres qui figuraient primitivement dans le « bleu » de mon ministère.

Certaines charges de police, supportées jusqu'à présent, sous le nom de « contingent », par la ville de Paris, seront désormais supportées par l'Etat. En contrepartie, la ville de Paris prendra à son compte l'ancienne participation de l'Etat aux charges de la ville de Paris au titre des retraites des personnels étatisés, ainsi que la moitié des dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers pour son activité *intra muros*, dépenses jusqu'à présent supportées par l'Etat.

Tel est l'objet des trois amendements présentés par le Gouvernement dont j'ai préféré donner une explication globale, afin que chacun comprenne mieux de quoi il s'agit.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roger Fossé, rapporteur spécial.** La commission n'a pas été saisie de ces amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 215. (L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 215.

**M. Guy Ducloné.** Le groupe communiste vote contre le titre III, de même qu'il votera contre les titres IV, V et VI. (Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV, le Gouvernement a présenté un amendement n° 216 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de l'état B de 108 425 000 francs. »

Le Gouvernement s'est déjà expliqué sur cet amendement.

Je mets aux voix l'amendement n° 216. (L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 216. (Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole sur le titre V?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V. (Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. (Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI. (Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

#### Après l'article 79.

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 219 du Gouvernement tendant à insérer un article additionnel après l'article 79.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 79, insérer le nouvel article suivant :

« Les dispositions des articles L. 393-3 et L. 394-5 du code des communes sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. L. 393-3 : « Les communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne participent aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, y compris les dépenses d'investissement afférentes au casernement.

« Après déduction des recettes diverses, la répartition de ces dépenses est calculée de manière telle que les charges respectives de la commune de Paris et des communes considérées soient proportionnelles aux chiffres de la population de chacune de ces communes.

« Art. L. 394-5 : « L'Etat participe aux dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris y compris les dépenses d'entretien, de réparation et de loyer de casernement.

« Dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'Etat et des paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré, la participation de l'Etat est égale aux trois quarts des dépenses suivantes inscrites au budget spécial de la préfecture de police, à l'exception de la part de ces dépenses qui incombe à la commune de Paris pour laquelle la participation de l'Etat est fixée à 37,5 p. 100.

« 1° Rémunération des militaires de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, y compris l'alimentation des militaires pendant la durée légale du service ;

« 2° Frais d'habillement, de déplacement, de transport et de mission concernant les personnels prévus à l'alinéa précédent ;

« 3° Dépenses du service d'instruction et de santé ;

« 4° Entretien, réparation, acquisition et installation du matériel de lutte contre l'incendie, du matériel de transport et du matériel de transmissions. »

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Cet amendement constitue le troisième volet de l'explication que j'ai donnée tout à l'heure : il s'agit de la réduction de moitié de la participation de l'Etat aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris *intra muros*.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 219. (L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'intérieur.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures cinq, sous la présidence de M. Jean Brocard.)

#### PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

#### COMMERCE EXTERIEUR

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits concernant le commerce extérieur.

La parole est à M. Pierret, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Christian Pierret, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, dans les malheurs économiques et sociaux que connaît notre pays et qui l'affectent durement, M. le ministre du commerce extérieur a une certaine chance : les résultats du commerce extérieur font apparaître un excédent de plus de un milliard pour le mois de septembre, et, pour l'ensemble de l'année, ils constituent l'un des rares aspects positifs de la situation économique et sociale de notre pays en 1978.

Au nom de la commission des finances, je retracerai d'abord l'évolution de notre commerce extérieur au cours des deux dernières années, puis j'aborderai plusieurs questions concernant notre politique du commerce extérieur et, enfin, je développerai quelques observations qui ont été adoptées par notre commission.

Le premier constat que l'on peut faire est le suivant : nous retrouvons progressivement un certain équilibre, notamment à la fin de cette année, alors que l'année 1977 s'était soldée, comme 1976, par un déficit.

De 1974 à 1977, le déficit FOB-FOB a atteint, en chiffres cumulés, 42,2 milliards de francs.

L'année dernière, ce déficit était de 11 milliards de francs, en régression par rapport à l'année 1976, grâce à la faiblesse de la croissance interne de notre pays, puisque la production intérieure brute n'a crû que de 3 p. 100 en 1977. Au cours de cette même année, la stagnation de nos importations en volume et la diminution de 2 p. 100 de nos importations énergétiques ont contribué à amorcer un processus d'amélioration de nos

résultats. Malheureusement, ce processus a été contrecarré cette année-là par la faible progression de nos exportations en volume dans une conjoncture mondiale particulièrement déprimée.

En 1977 toujours, on a constaté la dégradation exceptionnelle du solde agro-alimentaire ainsi qu'une nouvelle aggravation du déficit énergétique, mais celles-ci se sont toutefois accompagnées d'une amélioration du solde industriel avec persistance d'un déficit important sur les biens de consommation. Les déséquilibres régionaux de nos échanges, traditionnels dans notre pays, notamment à l'égard de la République fédérale d'Allemagne et du Japon, se sont maintenus.

Monsieur le ministre du commerce extérieur, si vous obtenez — autant que l'on puisse en juger en ce milieu du mois d'octobre — des résultats meilleurs, c'est sans doute grâce à la conjonction de deux faits : le maintien de la croissance faible de notre économie, en raison de la stagnation de la production industrielle puisque celle-ci n'atteindra, malheureusement, que son niveau de 1974 ; la chute du dollar qui, entre septembre 1977 et septembre 1978, a baissé de 10 p. 100, ce qui a procuré à notre pays une économie de 8 milliards de francs sur les importations énergétiques.

Ces deux circonstances expliquent pour une large part, plus sans doute qu'une politique économique volontaire, les résultats relativement positifs du commerce extérieur en 1978.

La politique commerciale du Gouvernement reste toutefois, par beaucoup d'aspects, fragile et contestable.

Les procédures d'aides et de crédits connaissent un considérable développement sans que l'on puisse juger de manière indubitable de leur rentabilité.

Ainsi, le coût, pour l'Etat, de l'aide au commerce extérieur a été multiplié par quatre entre 1973 et 1977 alors que nos exportations en valeur ne l'ont été que par deux. Il y a donc là, de prime abord, un problème de rentabilité des actions entreprises en matière de commerce extérieur.

De même, la garantie du risque économique semble connaître une décroissance après avoir atteint un maximum en 1976 : 18 milliards en 1977 ; 2 milliards prévus pour 1979.

Les opérations de consolidation des crédits bancaires à l'exportation croissent très rapidement : 450 millions en 1977, 1,3 milliard en 1978 et 1,5 milliard prévu pour 1979.

Or on peut se demander, monsieur le ministre, quelle est l'efficacité réelle des aides dispensées au bénéfice de la COFACE et de la Banque française pour le commerce extérieur. En effet, il n'existe pas, à ma connaissance, de calculs de rentabilité des aides, et l'on peut se poser la question de savoir si les exportations ainsi financées auraient quand même eu lieu en l'absence de ce dispositif extrêmement coûteux et qui tend à s'accroître de façon exponentielle. On est fondé d'ailleurs à répondre par l'affirmative car on constate que les aides en cause profitent surtout aux grandes entreprises des secteurs des biens d'équipement, lesquelles sont souvent en situation monopolistique ou oligopolistique et sont dotées de moyens d'exporter, indépendamment des processus d'aides et des diverses procédures mises en œuvre.

Mais on pourra répondre à la question posée lorsque l'on pourra étudier les résultats de l'enquête menée à cet égard par l'inspection des finances sur la rentabilité des aides et la justesse de leur affectation, enquête qui, j'en suis persuadé, fera l'objet d'une publication et de commentaires du Gouvernement.

Mais, monsieur le ministre, en ce mois d'octobre une question se pose concernant notre commerce extérieur, celle de la politique d'importations de la France.

A cet égard, plusieurs points méritent d'être évoqués.

D'abord, qu'en est-il en matière d'approvisionnements énergétiques ?

La modération de l'évolution du coût de nos importations est due au ralentissement de la croissance, à la politique souple de l'organisation des pays exportateurs de pétrole et, enfin, à la dépréciation du dollar.

Le rythme des engagements des investissements pour les économies d'énergie est inférieur de moitié — ce qui obère largement l'avenir — à celui qui serait nécessaire pour atteindre l'objectif d'économie de 45 millions de tonnes équivalent pétrole en 1985 ; il y a là un problème extrêmement grave en ce qui concerne l'évolution de nos échanges extérieurs, énergétiques notamment.

Mais un deuxième point doit être soulevé à propos de notre politique d'importations : la pénétration du marché intérieur français par les exportateurs industriels s'est fortement accélérée.

La part des importations de produits manufacturés par rapport à la production nationale de ces mêmes produits est passée de 21,4 p. 100 en 1973 à 24,3 p. 100 en 1977. Dans cette évolution générale, certains secteurs sont particulièrement atteints : ceux des matériaux de construction, de l'équipement ménager, du textile et de l'habillement — pour lequel la part des importations est passée de 14,9 p. 100 à 22,1 p. 100 — des cuirs, chaussures et peaux, des bois, meubles et industries diverses, du papier carton. Tous ces exemples montrent qu'au regard d'une politique industrielle d'ensemble notre pays accuse certaines faiblesses eu égard au commerce extérieur et à la pénétration très rapide — les chiffres que je viens de citer portent sur quatre ans seulement — de nos principaux concurrents sur notre marché.

Par ailleurs — et cela est en relation avec ce que je viens de signaler — le Gouvernement a sans doute choisi d'accélérer l'adaptation de la France à la fameuse division internationale du travail sans se préoccuper suffisamment de l'aggravation de la situation de l'emploi, qui est la conséquence actuelle de cette politique.

Des pans entiers de notre industrie sont menacés — je viens d'en citer quelques-uns mais il faudrait y ajouter notamment la sidérurgie et la construction navale — vis-à-vis des pays en voie de développement, des pays développés eux-mêmes et des pays qui cherchent à accéder au sein de la Communauté économique européenne. Ils sont menacés non seulement par la division internationale du travail, mais également par ce qui semble apparaître comme une évolution nouvelle, une sorte de spécialisation internationale du capital qui porte sur les productions industrielles à forte valeur ajoutée, pour lesquelles la France n'a pas toujours la position enviable dont parle le Gouvernement.

Des pans entiers de notre industrie sont menacés, dis-je, sans que des choix vraiment offensifs en matière d'échanges extérieurs et d'exportations soient conduits jusqu'à leur terme.

Qu'est-ce qu'un « créneau porteur », monsieur le ministre ? Comment le déterminez-vous ? Quelle est à cet égard la politique que vous entendez suivre dans les prochaines années ? Comment cette politique a-t-elle été étudiée ? Comment est-elle en rapport avec ce qu'il est convenu d'appeler l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan ? Comment ont été choisis les six projets pilotes ?

Autant de questions dont les éléments de réponse me paraissent relativement flous à l'heure où nous discutons du budget du commerce extérieur.

Les mini-plans sectoriels qui ont été engagés dans les années récentes, concernant par exemple le papier-carton et la péri-informatique, n'ont pas connu un succès suffisant pour que l'on puisse affirmer qu'ils constituent la solution d'ensemble des problèmes posés.

Or on refuse les moyens qui seraient nécessaires à ces fameux « créneaux porteurs ». Par exemple, le présent budget n'inscrit pas de crédits pour que le Centre national d'études spatiales puisse permettre d'engager la production de satellites. Or il se trouve que cette production fait l'objet d'un des six projets pilotes, en matière de commerce extérieur, pour favoriser une exploitation rationnelle de l'espace.

Dans de nombreux cas, des emplois sont supprimés sans que la politique du commerce extérieur soit reliée, de façon volontaire et claire, à une politique industrielle cohérente, globale et volontariste qui garantisse l'emploi des travailleurs et permette un développement harmonieux de nos régions.

Dans quelle situation se trouvera notre pays dans dix, quinze ou vingt ans si des correctifs et une véritable politique en la matière ne sont pas dégagés ? Que deviendront des régions comme le Sud-Ouest, le Languedoc-Roussillon, la Lorraine si une politique explicite n'est pas conduite en ce domaine ?

Toutes ces remarques et ces questions concernant les imprécisions de la politique en matière de commerce extérieur de notre pays me conduisent à présenter plusieurs observations de la commission des finances.

La commission des finances de l'Assemblée juge sévèrement la politique actuelle du Gouvernement. Elle a adopté à l'unanimité une observation mettant en lumière les conséquences pour l'emploi, de la nouvelle division internationale du travail à laquelle participe la France et elle a exigé du Gouvernement une réponse globale et cohérente au sujet des problèmes posés

autant par nos exportations que par nos importations, comme au sujet de la liaison qui doit exister entre, d'une part, une politique du commerce extérieur et, d'autre part, une politique d'aménagement du territoire et une politique industrielle.

« La commission des finances constate que l'ouverture de nos frontières a donné lieu à de sévères difficultés dans un certain nombre de secteurs économiques comme le textile, l'habillement, la chaussure, les cuirs et peaux, le meuble, la sidérurgie, du fait du développement considérable de certains courants d'importation, à des conditions insoutenables pour les entreprises françaises. Des pans entiers de ces secteurs sont aujourd'hui menacés dans leur existence. Les graves problèmes d'emploi qui en résultent contribuent à accroître les déséquilibres entre les régions françaises.

« Il semble à la commission, à cet égard, que la politique française du commerce extérieur s'est, jusqu'à présent, plus orientée vers un développement de nos exportations sans stratégie d'ensemble que vers une maîtrise volontaire de nos importations. Elle fait observer que l'importation et l'exportation sont deux éléments inséparables du commerce extérieur et doivent faire l'objet d'une politique globale et cohérente. »

La commission s'est longuement inquiétée des conséquences pour la France de l'élargissement de la Communauté économique européenne et de la création d'une zone de stabilité monétaire européenne.

En tant que rapporteur de la commission des finances, je tiens à préciser qu'il nous semble curieux qu'aucune étude d'ensemble n'ait été entreprise sur les conséquences de l'éventuelle entrée dans la CEE des trois pays qui en ont fait récemment la demande, sur l'emploi et le niveau de vie des travailleurs de certains secteurs agricoles et industriels. L'absence d'un tel document est préjudiciable à une réflexion de l'Assemblée sur le commerce extérieur.

Le Gouvernement maintient le Parlement dans l'ignorance des considérations qui l'ont conduit à engager la France dans un processus qu'elle n'entend pas contrôler réellement. Il semble pourtant que ce processus ne puisse se concevoir sans un certain nombre de préalables, à savoir, la rémission de l'organisation des marchés agricoles des produits menacés, la suppression des accords préférentiels existants, le renforcement des politiques régionales et la mise en place de périodes de transition et d'adaptation, si urgentes pour un certain nombre de régions et d'industries.

Que fait donc le Gouvernement ? Estime-t-il que le Parlement n'a pas à connaître d'une question pourtant aussi fondamentale pour l'avenir de nos régions et la situation de l'emploi en France ?

Il semble malheureusement, monsieur le ministre, que le Gouvernement se soit engagé à la légère. A cet égard, quelle valeur peut-on attribuer aux propos tenus hier par le Président de la République à Perpignan, alors que le contenu concret du plan Sud-Ouest, à ma connaissance, n'est pas encore arrêté ?

Le sentiment général qui prévaut à la commission des finances est que le Parlement ne peut pas être tenu plus longtemps à l'écart de ce débat et des nécessaires informations et approfondissements qui s'imposent. Il s'avère opportun que le Gouvernement saisisse le Parlement, par l'organisation d'un débat d'ensemble, des problèmes posés par la demande d'adhésion de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce au Marché commun.

De même, la création de la future zone de stabilité monétaire européenne imposera à notre pays un certain nombre de contraintes dont les répercussions se feront sentir très durement au niveau de notre industrie.

Le Président de la République a lui-même reconnu lundi dernier, dans une émission de télévision intitulée *La France à l'aube de l'an 2000*, que le système dit de la zone de stabilité monétaire européenne ne pouvait fonctionner que si la différence du taux d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne était suffisamment réduit. Dans la logique de la politique libérale actuelle, cela implique un renforcement de la politique d'austérité vis-à-vis des travailleurs qui est menée depuis quelques années par votre Gouvernement dont j'aimerais bien connaître la position à cet égard.

Si vous tirez de la création d'une zone de stabilité monétaire européenne les mêmes conclusions que le rapporteur de la commission des finances dites-le. Mais quant à nous, nous considérons cette politique comme inacceptable. C'est pourquoi la commission a fait sien l'observation suivante qui nous paraît d'une extrême importance dans ce débat sur le commerce extérieur, car les problèmes monétaires et ceux de la balance des biens et services ne peuvent être dissociés.

« La commission des finances prend acte des négociations actuellement en cours sur l'élaboration d'un système monétaire européen. Elle souligne tout le danger qu'il y aurait à accepter des contraintes monétaires qui pourraient être difficilement supportées ou qui pourraient conduire à une dépendance et à un affaiblissement supplémentaires à l'égard de certains de nos partenaires. Elle invite le Gouvernement à faire preuve de fermeté en ce domaine et souhaite que l'Assemblée nationale soit informée de l'état des négociations et consultée au cours d'un débat spécifique lors de la présente session. »

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Pierret.

**M. Christian Pierret, rapporteur spécial.** Je conclurai en évoquant certaines recommandations qui ont été adoptées par la commission des finances, notamment sur la nécessité d'adopter une position très ferme dans les négociations du Tokyo Round, en particulier vis-à-vis des Etats-Unis, du Japon et de la Communauté économique européenne.

« La commission des finances invite le Gouvernement à agir fermement auprès de la Communauté pour qu'aucune concession ne soit faite par celle-ci à ses partenaires dans la négociation, notamment aux Etats-Unis et au Japon, qui ne soit accompagnée d'une stricte et équitable réciprocité. »

Je signale enfin, monsieur le ministre, combien il a été difficile au rapporteur de la commission des finances d'obtenir des précisions justes et importantes sur les exportations de la France en matière de matériel de guerre.

J'appelle tout particulièrement votre attention, sur la nécessité pour le Gouvernement de renoncer au secret en ce domaine, de publier les statistiques qui concernent ce matériel de guerre, de nous indiquer dans quelle zone géographique, avec quel type de pays nos exportations sont principalement réalisées et de fournir à l'Assemblée nationale, sous la forme d'un rapport, de réelles précisions quant à ces exportations.

**M. le président.** Je vous demande instamment de bien vouloir conclure, monsieur Pierret, car vous avez déjà dépassé de cinq minutes le temps de parole qui vous est accordé.

**M. Christian Pierret, rapporteur spécial.** Je conclus à votre demande pressante, monsieur le président, en indiquant que la commission vous propose d'adopter les crédits du commerce extérieur.

Les crédits de fonctionnement s'élèveront à 484 millions de francs pour 1979, environ deux tiers de ces crédits étant consacrés au service de l'expansion économique à l'étranger qui, par ailleurs, présente un certain nombre de faiblesses. Aussi la commission vous demande-t-elle de mener une réflexion pour renforcer l'efficacité de l'action menée par l'administration à l'égard d'un certain nombre de pays étrangers membres de la Communauté européenne.

Monsieur le ministre, la commission des finances s'est penchée une fois de plus sur les problèmes de fond du commerce extérieur. Elle attend de votre part, alors que les résultats du mois de septembre se révèlent bons, des réponses complètes et précises aux graves inquiétudes qu'elle a par ailleurs manifestées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. René de Branche, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, dans un environnement où les sujets d'inquiétude prévalent, nos échanges avec l'étranger constituent un motif de satisfaction qui contraste.

La politique du Gouvernement a connu dans ce domaine un indiscutable succès. Comme l'a rappelé l'orateur précédent, notre balance des paiements, qui accusait un déficit proche de 23 milliards de francs en 1976 a retrouvé son équilibre au cours du premier semestre de 1978, et l'exportation est devenue le moteur de notre expansion. Le Premier ministre et le ministre du commerce extérieur doivent recevoir les justes compliments que mérite un tel succès.

Il convient aussi de souligner que les entreprises françaises ont accompli une performance inattendue. Rappelons que la facture pétrolière est passée de 13 milliards de francs en 1973 à 54 milliards en 1974, et aujourd'hui notre déficit énergétique atteint 64 milliards par an.

En quatre ans, notre pays a réussi à compenser, par ses ventes à l'étranger, la quasi-totalité de ce déséquilibre, dont l'ampleur, il y a cinq ans seulement, aurait semblé exclure toute possibilité de rattrapage. Nos entreprises et les travailleurs français ont réussi ce retour à l'équilibre malgré un environnement international peu favorable et un contexte national marqué par des difficultés sur les plans politique, économique et social.

La France est donc entrée désormais dans un cycle favorable que je qualifie de cycle vertueux (*Sourires.*) dont nous devons nous réjouir.

M. le rapporteur spécial, tout comme le feront sans doute les orateurs qui vont le succéder, n'a pas manqué de souligner la fragilité de ce redressement. Il est vrai que l'équilibre géographique de nos ventes n'est pas bon : nous vendons trop à des pays pauvres, c'est-à-dire aux pays en voie de développement non producteurs de pétrole, tandis que nous ne vendons pas assez aux pays riches, notamment aux Etats-Unis, à l'Allemagne et au Japon.

De même, l'équilibre de nos ventes par secteur est préoccupant. On peut déplorer effectivement le poids excessif de nos ventes d'armes ou d'automobiles. Il est certain que nous aurions intérêt à mieux diversifier nos ventes et à ne pas dépendre à l'excès de quelques marchés d'armements toujours aléatoires ou de l'exportation massive d'une production automobile à laquelle les pays du tiers monde accéderont dans dix ou quinze ans.

Ces aspects sont trop connus pour que je m'y attarde.

C'est, sans nul doute, une politique intelligente qui a permis à notre pays de profiter au maximum d'une situation favorable. C'est en partant de l'équilibre aujourd'hui retrouvé que je souhaite souligner certains points sur lesquels s'est portée l'attention de la commission de la production et des échanges et de son rapporteur.

Je parlerai successivement du rééquilibrage de nos échanges, de la compétitivité de nos entreprises et des moyens mis à la disposition du ministre du commerce extérieur.

En ce qui concerne le rééquilibrage de nos échanges, j'ai déjà mentionné brièvement la nécessité d'une meilleure répartition géographique et sectorielle de nos ventes. Mais ce rééquilibrage passe également par la reconquête du marché intérieur et la défense de notre monnaie.

Il est paradoxal que notre politique du commerce extérieur passe par la reconquête du marché national.

La libération des échanges rend, en effet, notre économie vulnérable à la pénétration de produits étrangers, non seulement dans les secteurs où la production est quasiment inexistante — motocycles, magnétophones, dont nous importons 98 p. 100 — mais également dans les secteurs où cette production est insuffisante en volume ou mal adaptée à la demande du marché intérieur. Nombreux sont les points qui pourraient faire l'objet d'un effort particulier dans les prochaines années. Je me limiterai à en examiner trois.

Tout d'abord, la politique d'achat du secteur public ou paraplublic pourrait tenir un plus grand compte de la nécessité de favoriser notre industrie. Il n'est pas question d'arriver au système du *Buy American Act* encore largement en vigueur aux Etats-Unis. Mais trop souvent les collectivités locales, l'Etat et les entreprises publiques ne donnent pas leur chance à nos propres entreprises.

La Cour des comptes a déjà eu l'occasion de dénoncer la politique d'achat d'équipements médicaux par les hôpitaux, 50 p. 100 des acquisitions portant sur du matériel étranger sans que la supériorité technique ou le moindre coût d'achat soit toujours démontré.

De même, on peut se demander si la prépondérance prise par l'Allemagne de l'Est dans certains achats de l'éducation nationale, notamment aux lycées d'enseignement professionnel, se maintiendrait si les entreprises françaises fabriquant des matériels similaires étaient consultées et participaient aux appels d'offres. Il est hors de question de réclamer une préférence pour nos entreprises, mais celles-ci peuvent exiger de participer aux appels d'offres et demander qu'une priorité leur soit accordée à qualité et prix égaux, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Il nous semble également souhaitable de définir des normes techniques plus sévères. A qualité égale, nos produits sont le plus souvent compétitifs avec ceux proposés par l'étranger.

Cependant, certains achats en provenance de l'étranger portent sur des matériels qui ne répondent pas toujours aux normes de pollution souhaitables ni aux impératifs de qualité ou de sécurité.

Imposer des normes techniques plus sévères serait certes contraignant pour nos propres entreprises qui devraient s'y soumettre, mais il ne faut jamais oublier que, grâce à des normes très strictes, certains de nos partenaires, notamment les Allemands et les Américains, ont pu acquérir une réputation de qualité et en même temps améliorer la protection de leur marché intérieur. Il est évident qu'une telle politique qui ne peut être fondée que sur des critères objectifs pourrait répondre à un souci de défense de notre production tout en respectant les exigences fixées par les accords internationaux.

Enfin, il convient d'améliorer notre balance agro-alimentaire. J'ai souligné dans mon rapport l'intérêt que présente le développement de la production des produits tropicaux des départements et territoires d'outre-mer afin de réduire notre déficit très important dans ce secteur.

Je souhaite également évoquer la nécessité d'améliorer notre balance protéines, tant végétales qu'animales. Il faut certes consentir un effort tout particulier non seulement pour réduire nos importations de soja, mais aussi pour améliorer notre production de viande porcine. Il est incontestable en effet que, sur ce plan, l'intérêt de nos agriculteurs, particulièrement dans les régions de l'Ouest, se conjugue avec l'intérêt national.

J'aborde la deuxième condition du rééquilibrage de nos échanges : la défense de la monnaie.

Il semble aujourd'hui qu'une hausse de la valeur de la monnaie présente un avantage non seulement sur le plan interne mais également en ce qui concerne l'équilibre extérieur. La Suisse et l'Allemagne qui, selon le schéma classique, auraient dû voir leur position concurrentielle détériorée à la suite de l'appréciation très forte de leur monnaie, ont pu constater que leurs ventes se développaient et que leur balance commerciale restait ou devenait excédentaire. Inversement, en 1977, l'Italie a dû exporter un supplément de 40 p. 100, en volume, de marchandises pour pouvoir continuer à importer ce qu'elle importait en 1970.

En France, il est évident que l'appréciation de notre monnaie par rapport au dollar a permis de réduire sensiblement le coût de nos importations de produits énergétiques. Par contre, malgré la hausse très forte du Deutsche Mark et du yen, nous n'avons pas pu développer suffisamment nos ventes en Allemagne ou au Japon. Le maintien de la valeur du franc est donc essentiel à l'équilibre de notre commerce extérieur. Jouer la dépréciation sous prétexte de favoriser la compétitivité de nos entreprises serait une erreur fondamentale.

Il convient en outre de souligner que l'appréciation de la monnaie a permis, dans les pays où elle s'est produite, de limiter, voire, comme en Suisse, de supprimer l'inflation. Une évolution favorable du franc serait un élément capital dans la politique française de lutte contre l'inflation.

Enfin, en France comme dans la plupart des pays occidentaux, la relance de l'économie s'est toujours traduite par une forte augmentation des importations. Une hausse du franc par rapport aux monnaies de nos principaux partenaires présenterait l'avantage de réduire le coût des produits importés et par conséquent de mener plus facilement une politique de relance raisonnable.

Il n'est pas d'indépendance nationale réelle sur le plan économique sans une monnaie forte et il deviendra encore plus indispensable de raffermir le franc lorsque la Communauté européenne s'étendra et lorsque la France sera partie prenante à l'accord monétaire européen qui nous mettra directement en concurrence avec des partenaires à monnaie forte.

Cela m'amène à évoquer un deuxième point : la compétitivité de nos entreprises.

Contrairement à ce que l'on prétend, la compétitivité d'un grand nombre de nos entreprises est remarquable ; celle-ci repose beaucoup moins sur la valeur de notre monnaie que sur la qualité technique de nos produits. A cet égard, il faut souligner quelques performances qui mettent nos entreprises à égalité avec leurs homologues allemands ou japonais.

Les quelque 1 500 entreprises françaises qui exportent n'ont aucun complexe à avoir vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Mais, l'ennui, c'est qu'elles ne sont que 1 500 à avoir un courant continu d'exportation ; il faudrait qu'elles soient trois ou quatre fois plus nombreuses pour que leur action soit efficace.

Les entreprises sont confrontées à la complexité des procédures, d'une part, au protectionnisme latent de certains de nos partenaires, d'autre part.

Il est nécessaire de simplifier les procédures car l'exportation se révèle aujourd'hui en France être une opération complexe sur le plan administratif, en raison de la multiplicité des organismes compétents, du grand nombre de procédures et de la multiplicité des démarches à accomplir. Aujourd'hui, seules les grandes entreprises sont en mesure de franchir les différents obstacles qui se dressent sur la voie de l'exportation.

La complexité de nos règles et de nos procédures écartent inévitablement la grande majorité des petites entreprises. Ce n'est pas à la tribune, en quelques minutes, que l'on peut faire des propositions. Mais il est important de souligner qu'il convient dès maintenant de s'attaquer résolument au problème vital de la simplification des procédures pour éviter de fermer l'exportation à de nombreux exportateurs potentiels qui sont aujourd'hui effrayés par leur trop grande complexité. En outre, l'accès des petites et moyennes entreprises à certains types de concours qui, dans les faits, sont trop souvent réservés aux seules grandes entreprises, s'en trouverait facilité.

Je ne peux conclure sans évoquer le problème du protectionnisme que j'ai longuement développé dans mon rapport écrit.

Si l'attitude des Etats-Unis reste toujours critiquable, celle du Japon est inadmissible. Que ce soit dans les négociations bilatérales ou multilatérales, les concessions japonaises ont toujours été nulles ou purement symboliques. Dans l'intervalle, nos importations de produits japonais augmentent alors que nos ventes dans ce pays stagnent; et notre déficit, qui était de 4,5 milliards de francs en 1977, sera sans doute supérieur en 1978.

L'attitude de fermeté que vous avez adoptée, monsieur le ministre, vis-à-vis des Etats-Unis comme du Japon devrait être maintenue et même renforcée. Dans les négociations avec ces pays, il importe de restaurer la notion d'avantages mutuels qui est trop souvent insidieusement abandonnée.

Le Gouvernement français, s'ils ne veulent accorder des concessions réelles, devrait aller jusqu'à des mesures unilatérales afin de protéger ses intérêts légitimes.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. René de Branche, rapporteur pour avis.** J'en viens maintenant, et ce sera ma conclusion, monsieur le président, aux moyens mis à la disposition du ministre du commerce extérieur.

Mon propos a, je l'espère, montré l'importance de votre ministère dans notre économie et la difficulté des tâches qui vous attendent. La commission de la production s'est demandé si les moyens administratifs et financiers dont vous disposez étaient suffisants. L'organisation de votre ministère repose sur une direction des relations économiques extérieures commune avec le ministère des finances. Votre autorité est-elle ainsi assez clairement assise sur notre représentation commerciale à l'étranger, notamment sur le corps de l'expansion économique ?

On peut se demander également si votre autorité sur la COFACE et le CFCE est suffisamment établie.

Nous ne pouvons pas avoir la certitude que notre politique du commerce extérieur soit conçue et menée entièrement par le ministère qui en a la charge. Or, étant donné les succès remportés jusqu'à présent par ce ministère et l'importance de l'enjeu pour la nation, il est indispensable que l'organisation administrative assure une meilleure cohérence des décisions et des actions.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse des crédits du commerce extérieur qui a été faite par le rapporteur de la commission des finances et dont le détail est contenu dans mon rapport écrit. La commission a déploré, monsieur le ministre, qu'aucun document budgétaire de synthèse ne reprenne l'effort financier public consacré au développement du commerce extérieur. Elle souhaite qu'un tel document nous soit présenté l'an prochain.

La commission de la production et des échanges a émis un avis favorable sur les crédits qui figurent dans les documents budgétaires. Certes, elle n'est pas persuadée, monsieur le ministre, que ces crédits correspondent à tous les moyens dont vous avez

besoin. Cependant, même avec des crédits limités, vous-même et vos prédécesseurs avez réussi un redressement de nos échanges dont je veux encore vous féliciter. Voyez dans le vote positif de votre budget par la commission de la production et des échanges autant qu'une approbation des propositions budgétaires l'expression d'une réelle confiance dans votre action. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Couillet.

**M. Michel Couillet.** Selon vos déclarations, monsieur le ministre, la balance du commerce extérieur de la France « avoisinera l'équilibre en 1978 ».

D'après les chiffres publiés par le journal *Les Echos* d'hier, il semblerait que septembre confirme cette appréciation. Mais — et vous le savez — il n'y a aucune raison de triompher puisque vous éprouvez vous-même le besoin de tempérer ce bulletin de victoire par un modeste : « Mais la situation demeure précaire ».

C'est le moins qu'on puisse dire. Ces résultats sont, en effet, largement dus à des éléments conjoncturels.

La stagnation de la production industrielle, puis le maintien d'une consommation inférieure en croissance modérée, qu'on peut évaluer à moins 3 p. 100, provoquent un ralentissement de nos importations.

D'ailleurs, le rapport fait état de cette faiblesse de la hausse du volume des achats, qu'il chiffre à 0,4 p. 100.

Il précise même que cette faiblesse du volume des achats a contribué d'une façon très sensible au ralentissement de la croissance. Ce ralentissement des importations ne résisterait pas à une reprise de la consommation.

Le second élément qui favorise la consolidation apparente de notre balance commerciale est la meilleure tenue du franc par rapport au dollar, consolidation qui entraîne un moindre coût de nos approvisionnements, notamment en énergie et matières premières.

Mais cet effet positif dû au coût des achats effectués en monnaie américaine, donc, dans l'immédiat, avantageux pour la France, a cependant une autre conséquence : la baisse du dollar donne aux Etats-Unis la possibilité d'inonder les autres pays de marchandises made in USA, surtout dans le secteur des biens d'équipement, là, précisément, où la France est particulièrement faible.

Ce second aspect du problème montre qu'il s'agit à terme d'un élément de vulnérabilité de notre commerce extérieur.

Au-delà des résultats conjoncturels qu'on nous présente, il convient de souligner l'état de dépendance accentuée dans lequel plonge notre économie.

En réalité, sur les huit premiers mois de l'année, notre déficit à l'égard des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon s'est accentué. Pour ce dernier pays, le rapport fait état d'un taux de couverture de 67 p. 100 en 1973 et de 29 p. 100 en 1977. Il y a également dégradation de notre position vis-à-vis de l'Espagne — 1,7 milliard de francs en 1977 — et de la Suède.

Par rapport aux autres pays de l'OCDE, la situation est à peu près inchangée.

Le déficit avec les pays de l'OCPEP s'atténue en raison de la baisse du dollar, mais aussi grâce à la réduction des importations. Pour le seul pétrole, les importations ont été inférieures de 20 p. 100 en 1977 à celles de 1974.

Le solde de notre balance diminue avec les pays socialistes : le taux de couverture est passé de 137 p. 100 en 1970 à 120 p. 100 en 1977. Ces chiffres traduisent le manque à gagner pour nos exportations.

Enfin, l'excédent réalisé sur les économies des pays pauvres du tiers monde augmente.

Les rapports de force ne se mesurent pas seulement sur la base des relations commerciales; elles se traduisent aussi par l'état de vassalisation de notre pays vis-à-vis des impérialismes américain, allemand et japonais. La domination relative de la France à l'égard de certains pays capitalistes, et surtout des pays pauvres du tiers monde, demeure fragile.

Le rapport indique d'ailleurs l'incapacité dans laquelle se trouve la France pour faire respecter par les Etats-Unis les règles de la Communauté.

Comme chacun sait, les Etats-Unis maintiennent une législation protectionniste contraire aux règlements en vigueur dans la CEE. Ils n'obtiennent cependant pas moins satisfaction dans les négociations internationales. Ainsi, les Neuf ont accepté d'appliquer un abaissement généralisé des droits de douane, sans pour autant obtenir des Etats-Unis qu'ils renonceraient à tous les obstacles dressés à leur frontière pour freiner la pénétration des produits étrangers, dont les nôtres.

Par ailleurs, les abandons consentis lors des négociations commerciales du GATT, remettant en cause le système des subventions accordées aux exportations de produits agricoles réalisées par la CEE constituent un autre handicap pour nos exportations, notamment agro-alimentaires.

La consolidation de la balance du commerce extérieur se fait non seulement en vassalisant notre pays, mais aussi en le mutilant. L'équilibre du commerce extérieur, c'est en quelque sorte la « France défigurée ».

Nos achats au Japon, en République fédérale d'Allemagne ou aux Etats-Unis sont, pour une bonne partie, des biens d'équipements à haute valeur ajoutée.

Toutes ces productions existent en France, où des capacités industrielles sont inemployées, voire même détruites. On pourrait citer une longue liste d'entreprises liquidées, alors que le prix d'achat à l'étranger déjà lourd, devrait être bonifié du coût social du chômage, des destructions d'entreprises et du déséquilibre créé dans les régions. Pour mesurer le degré de concurrence, cette comparaison est, selon nous, essentielle.

L'anarchie qui règne en matière de commerce international, est d'autant plus scandaleuse que l'exportation des capitaux est quelquefois à l'origine de la concurrence. Je ne citerai qu'un seul exemple, celui du textile, où Rhône-Poulenc concurrence lui-même ses productions avec la marchandise qu'il fabrique au Brésil où il est le premier producteur du textile. D'après les derniers bilans connus, ses profits se portent bien de cette « concurrence ».

Ce redéploiement qui aboutit à sacrifier des industries aussi importantes que la sidérurgie, le textile, la construction navale, ne peut qu'alourdir à terme notre déficit par rapport aux pays capitalistes développés. Cela est d'autant plus vrai que la structure de nos exportations constitue un élément de vulnérabilité.

Ainsi, la part de l'automobile est excessive, car le marché peut se modifier rapidement avec l'industrialisation de nouveaux pays. De même, les ventes d'armes constituent un domaine qui peut évoluer à l'avenir.

En outre, notre déficit s'accroît dans le secteur de la machine-outil, alors qu'il revêt une importance primordiale pour l'exportation d'unités « clés en mains ». N'a-t-on pas, sur crédits privilégiés français, utilisé 40 p. 100 de matériel étranger dans les unités soviétiques KAMA ? N'eut-il pas mieux valu, et pour notre balance commerciale, et pour notre économie, et pour les travailleurs français, que ces unités soient entièrement réalisées avec du matériel de chez nous ?

Enfin, alors que la vocation agricole de la France est réelle, nos exportations agro-alimentaires ne se redressent pas. Ce poste qui dégageait un excédent de 2,5 milliards de francs en 1973 devrait atteindre 20 milliards en 1980, soit huit fois plus.

Les bons résultats de la production agricole en 1978 et la conjoncture dont j'ai parlé ont permis un certain redressement, mais celui-ci reste aléatoire. Par exemple, alors que les productions bovines dégageaient un excédent appréciable, nos importations progressent depuis un an plus vite que nos exportations ; nous avons même été déficitaires pendant l'été. Notre production diminue alors que la demande se maintient.

Le rapport évoque la sécheresse pour expliquer le retard que nous avons pris. Certes, cet accident climatique a joué pour une part, mais il ne pèse plus aujourd'hui. D'autres éléments jouent, d'ailleurs discrètement notés dans le rapport.

En réalité, pour le porc, pour le mouton — et, demain, pour les bovins — c'est l'absence d'égalité dans la concurrence qui a pénalisé nos producteurs. Comment les éleveurs de porcs pourraient-ils investir et développer leur production, lorsqu'ils vendent à un prix inférieur au coût de production, alors que, dans le même temps, les montants compensatoires monétaires subventionnent les productions des autres pays ?

Et je ne parle pas des éleveurs de moutons. Le Gouvernement s'obstine à refuser de prendre le seul engagement clair vis-à-vis de cette profession : il n'a pas encore dit si, oui ou non, il exigerait l'application de la règle d'unanimité pour le règlement ovin.

C'est une nouvelle menace, qui précède l'ouverture des portes de notre marché aux velléités des margoullins du grand négoce international. Et quelle sera alors la règle de concurrence pour de la viande qui ne constitue qu'un sous-produit de la laine ?

Cela me conduit à évoquer l'élargissement de la Communauté économique européenne au sujet duquel le rapport est très optimiste. Les titres des chapitres sont en effet significatifs : « Des difficultés sectorielles prévisibles. » ; « Des perspectives globalement intéressantes. »

J'ai cherché en vain l'expression des déclarations politiques qui ont marqué l'été. Où sont les précautions, les périodes transitoires, les assurances et autres préalables évoqués ? Ce vocabulaire semble réservé pour les grandes circonstances et les discours dominicaux.

Lors de la discussion du budget, la démarche est plus discrète : il faut faire face et prendre les décisions comme si l'élargissement était acquis. Nous pensons, nous, les communistes, que, dans l'état actuel des choses, cet élargissement porterait un grave préjudice à notre économie.

Comment parler de concurrence, lorsque la main-d'œuvre coûte moitié prix dans certains pays ? Comment parler de concurrence lorsque les mêmes sociétés multinationales investissent en Espagne pour bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché ?

Ce n'est pas seulement le Midi et quelques secteurs qui seront atteints, mais plus ou moins rapidement toute l'économie. En effet, l'élargissement accélérera les investissements là où les capitaux seront les plus immédiatement et les plus massivement rentables. L'Espagne, la Grèce et le Portugal recèlent un formidable potentiel d'expansion qui ne manquera pas d'être utilisé sans pour autant que le niveau de vie des travailleurs de ces pays ne rattrape celui des autres pays européens.

Ce serait pourtant le seul moyen d'établir l'égalité dans la concurrence.

En disant clairement que nous sommes résolument opposés à l'élargissement de l'Europe, en critiquant votre politique extérieure, nous nous prononçons pour une politique de larges échanges internationaux sur la base de l'intérêt national des peuples, de l'indépendance et de la souveraineté des Etats.

Votre politique, monsieur le ministre, aboutit aux résultats contraires : à la vassalisation de la France, à son abaissement et à son déclin.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons que la condamner. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Hardy.

**M. Francis Hardy.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la région de Cognac, que j'ai l'honneur de représenter au sein de cette assemblée, réalise à elle seule plus des trois quarts des exportations françaises de spiritueux et occupe, à cet égard, le premier rang pour les produits de nos industries agricoles et alimentaires.

Notre production est exportée à 80 p. 100 et elle rapporte, à ce titre, à l'ensemble de l'économie française, des devises dont nous savons bien à quel point elles nous sont aujourd'hui indispensables pour le fonctionnement des entreprises et des industries françaises.

C'est dire, monsieur le ministre, tout l'intérêt que nous portons à votre action et à vos efforts pour rééquilibrer notre commerce extérieur. Mais c'est dire aussi combien, dans notre région, nous sommes sensibles à l'attention que le Gouvernement nous porte.

Or, nous avons le sentiment que notre produit, qui a joué le rôle que l'on sait en tant qu'ambassadeur de la qualité française, n'intéresse plus personne depuis que la France s'est affirmée dans d'autres domaines sur les marchés étrangers.

Nous avons aussi le sentiment que l'importance privilégiée du cognac dans les exportations françaises est trop souvent mal comprise.

On s'occupe beaucoup des ventes d'Airbus et je m'en réjouis. Pourtant, la vente des cent treize appareils effectuée à ce jour, parmi lesquels quatre-vingt-douze ont été exportés et vingt-quatre vendus en France, n'a rapporté net en devises que deux milliards de francs, soit seulement l'équivalent d'une année d'exportation du cognac.

M. Giscard d'Estaing disait récemment, en arrivant à Brasilia, que la France n'était pas seulement le pays des bons vins. C'est vrai, et heureusement d'ailleurs; mais il ne faudrait pas, non plus, perdre de vue qu'elle reste aussi le pays des bons vins.

Je sais — j'ouvre ainsi une parenthèse — que vous avez accompagné M. le Président de la République au Brésil et qu'à cette occasion vous vous êtes souvenu que la France était également le pays des eaux-de-vie puisque vous êtes intervenu auprès du gouvernement de ce pays pour le faire revenir sur la décision qu'il avait prise d'interdire l'importation du cognac français. Croyez que nous avons été très sensibles à cette intervention dont je vous remercie.

Il n'empêche que, partout, les difficultés s'amoncellent, que les marchés étrangers se ferment ou se protègent. Nous constatons dans tous les pays une montée préoccupante du protectionnisme contre laquelle le Gouvernement, permettez-moi de le dire, ne semble pas, à mon avis, suffisamment réagir, comme si les spiritueux français, en général, et le cognac, en particulier, ne méritaient guère d'être défendus et comme s'il était presque honteux de protéger des produits de prestige et de luxe.

Nous mettons quelque espoir dans cette grande négociation multilatérale qu'est le *Tokyo Round*.

Des Etats-Unis, nous attendons surtout l'élimination de la règle du gallon-volume et la suppression des représailles tarifaires autorisées par le GATT à l'issue de la guerre des poulets.

Du Japon, nous attendons la suppression du taux prohibitif de 220 p. 100 de la *Commodity tax*, qui ne frappe, en fait, que les importations de cognac.

De la Suisse, enfin, nous attendons le remplacement de la taxe calculée sur le poids, par une imposition fondée sur l'alcool pur. Ainsi pourrions-nous expédier vers la Confédération helvétique du cognac en bouteilles et refaire une partie du chemin perdu ces dernières années.

Cette montée du protectionnisme s'accompagne trop souvent pour notre produit d'une augmentation très lourde de la fiscalité et d'une discrimination tarifaire dont nos responsables, dans les négociations auxquelles ils participent, ne semblent pas toujours mesurer les conséquences.

J'avoue, d'ailleurs, ne pas comprendre pourquoi, et depuis très longtemps, le whisky bénéficie, lui, de taxes beaucoup moins élevées.

C'est ainsi, pour m'en tenir à quelques exemples récents, que le Gouvernement australien, en dépit de toutes nos démarches, vient de proroger, en août dernier, le contingent tarifaire de 40 p. 100 institué en 1977 à l'encontre du cognac et des eaux-de-vie françaises alors que le whisky, lui, n'est soumis à aucune limitation d'importation.

De même, je trouve inadmissible que l'Espagne, à quelques mois de sa demande d'admission dans le Marché commun, puisse porter la taxe sur le cognac à 60 p. 100 tout en réduisant la taxe sur ses propres produits à 20 p. 100 et en maintenant celle sur le whisky à 24 p. 100.

Voilà qui suffit à mettre en évidence la dégradation continue du climat international dans lequel travaille le négoce de notre région, mais aussi le talent et les efforts que déploient les attachés de Grande-Bretagne en faveur de leurs produits. Que la France, monsieur le ministre, dans ses négociations commerciales, n'oublie pas qu'à côté de la défense légitime de ses intérêts industriels majeurs — la technologie de pointe, et les industries lourdes — elle doit aussi assurer celle de ses produits de prestige.

Il y va non seulement de ses recettes financières — et elles sont importantes — mais aussi d'une certaine image de marque qui est la nôtre et qui nous distingue de n'importe quel autre pays producteur. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. L'année 1977 et le premier semestre de 1978 marquent un redressement du commerce extérieur dont nous vous félicitons, monsieur le ministre.

Les questions que je souhaite vous poser sont inspirées par mes préoccupations devant l'importance croissante du commerce extérieur pour la vie des Français — 25 p. 100 de notre activité économique — ainsi que devant les changements considérables intervenus sur la scène internationale au cours des cinq dernières années, et leurs conséquences sur votre avenir.

Sur ce dernier point, trois événements me paraissent importants: pour la première fois de leur histoire, les Etats-Unis commerceront davantage, cette année, avec l'Asie qu'avec l'Europe. On vient de révéler officiellement que les ressources de pétrole du Mexique, aux portes des USA, étaient égales à celles de l'Arabie saoudite. Enfin, la Chine vient de changer de cap en affirmant sa volonté de devenir une grande puissance industrielle, avec toutes les conséquences économiques et géopolitiques que comporte une telle décision.

Ces évolutions entraînent, je le répète, une série de conséquences. C'est ainsi que la France est désormais comparable à un navire-usine qui doit importer des matières dites premières, les transformer, puis les vendre pour nourrir son équipage. Une partie très importante de la population active française est donc tournée vers la scène internationale et l'on doit comprendre qu'il n'existe pas de commerce extérieur en soi, détaché des autres activités, mais qu'il tend à imprégner toute la vie des Français.

Ma première série d'observations porte sur l'évolution de l'industrie vers la haute technologie. Notre activité industrielle doit faire face, en effet, à deux pressions très vives. L'une vient du bas, en quelque sorte. Issue des pays qui entrent très rapidement et très vigoureusement dans la compétition industrielle, tels que certains pays d'Asie et d'Amérique du Sud, elle s'attaque à nos productions simples. L'autre vient de côté. C'est celle qu'exercent nos grands concurrents, tels que l'Allemagne, le Japon, l'Italie, le Royaume-Uni.

Dans ces conditions, quel est donc le bord de fuite, comme on dit en langage de marin? Quelle peut être notre stratégie industrielle? Elle consiste à aller vers le haut, c'est-à-dire vers la technologie la plus avancée, les techniques de la mer, l'espace, la télématique.

Mais aller vers la technologie de pointe, c'est vivre sur la pointe de la technologie, c'est conduire les Français à un niveau de connaissances technique et culturel tout nouveau, et beaucoup plus élevé que celui qu'ils ont aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous demande quelles sont les études qu'a engagées le Gouvernement sur ce plan. A-t-il, par ailleurs, préparé un programme d'action interministériel et pluriannuel? Ne croit-il pas, enfin, qu'il y aurait là une initiative à prendre avec le concours des représentants de tous les intéressés?

J'en viens à ma deuxième série d'observations, qui a trait à la reconquête du marché intérieur. La pression des importations internationales sur nombre de nos productions peut déclencher, comme il est naturel, un réflexe de protectionnisme. Mais, il est une autre façon, positive celle-là, de répondre, sans limitations administratives et sans risque de représailles, c'est celle, précisément, de reconquérir le marché intérieur, d'exporter en France, en somme — M. de Branche en a parlé.

Il en est ainsi de l'industrie papetière, de l'industrie du meuble, de l'industrie textile et de bien d'autres, encore. Le Gouvernement a, en effet, engagé des actions en ce sens. Mais, il faut aller plus loin et faire de cette reconquête une partie essentielle de la politique économique.

Mais, encore une fois, au-delà des actions par branches, a-t-on adopté une politique pluriannuelle et interministérielle? A-t-on mis en place des moyens propres à assurer le succès en créant une Coface de l'intérieur, en quelque sorte, aussi indispensable que la compagnie qui garantit les exportations vers les pays étrangers?

Ma troisième série d'observations porte sur les difficultés que vont rencontrer dans les prochaines années notre industrie et notre agriculture sur les marchés internationaux.

On sait que ces activités ne seront pas ou seront peu créatrices d'emploi. Mais ce qu'elles ne peuvent faire, les services, eux, le peuvent, tout au moins en grande partie. J'entends par là les services qui sont rendus en France aux entreprises, c'est-à-dire essentiellement au tourisme; j'entends aussi les services rendus jusqu'ici par d'autres aux Français hors de France et que nous pouvons effectuer nous-mêmes, tels que les transports maritimes et aériens; j'entends enfin les services rendus par les Français sur le plan international — je pense par exemple aux banques et aux compagnies d'assurance.

Ce champ d'actions immense est à peine défriché. Je demande donc si le Gouvernement a adopté une politique d'ensemble à la fois pluriannuelle et interministérielle au-delà des actions personnelles déjà engagées. Ne croit-il pas également qu'il faudrait, après une concertation avec tous les intéressés, mettre en place des moyens nouveaux et spécifiques pour conquérir, ou reconquérir, ces marchés en pleine expansion ?

Comme beaucoup de mes collègues et comme M. de Branche lui-même, je voudrais insister sur l'importance capitale des exportations agro-alimentaires vers les pays tiers, et des résultats des négociations commerciales du GATT, actuellement en cours. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous féliciter de votre position ferme à Luxembourg il y a quarante-huit heures. Nous comptons sur vous pour obtenir — tout au moins nous l'espérons — la suppression des mesures protectionnistes américaines. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Malaud.

**M. Philippe Malaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'évolution du commerce extérieur est assurément un motif de satisfaction dans une conjoncture et à propos d'un budget qui n'en offrent guère. Je féliciterai donc le responsable de cette évolution, auquel on ne manquerait pas d'imputer la détérioration, si elle s'était produite.

Monsieur le ministre, sans en revenir aux problèmes qui ont déjà été évoqués par les différents orateurs, je me contenterai de quelques observations relatives à l'organisation et aux structures du commerce extérieur.

Notre service d'expansion économique à l'étranger comprend des économistes, des financiers et des diplomates, tous hommes éminents, mais il manque de vendeurs. C'est une situation dont souffrent notamment les entreprises qui ont le plus de mal à exporter, je veux dire les PME. Il faut donc doter ce service extérieur de représentants placiers, de voyageurs de commerce.

L'administration a, en effet, tendance — et ce grief ne s'adresse pas seulement au corps d'expansion économique, il est d'ordre général — à s'occuper seulement de ce qui est de grande dimension, qu'il s'agisse des entreprises nationalisées ou des multinationales. C'est ainsi qu'elle consacre ses efforts au pétrole, à l'aéronautique, mais délaisse certains créneaux pour lesquels nos petites entreprises sont cependant bien placées.

Pour remédier à cette carence, il faudrait donc — j'y reviens — placer des vendeurs dans les pays étrangers. A une époque où de nombreux jeunes, actifs et dynamiques, sont à la recherche d'un emploi, pourquoi ne pas recruter, à la sortie des écoles de commerce, des diplômés connaissant des langues, rares si possible, et qui accepteraient, au terme d'un stage rapide d'information dans les entreprises, d'aller passer un an ou deux à l'étranger ? Cette expérience ne manquerait pas de compléter leur formation de base et de leur valoir des débouchés par la suite.

Naturellement, il ne s'agit pas de créer des emplois de fonctionnaires supplémentaires. Ce serait une catastrophe ! Ces jeunes seraient rétribués sur le volume supplémentaire d'affaires résultant de leur action. L'imagination de M. le ministre du commerce extérieur trouvera sans peine une formule de cet ordre.

Ma deuxième suggestion a trait au problème, déjà évoqué ce soir, de la reconquête du marché intérieur français.

Il s'agit de convaincre les Français d'acheter français. Je sais bien que le Marché commun nous interdit tout contingentement des importations pour un certain nombre de produits. Il n'est pas question non plus d'interdire l'achat de voitures étrangères, si cela convient. Mais il existe néanmoins des secteurs où les pouvoirs publics pourraient se faire entendre.

C'est ainsi qu'il est tout à fait choquant que les administrations, les collectivités locales, continuent à acheter, quelquefois même par priorité, ou par préférence, des produits étrangers, sur des fonds pris aux contribuables français et qui devraient, par conséquent, contribuer à encourager les entreprises françaises.

L'Assemblée nationale a donné, dans ce domaine, le mauvais exemple. Vous savez sans doute que la plupart des sièges qui équipent nos bureaux proviennent de matériel italien. C'est tout à fait regrettable.

Puisque j'ai pris une illustration dans le domaine de l'ameublement, je tiens à vous donner connaissance d'un télégramme envoyé récemment par une entreprise à une collectivité locale. J'ai posé, à ce sujet, une question écrite à M. le Premier ministre. Elle a certainement été transmise à M. le ministre du commerce extérieur, mais elle est restée sans réponse, puisqu'on ne répond plus, maintenant, aux questions écrites !

Ce télégramme est le suivant :

« Apprenons avec stupeur le choix fait par le personnel et le comité d'entreprise de votre syndicat intercommunautaire, pour les sièges qui équiperont le nouveau centre culturel et administratif de votre ville.

« Savez-vous que tous les modèles retenus sont fabriqués à l'étranger ?

« C'est ainsi que les salles d'attente seront équipées par des sièges américains, que les sièges des employés seront fabriqués par une firme italienne et ceux des chefs de service par une firme allemande.

« Savez-vous que des fabricants français... souffrent terriblement de la crise actuelle ?

« Pensez-vous que vous aiderez à résoudre le problème du chômage en France en faisant travailler des ouvriers étrangers ?

« Vous rendez-vous compte que votre choix contribue à déséquilibrer encore plus la balance commerciale du meuble, qui bat tous les records de déficits ?

« Nous-mêmes, comme beaucoup d'autres fabricants français, sommes en forte sous-activité.

« Nous avons soumissionné pour le marché en question, dont nous avons grand besoin pour maintenir notre niveau d'activité. Nous aurions rien dit si votre choix s'était porté sur un autre fabricant français.

« Nous voulons croire que votre choix ne sera pas définitif et qu'après avoir compris l'importance de la solidarité indispensable entre travailleurs français, vous reviendrez sur votre décision et choisirez des sièges fabriqués en France, par des firmes françaises et des ouvriers français. »

Signé : la direction, le comité d'entreprise et l'ensemble du personnel.

Et savez-vous quelle est la réponse qui a été faite par le président du syndicat intercommunautaire en question ? Il a répondu, avec tous les signes de l'irritation la plus grande, que l'origine des produits achetés ne l'intéressait pas ! Eh bien, je considère que, dans un Etat qui se respecterait, ce personnage aurait dû être révoqué ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Monsieur le ministre, je me limiterai à quelques observations touchant à l'action de votre département ministériel et auxquelles je vous demanderai, au nom de mon groupe, de bien vouloir répondre.

La structure de nos échanges extérieurs fait apparaître une faiblesse inquiétante de nos échanges à l'égard des pays riches, ceux qui ont les économies les plus développées : sept à dix milliards de francs de déficit avec les Etats-Unis, et quatorze ou quinze avec les pays de la Communauté. Ce déficit est d'autant plus inquiétant qu'il résulte de l'importation de biens d'équipement à haute technologie, lesquels sont des indicateurs de notre indépendance nationale. A cet égard, j'aimerais que votre ministère nous précise quelles peuvent être les actions qu'il a déjà conduites et les impulsions qu'il envisage pour tenter de réduire le déficit.

Ma deuxième observation concerne la présence commerciale de nos entreprises à l'étranger. Je rejoins les remarques du précédent orateur sur les caractéristiques et le profil des agents dont notre commerce extérieur a besoin. J'insisterai sur leur productivité, qu'il est sans doute possible d'améliorer. En 1978, en effet, sur 200 jours ouvrables, 2 000 contacts seulement auront été réalisés. D'autre part, des réseaux commerciaux ne pourraient-ils être mis en place en faveur des PMI et des PME, éléments déterminants de notre économie mais qui ont très peu d'accès au marché extérieur ? En répondant à ces préoccupations, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous fassiez le point des travaux que vous menez en relation avec M. le secrétaire d'Etat chargé de la petite et moyenne industrie.

Ma troisième observation concerne les sociétés commerciales internationales.

Une seule enregistre des résultats très satisfaisants. L'Idéc en est pourtant ancienne puisqu'elle date de 1966. Leur part demeure néanmoins très faible, alors que le Japon, par exemple, réalise à peu près 70 p. 100 des échanges grâce à de telles sociétés et l'Allemagne environ 30 p. 100.

Ma quatrième observation porte sur la politique d'achat du secteur public. J'ai été heureux de constater que, sur ce plan, notre collègue communiste rejoignait les conclusions d'une étude récente du CNPF.

Aux termes de cette analyse, il est important d'étudier le coût réel d'achat de manière globale, c'est-à-dire d'inclure les coûts indirects d'assistance aux chômeurs de certaines branches, par exemple, ou les coûts sociaux indirects d'assistance financière qui, tous comptes faits, conduisent à augmenter de 10 à 15 p. 100 environ le coût des achats à l'étranger.

Ma dernière remarque est d'ordre psychologique. Elle concerne l'attitude de la France dans les négociations internationales. Jusqu'à présent, la courtoisie, voire la gentillesse, de la France, dans ce domaine, a été exemplaire. Malheureusement, toute une série de secteurs sensibles en ont subi les inconvénients. Il semble que l'état d'esprit de nos négociateurs était peu adapté à celui de nos principaux partenaires qui ne reculent devant aucun subterfuge, allant parfois jusqu'à amender, comme aux Etats-Unis récemment, des textes antérieurs à 1945. A cet égard, notre groupe souhaiterait, monsieur le ministre, que vous nous précisiez comment il serait possible d'affermir notre position dans les négociations internationales.

En ce qui concerne ces divers points, nous aimerions disposer d'informations supplémentaires sur l'action de votre ministère. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je me bornerai à reprendre une proposition que j'ai choisie parmi celles qui avaient été avancées par le comité des usagers du commerce extérieur, que j'ai eu l'honneur de présider pendant près de quatre ans auprès du ministère dont vous avez la responsabilité.

Cette proposition intéresse essentiellement les jeunes. On se demande comment les former et susciter chez eux les vocations nécessaires pour donner une plus grande impulsion à notre politique d'échanges internationaux et accentuer le rôle que joue la France à l'étranger.

Or il existe une méthode qui consisterait à permettre à un plus grand nombre de jeunes gens, ayant suivi un enseignement les préparant à occuper un poste technique à l'étranger, d'effectuer leur service national sur des chantiers ou dans des établissements d'entreprises françaises travaillant à l'étranger, surtout dans des pays à forte exportation, en particulier dans des pays en voie de développement.

La mesure que je suggère devait se situer dans le cadre général du développement de la présence française hors de nos frontières. Elle est destinée à offrir aux jeunes gens qui choisissent la coopération des stages plus formateurs et plus intéressants que bien des postes à caractère administratif offerts actuellement.

Cette forme de service national susciterait sans doute parmi les bénéficiaires de nombreuses vocations pour occuper des postes à l'étranger.

Un aménagement des règles de la coopération permettrait la mise en œuvre d'une telle mesure.

Une grande proportion des jeunes susceptibles d'être intéressés par cette suggestion effective déjà le service national sous forme de coopération dans des conditions qui, il faut bien l'avouer, soulèvent fréquemment des contestations tant de la part des autorités françaises et étrangères que des intéressés eux-mêmes. Une affectation à des postes à la fois plus formateurs et présentant davantage d'intérêt pour l'avenir répondrait mieux aux besoins réels. Les jeunes gens intéressés pourraient bénéficier des dispositions envisagées après accord de l'entreprise auprès de laquelle ils seraient détachés.

S'agissant des incidences financières d'une telle proposition, il est évident que l'Etat ne devrait pas prendre à sa charge des dépenses qui incomberaient normalement à l'entreprise concer-

née. La mesure serait donc peu coûteuse. Du côté des services de la défense nationale, je crois que l'attitude vis-à-vis de cette politique serait très libérale.

Plus généralement, nous souhaitons que, dans l'ensemble, les opérations de formation conduites par le ministère de l'économie et par le ministère du commerce extérieur, accordent une place plus grande à la formation de futurs cadres pour l'étranger. Nous nous réjouissons tous que le bilan de notre commerce extérieur nous soit favorable à l'heure actuelle. Bien entendu, nous le devons aux efforts du Gouvernement, mais aussi à une conjoncture monétaire qui nous a été plus favorable — la faiblesse du dollar a réduit, par exemple, le coût de nos importations d'énergie. Mais si le dollar s'inscrivait en hausse, au lieu de connaître la baisse que nous savons, au mois de janvier prochain, nos petites économies, la « cagnotte » constituée par le ministère de l'économie, fondrait complètement. Nous devons donc donner à notre commerce extérieur des bases solides pour l'avenir et permettre ainsi à notre politique commerciale de se montrer plus agressive.

Notre force, c'est la jeunesse. Nous devons l'inclure à penser en termes de commerce extérieur. Comme l'a dit notre collègue, M. Malaud, tout à l'heure, nous devons faire de nos jeunes des vendeurs. La France, hélas, n'a pas été, jusqu'à présent, un pays commerçant, même si elle possède nombre d'autres qualités. Pour gagner, dans nos relations commerciales, nous devons penser d'abord à la formation, à la transformation de l'état d'esprit.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, tout en votant avec satisfaction votre projet de budget, je souhaite que l'année prochaine des moyens accrus soient employés pour lancer une politique réellement destinée à orienter vers le commerce extérieur le plus de personnes de notre population active, à commencer par les jeunes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

**M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt des rapports présentés par M. Pierret, au nom de la commission des finances, et par M. de Branche au nom de la commission de la production et des échanges.

La grande qualité de leurs rapports et celle des interventions qui ont eu lieu ensuite, permettent de constater que le commerce extérieur se situe désormais au centre des préoccupations de tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir économique de notre pays. Maintenant, chacun a pris conscience de la complexité des incidences sur la vie quotidienne des relations économiques extérieures.

Si l'on se réfère aux idées qui prévalaient il y a vingt ans encore, il y a là un progrès notable. A l'époque, en effet, la richesse de la France ne dépendait pas pour plus de 5 ou 6 p. 100 de ses ventes à l'étranger alors qu'actuellement plus d'un Français sur cinq leur doit son revenu et son activité.

Avant de répondre en détail à chacune des questions posées, permettez-moi de dresser un tableau général de la situation de notre commerce extérieur.

**M. le président.** Monsieur le ministre, permettez-moi, auparavant, de vous rappeler que la séance doit être levée à vingt heures au plus tard.

**M. le ministre du commerce extérieur.** Je répondrai donc plus brièvement aux questions.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est bien dommage !

**M. le ministre du commerce extérieur.** Je broserai d'abord la situation de notre commerce extérieur, avant d'indiquer comment, et avec quels moyens, le ministre qui en a la charge peut contribuer à l'améliorer.

Au cours des dernières années, des progrès considérables ont été accomplis, vous le savez. Ce n'est pas un mince motif de satisfaction aussi bien pour l'économie française que pour tous nos concitoyens. Notre déficit extérieur, qui s'élevait à vingt milliards de francs il y a deux ans, est tombé l'an dernier à treize milliards de francs. A la fin du mois de septembre de

cette année, nous avons un excédent qui atteignait environ 1 800 millions de francs. En 1977, à la même date, nous enregistrons un déficit d'environ 12 milliards de francs.

Ainsi, nous sommes parvenus à opérer un retournement spectaculaire, qui n'est évidemment pas dû seulement à un effort de quelques mois. Il est le résultat d'efforts soutenus et de la cohérence de notre politique à long terme.

Il y a deux ans, en effet, le Gouvernement s'était fixé pour objectif le rétablissement de l'équilibre extérieur. S'il l'avait considéré comme prioritaire, c'est qu'il savait parfaitement quelles conséquences un déficit de notre commerce extérieur pouvait avoir pour l'emploi et les revenus des Français.

En fait, la santé du franc, et donc le pouvoir d'achat des Français, dépendent des résultats de notre commerce extérieur, et, parallèlement, les bons résultats de celui-ci constituent un élément essentiel pour le maintien de la valeur de notre monnaie.

Ainsi, globalement, la situation est satisfaisante. Néanmoins, aucun triomphalisme ne serait de mise. Personnellement, en annonçant les résultats mensuels, je n'ai jamais fait preuve de triomphalisme et considéré que tout était acquis. J'aimerais, cependant, que cette modestie, ou cette prudence, ne soit pas utilisée contre moi.

A plusieurs reprises, j'ai précisé que les chiffres traduisaient un redressement spectaculaire et concret de notre balance commerciale mais j'ai indiqué, simultanément, que ce n'était pas une raison pour baisser les bras, si j'ose dire, et se satisfaire des résultats obtenus. J'ai même signalé que les succès ne devaient pas masquer les problèmes qui subsistaient. J'ai déclaré que nous devions poursuivre nos efforts pour améliorer et consolider les succès déjà enregistrés.

Le premier problème concerne nos échanges de produits agro-alimentaires. Dans ce domaine, nous avons enregistré, en 1977, un déficit de 3 700 millions de francs. Il était dû à diverses causes. L'équilibre a été rétabli au cours du premier semestre de cette année. Nous pouvons nous attendre, pour le deuxième semestre, à un excédent notable.

Certains pourraient juger que ce n'est pas suffisant et qu'un grand pays agricole comme la France devrait pouvoir faire mieux. Je suis tout prêt à l'admettre, mais la situation s'est déjà bien améliorée, il faut le reconnaître. D'ailleurs, par le passé, certaines circonstances ont joué contre nous et contribué à provoquer le déficit. Nous devrions maintenant travailler sur des bases plus stables. A cet égard, je tiens à rassurer ceux qui se sont inquiétés de la création d'une zone de stabilité ou de cohérence monétaire en Europe. En effet, il s'agit bien là d'un progrès qui répond très directement aux vœux de nos agriculteurs. Ceux-ci se sont toujours plaints de l'insuffisance des progrès de l'Europe dans ce domaine. En effet, ils considéraient, d'ailleurs à juste titre, que l'un des principaux obstacles au développement de leurs exportations était l'incohérence monétaire européenne, qui avait conduit à l'institution des montants compensatoires. Nous devons nous efforcer de réduire ceux-ci progressivement jusqu'à leur suppression totale. Dans ce dessein, il importe de réaliser des progrès monétaires sérieux en Europe. Tel est bien l'intérêt de nos exportateurs, notamment de nos exportateurs agricoles.

Par ailleurs, un accident conjoncturel, la sécheresse, a, lui aussi, réduit nos capacités d'exportation.

J'en viens au second problème.

L'équilibre global de notre commerce extérieur recouvre en fait un déficit avec les pays industrialisés dont les structures économiques sont semblables aux nôtres — je pense au Japon, aux Etats-Unis et aux pays du Marché commun — et un excédent de nos échanges avec les pays à commerce d'Etat et les pays en voie de développement non producteurs de pétrole.

Nous devons faire un effort, c'est évident en direction des pays producteurs de pétrole. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, est parvenue à équilibrer sa balance commerciale avec les pays de l'OPEP et même à réaliser un excédent. Hélas ! nous n'en sommes pas encore là, et nous devons poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Avec les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, nos relations commerciales sont difficiles parce qu'il s'agit de pays aux faibles ressources.

Le développement de nos échanges avec les pays de l'Est, à commerce d'Etat, est également malaisé. La diminution de l'excédent de nos échanges avec eux n'est pas notre fait. Elle

est imputable aux difficultés économiques, et surtout aux difficultés de paiement, que ces pays rencontrent actuellement. Donc, pour le moment, nous ne pouvons guère espérer un excédent considérable de nos échanges avec ces pays. Je le regrette bien entendu. Je m'efforce de résoudre le problème.

Néanmoins, tout cela prouve que nous devons orienter nos actions et nos efforts vers certains grands marchés solvables où l'effort est particulièrement payant. Pendant des années, nos entreprises ont hésité à s'engager sur le marché américain étant donné son ampleur. Or la preuve est faite aujourd'hui que des entreprises françaises peuvent parfaitement pénétrer sur ce marché et y obtenir des résultats spectaculaires.

**M. Emmanuel Hamel.** Ils ne sont pas assez connus !

**M. le ministre du commerce extérieur.** Ces résultats se traduisent déjà dans les chiffres. Le mois de septembre fut le premier mois où, en dehors d'exportations agricoles exceptionnellement fortes, nos relations avec nos partenaires du Marché commun, c'est-à-dire nos partenaires directs, ont été en équilibre. Certes, le déficit persiste avec la République fédérale d'Allemagne. Néanmoins, profondément, il y a des signes de santé. Ce n'est pas une raison, je le répète, pour imaginer qu'il n'y a plus d'effort à accomplir, mais l'équilibre de nos échanges à l'intérieur du Marché commun me paraît un élément nouveau et fondamental.

A cet égard, je dois clarifier certaines idées relatives à la question monétaire. Il y a quelques années, dans le système des parités fixes, on avait tendance à considérer, quand nos exportations se portaient mal, qu'il suffisait de dévaluer pour tout arranger. Or ce n'est plus vrai, il faut le savoir. Les pays qui réussissent dans le domaine du commerce extérieur sont aussi ceux qui ont une monnaie forte. C'est pourquoi la politique poursuivie pendant des années qui tendait à attendre d'une réévaluation d'une monnaie une gêne pour les exportations du pays correspondant a largement échoué. Le commerce extérieur du Japon et de la République fédérale d'Allemagne se portent toujours fort bien en dépit de la très haute valeur du yen et du deutschemark.

A l'évidence, une bonne tenue du franc constitue un élément positif pour l'équilibre de notre commerce extérieur. Il ne faut pas seulement prendre en compte la faiblesse du dollar. Certes, celle-ci abaisse le coût de notre facture pétrolière réglée en dollars, comme environ 30 p. 100 de nos importations, alors que 10 p. 100 seulement de nos exportations sont facturées en dollars.

Mais nous ne tirerions aucun avantage de la faiblesse du dollar si le franc perdait parallèlement de sa valeur. La bonne tenue de notre monnaie par rapport à l'ensemble des autres monnaies est essentielle — tout ce que nous achetons coûte moins cher — pour le maintien et le développement de notre commerce extérieur.

Quant au projet d'accords monétaires européens, j'avoue que je comprends assez mal l'inquiétude manifestée par M. Pierret au nom de la commission des finances. Que ne dirait-on pas si nous n'agissions pas sur ce plan ? Que n'a-t-on dit lorsque les progrès étaient insuffisants dans ce domaine ! Pour m'être particulièrement occupé, à certaines époques, de l'agriculture, je puis vous indiquer que l'objectif principal de nos agriculteurs ne se limitait pas à l'existence d'un marché unique : ils souhaitaient surtout la stabilité et la cohérence entre les monnaies européennes.

Il n'est pas de l'intérêt des exportateurs français, je le crois, qu'il s'agisse d'exportateurs industriels ou agricoles, que les monnaies des pays européens poursuivent des évolutions trop divergentes.

Nous sommes sur la bonne voie lorsque nous nous efforçons d'établir un système qui, certes, ne réglera pas tous les problèmes qui se posent à l'Europe, mais qui donnera, au moins sur ce plan-là, un minimum de cohérence et de stabilité à nos relations.

Le budget de mon ministère ne comprend pas l'ensemble des crédits qui intéressent le commerce extérieur. Nous avons une tâche d'animation et de coordination, mais nous ne regroupons pas, sur le plan administratif, toutes les actions des pouvoirs publics dans ce domaine. La totalisation de ces actions serait certainement intéressante et stimulante sur le plan intellectuel, mais je n'ignore pas les difficultés qu'il faudrait surmonter pour la mener à bien.

Les crédits de mon ministère, qui représentent la partie la plus opérationnelle de l'effort que déploient les pouvoirs publics en faveur du commerce extérieur, progressent de façon fort

satisfaisante : plus de 20 p. 100, cela représente un rythme nettement supérieur à celui de l'augmentation du budget de l'Etat.

Cette progression, dont je n'ai pas besoin de souligner l'intérêt compte tenu de l'importance que chacun attache à l'équilibre de notre commerce extérieur et au développement de notre action en ce domaine, affecte aussi bien les crédits consacrés aux services de l'expansion économique à l'étranger que ceux de l'ACTIM — l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique — ou du Centre français du commerce extérieur. Grâce à l'accroissement de leur moyens, ces administrations pourront véritablement assumer leurs missions.

A cet égard, s'il y a une amélioration à rechercher, c'est dans le sens d'une redistribution de nos moyens, notamment en personnel, dont la finalité serait d'apporter une plus grande souplesse à nos interventions. Nous devons en effet adapter notre gestion administrative à l'évolution du commerce international si nous voulons ouvrir de nouveaux créneaux et être présents dans les pays les plus intéressants.

Je voudrais répondre maintenant aux questions qui m'ont été posées par les deux rapporteurs.

M. Pierret a évoqué la garantie du risque économique qui représente effectivement une part importante de nos procédures d'aide.

La garantie du risque économique porte par définition sur des opérations importantes et des équipements très élaborés. Elle intéresse plus particulièrement des entreprises qui vendent des grands ensembles aux pays à commerce d'Etat, tels les pays de l'Est, et aux pays en voie de développement. Ces ventes sont d'ailleurs essentielles à l'équilibre de notre commerce extérieur et ont des retombées sur l'ensemble de l'économie française.

Ce sont en effet les ensembles les plus modernes que nous vendons ; ils sont fabriqués par des entreprises situées dans des secteurs de pointe, donc importantes pour la recherche et la technologie, et qui font travailler de nombreux sous-traitants.

D'une façon plus générale, on peut dire que les bénéficiaires de nos procédures d'aide sont très représentatifs du tissu économique français.

En ce qui concerne, par exemple, l'assurance prospection, c'est-à-dire l'aide à la première exportation, les PMI représentent 70 p. 100 des bénéficiaires. Par ailleurs, les PMI reçoivent environ 60 p. 100 de ce qu'on appelle les « crédits Ségard » et constituent 60 à 70 p. 100 de la clientèle de la COFACE.

J'ai souvent dit que notre objectif était d'augmenter le nombre des exportateurs et d'enrichir la gamme des produits à exporter. Nous ne pouvons en effet garantir la stabilité de notre commerce extérieur que si la pyramide repose non pas sur la pointe mais sur la base la plus large possible. Au surplus, c'est le seul moyen de nous mettre à l'abri des à-coups politiques ou économiques que peuvent connaître certains pays.

Nos PMI ne sont donc pas tenues à l'écart de l'exportation. Bien au contraire, parmi les 2 000 meilleurs exportateurs français figurent 500 PMI et 18 000 PMI exportent 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

C'est dire que le commerce extérieur est intégré à la vie économique française, comme en témoignent le nombre des correspondants de la COFACE et surtout le nombre des bénéficiaires des aides. Les PMI s'intéressent plus particulièrement aux procédures simplifiées qui ont été créées pour elles ; mais je crois qu'il faudra encore procéder à des allègements.

Ce matin même, j'ai d'ailleurs présidé la commission « PMI-Exportations », et à la suggestion des représentants des PMI, nous avons pris toute une série de mesures pour rapprocher les dispositifs d'aide des bénéficiaires, pour les simplifier et pour les faire connaître. Car l'un des principaux problèmes, c'est l'échange d'informations. A cet égard, l'informatisation du CFCE, qui est prévue par le projet de budget, permettra de fournir aux petites et moyennes entreprises de province une information directe, personnalisée et rapide.

Sans être un partisan du dirigisme systématique, je considère, comme beaucoup d'orateurs, que la politique d'importation peut être un instrument utile. J'estime, comme M. Pierret, que nous ne devons pas abandonner notre politique d'économie d'énergie, mais, par ailleurs, je suis favorable à un certain redéploiement. Actuellement, nous importons près de la moitié de notre pétrole d'un seul pays qui nous achète peu. La raison en est que ce

pétrole coûte moins cher et répond aux exigences qualitatives de nos installations de raffinage. Mais je ne verrai que des avantages à ce que nous importions plus de pétrole de pays ayant une population importante et qui nous achèteraient davantage. Sans vouloir diriger ou manipuler le commerce extérieur de façon artificielle, il faut tenir compte d'un certain nombre de possibilités et saisir les opportunités.

En ce qui concerne le textile, je ne crois pas, même si c'est parfois tentant, que nous devions recourir au protectionnisme face aux pays en voie de développement.

A l'argument moral, sur lequel je n'ai pas besoin d'insister, s'ajoute une raison économique : les pays en voie de développement non producteurs de pétrole sont nos meilleurs clients, et c'est grâce à eux que notre commerce extérieur est équilibré.

Nous ne pouvons pas nous refermer sur l'Hexagone car nous vendons une voiture sur deux que nous produisons et nous devons payer notre facture énergétique en exportant.

J'ajoute que dans le secteur textile et de l'habillement, notre balance est positive. Nous exportons nettement plus que nous n'importons. Le seul vrai problème est en fait d'éviter les chocs, d'éviter qu'en profitant de circonstances particulières — bas salaires, investissements de haute technologie — certaines entreprises étrangères ne réussissent des « coups » sur notre marché. Ce serait intolérable.

C'est pourquoi je me suis attaché à obtenir de la Communauté économique européenne et des instances internationales, l'établissement de disciplines. La progression des échanges internationaux dans tous les domaines, est nécessaire car nous ne pouvons nous opposer au développement des autres pays, mais encore faut-il la canaliser et normaliser les conditions de concurrence, en évitant que nos économies ne subissent des à-coups.

De ce point de vue, l'accord multifibres constitue un bon exemple de ce qu'il faut faire. Pour éviter toute augmentation brutale des exportations effectuées par les pays avec lesquels nous avons conclu un accord, nous avons fixé des bases de référence.

Cet accord a permis à notre industrie textile, dans son ensemble, de s'adapter. Les statistiques du mois de septembre sont particulièrement éloquentes sur ce point : nos importations de produits textiles et d'habillement ont considérablement augmenté, mais nos exportations ont progressé davantage encore. Dans ce secteur, il ne faut donc pas parler d'équilibre, mais d'excédent.

La division internationale du travail est de l'intérêt des consommateurs — et donc de nos compatriotes — mais elle exige que des précautions soient prises. A Bruxelles, nous avons fait la preuve que cela était possible. Comme nous ne pouvons pas nous retenir sur nous-mêmes, ce qui serait contraire aux intérêts de notre industrie et de notre agriculture — je rappelle qu'un travailleur français sur cinq tire son revenu et son emploi de nos ventes à l'étranger — il nous faut accepter une certaine division internationale du travail. Mais comme il n'est pas question non plus que l'Europe et la France se transforment en une sorte de terrain vague où toutes les influences pourraient jouer, il nous faut mettre en place certaines disciplines.

M. Pierret a également traité de l'élargissement du Marché commun et a fait part de son inquiétude à ce sujet. Sur ce processus qui ne dépend pas directement de mon ministère mais dont les conséquences peuvent affecter le commerce extérieur, il me semble qu'une confusion s'est établie entre le principe et le contenu de la négociation.

Le principe de la négociation est inscrit dans le traité de Rome. De surcroît, comment dire non a priori à un pays dont chacun a salué l'évolution démocratique — et l'on permettra à l'ancien ambassadeur de France en Espagne d'avouer qu'il y est particulièrement sensible.

En revanche, la négociation elle-même a précisément pour but de résoudre les problèmes que vous avez soulevés. Elle portera sur la durée des périodes de transition, sur la nature des mécanismes que celles-ci comporteront, sur les garanties destinées à compenser les effets de telle ou telle entrée de produits méditerranéens.

C'est l'objet même de la négociation de faire en sorte que l'élargissement entre dans les faits sans dommage pour personne.

Que l'on se rappelle les discours pessimistes de 1957 sur l'avenir du Marché commun. Et bien ! jusqu'à présent le Marché

commun n'a entraîné la ruine d'aucun des Etats membres. Il en sera de même, de son élargissement, car toutes les précautions seront prises.

**M. Jean-Pierre Cot.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre.

**M. le ministre du commerce extérieur.** Je vous en prie.

**M. le président.** Monsieur Jean-Pierre Cot, je devrais vous refuser la parole car j'aurais déjà dû lever la séance. Je veux bien vous autoriser à interrompre M. le ministre, mais à condition que vous soyez bref.

**M. Jean-Pierre Cot.** Ma question sera très courte: le Gouvernement prévoit-il un débat parlementaire sur ce problème qui soulève une vive et légitime émotion dans une partie importante de la population française? Cette question vous a d'ailleurs été posée par le rapporteur de la commission des finances.

**M. le ministre du commerce extérieur.** A partir du moment où la négociation sera engagée — ce qui n'est pas encore le cas — je pense que le Gouvernement procédera à toutes les consultations nécessaires. Cela a d'ailleurs été le cas lors de précédents processus d'élargissement de la Communauté et je me souviens que les commissions parlementaires ont alors engagé des débats sur le déroulement des négociations. Mais nous n'en sommes pas là.

J'apprécie les conseils de fermeté qui m'ont été prodigués quant au Tokyo round. Mais je ne vois pas comment je pourrais être plus ferme que je ne l'ai été en juin à Genève et avant-hier à Luxembourg. Nous n'avons fait aucune concession ni dans le domaine tarifaire ni dans le domaine agricole. D'ailleurs, on ne fait pas de concession tant qu'une négociation n'est pas terminée car il faut toujours remplacer les points particuliers dans le cadre d'un règlement d'ensemble.

En ce qui concerne l'équilibre avec les Etats-Unis et le Japon, pays avec lesquels nous sommes en déficit, les positions de la commission des finances sont celles-là mêmes que j'ai défendues et que, profitant des circonstances et du vote récent du Congrès américain, j'ai fait adopter par l'ensemble de la Communauté.

Quant à ce qu'on pourrait appeler, de manière quelque peu militaire, « la reconquête du marché intérieur », je dirai à M. de Branche que nous avons pris des dispositions en ce sens en juillet de l'année dernière afin d'améliorer nos exportations vers la France elle-même, si je puis dire; nous avons en particulier révisé, en liaison avec les professions, notre système de normes techniques, au nom d'une exigence de qualité qui est indiscutable.

Je peux donner à M. le rapporteur pour avis la liste des secteurs concernés.

Pour ce qui est des appels d'offres, il faut, en effet, que les entreprises françaises en soient dûment informées et puissent participer convenablement. Mais on ne peut pas imposer aux entreprises publiques d'acheter systématiquement plus cher, car elles doivent, elles aussi, respecter des impératifs de bonne gestion.

Je rappelle à M. Malaud que les collectivités locales sont tout à fait libres de leurs achats, qui sont pour certaines d'entre elles, orientés géographiquement, en fonction de leur tendance politique. Nous n'y pouvons rien...

**M. Philippe Malaud.** Mais si, vous y pouvez quelque chose!

**M. le ministre du commerce extérieur.** L'autonomie communale doit être respectée.

En revanche, nos efforts touchant aux industries agro-alimentaires devraient se concrétiser assez rapidement.

Je me permets de rappeler à M. le rapporteur pour avis que les chiffres relatifs aux PMI que j'ai cités tout à l'heure sont de nature à nous rendre plus optimistes. Il s'agit, pour certaines PMI qui exportent déjà, d'exporter plus et, pour celles qui n'exportent pas de pouvoir enfin le faire. Les mesures que nous avons prises ce matin vont dans ce sens.

A M. Hardy, je répondrai que la situation du cognac ne me paraît pas la plus dramatique puisque, lors de la dernière campagne, nos exportations ont augmenté de 16 p. 100 en volume et de 19,6 p. 100 en valeur. Je ne saurais me désinté-

resser pour autant de ce noble produit. M. Hardy a bien voulu rappeler que j'avais fait supprimer la discrimination odieuse qui frappait le cognac au Brésil. En septembre, nous avons obtenu une augmentation considérable du contingent bilatéral dans nos discussions avec l'Espagne. Lors du sommet de Bonn, le Président de la République, en ma présence, a parlé au représentant du Japon du problème du cognac, que nous ne manquerons pas de garder à l'esprit lors du Tokyo Round.

Quoi qu'il en soit, nous avons bien indiqué aux Américains et aux Japonais que c'était là l'une de nos préoccupations principales.

M. Noir s'inquiète de notre déficit avec les pays solvables, et il s'agit effectivement d'un problème préoccupant. Mais qu'il sache que la balance de nos échanges s'améliore très sensiblement avec les Etats-Unis et que, avec les pays du Marché commun, nous sommes parvenus à l'équilibre. C'est d'ailleurs vers nos partenaires de la Communauté qu'il convient d'orienter les PMI. Elles trouveront, en effet, dans ces pays, plus de facilités qu'ailleurs, en raison de la proximité géographique et du fait que les procédures qui régissent les ventes intercommunautaires sont simples.

Quant aux services que pourraient rendre aux PMI les sociétés de commerce et les réseaux des industries déjà implantés à l'étranger, ils sont évidents. En effet, on ne peut pas demander aux PMI de tout faire lorsqu'elles tentent de s'implanter à l'étranger.

M. Malaud s'inquiète de la structure de nos services d'expansion économique et souhaite qu'ils ne soient pas uniquement composés de fonctionnaires. Je puis l'assurer que tel n'est pas le cas. Pour ces services, nous avons recruté en majorité des contractuels dont la plupart sortent des écoles de commerce.

Je ne suis d'ailleurs pas partisan d'un Etat qui ferait tout. Il ne lui appartient pas de prendre en charge toutes les opérations commerciales à l'étranger. Le rôle de l'Etat est simplement d'aider les entreprises, et je crois qu'il le fait. Les fonctionnaires que nous envoyons à l'étranger ont d'ailleurs suivi, avant de rejoindre leur poste, un stage dans une entreprise.

Mme Louise Moreau a insisté sur la nécessité d'assortir nos exportations d'un recours accru aux services français, de manière à valoriser les produits que nous vendons. Cela est effectivement essentiel pour consolider notre commerce extérieur.

Je suis heureux de pouvoir lui indiquer que nous avons pris, à cette fin, des mesures d'incitation qui ont porté leurs fruits: non seulement lorsque nous vendons, mais lorsque nous achetons à l'étranger, nous nous efforçons de faire en sorte que les produits français soient acheminés sur des navires français et assurés par des compagnies françaises. Ainsi, notre balance est-elle devenue excédentaire dans ce domaine des services, où elle était traditionnellement déficitaire. Mais, bien entendu, nous ne devons pas voir là une raison de réduire notre effort.

M. Caro a souligné l'importance de la formation des jeunes. C'est un aspect tout à fait fondamental et, comme nous en sommes conscients, nous avons mis sur pied l'Institut du commerce international à la tête duquel, à ma demande, vient de s'installer M. Chandernagor. Cette tâche de formation en profondeur sera poursuivie car, je le répète, elle est fondamentale pour notre présence à l'étranger.

M. Couillet a déploré la réduction de l'excédent de nos échanges avec les pays de l'Est. Mais je voudrais rectifier ce qu'il a dit à propos des machines-outils: en fait, nous sommes excédentaires dans ce secteur, et cet excédent va en augmentant.

Enfin, pour M. Couillet, le déséquilibre de notre commerce extérieur, c'est « la France vassalisée, la France défigurée ».

Je me suis reporté au compte rendu des propos tenus, lors du dernier débat budgétaire, par le porte-parole du parti communiste, qui était alors M. Jans; mais je pense qu'il y a unité de pensée à l'intérieur du parti communiste. (Sourires.)

**Xavier Denieu.** Vous vous avancez peut-être un peu!

**Emmanuel Hamel.** Maintenant, il y a des tendances!

**M. le ministre du commerce extérieur.** M. Jans avait déclaré:

« Ainsi, le déficit de notre balance commerciale est devenu une de vos principales armes pour affaiblir le pouvoir d'achat, pour développer la misère, pour réduire la consommation intérieure et pour accroître les profits des monopoles et des sociétés

multinationales. Aussi, le doute naît-il quant à votre volonté de supprimer un déficit qui vous sert tant pour justifier une politique d'austérité. »

Les résultats que nous avons obtenus au cours des huit premiers mois de cette année montrent que les doutes de M. Jans quant à notre volonté de mettre fin au déficit de notre commerce extérieur n'étaient pas fondés. Bien plus, M. Jans n'aura pas manqué de reconnaître que, si nous avons réduit le déficit du commerce extérieur, c'est que nous voulons maintenir le pouvoir d'achat, éliminer la misère, accroître la consommation intérieure et réduire les profits des monopoles et des sociétés multinationales !

**M. Emmanuel Hamel.** Et maintenir l'indépendance !

**M. le ministre du commerce extérieur.** Tel est, en effet, le sens fondamental que nous donnons au rétablissement de notre commerce extérieur, élément capital de notre équilibre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Les crédits concernant le commerce extérieur seront mis aux voix avec les crédits inscrits aux lignes « Economie et budget ».

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 n° 560, rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Industrie : annexe n° 21 (Industrie). — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome X, de M. Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 22 (petite et moyenne industrie). — M. Féron, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome XI, de M. Xavier Hamelin, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.